

**DÉBAT PUBLIC**

**CENTER PARCS LE ROUSSET**

*20 avril – 4 septembre 2015*



**COMPTE RENDU**

---

ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE  
DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE  
DU DÉBAT PUBLIC

LE 3 NOVEMBRE 2015

***Vous pouvez retrouver l'intégralité des archives  
du débat sur le site de la Commission nationale  
du débat public : [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)  
et sur le site de la commission particulière :  
<http://cp-lerousset.debatpublic.fr>***

***Directeur de la publication : Claude BREVAN  
Comité de rédaction : CPDP avec le concours  
du secrétariat général du débat public  
Création, réalisation : BMG System  
Impression sur papier recyclé : Satimat Green  
Tirage : 850 exemplaires***

**DÉBAT PUBLIC**  
**CENTER PARCS LE ROUSSET**

*20 avril - 4 septembre 2015*





**CE COMPTE RENDU EST ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE ET LES MEMBRES  
DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC**

**Claude Brevan**

Handwritten signature of Claude Brevan in black ink, showing the name clearly.

**Xavier Bolze**

Handwritten signature of Xavier Bolze in black ink, featuring a stylized 'X' and 'B'.

**Jean-Stéphane Devisse**

Handwritten signature of Jean-Stéphane Devisse in black ink, with a long horizontal stroke at the end.

**Anne-Marie Odunlami**

Handwritten signature of Anne-Marie Odunlami in black ink, with a long horizontal stroke at the bottom.

**Fatima Ouassak**

Handwritten signature of Fatima Ouassak in black ink, featuring a stylized 'F' and 'O'.

**Philippe Quévremont**

Handwritten signature of Philippe Quévremont in black ink, with a long horizontal stroke at the end.

**3 novembre 2015**

## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET CENTER PARCS LE ROUSSET

### • MAÎTRE D'OUVRAGE :

Le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs a été créé en 1967 et exploite aujourd'hui un parc de 300 sites touristiques en Europe.

Les métiers du Groupe sont :

- Le développement immobilier, avec la conception des projets, la recherche de foncier et de financements auprès d'investisseurs particuliers ou institutionnels, et la construction.
- L'exploitation touristique, avec la commercialisation de séjours auprès de clientèle française et étrangère, principalement européenne, et la gestion des sites.

La marque Center Parcs exploite cinq domaines en France.

### • CONTEXTE :

Dans le cadre de son développement, le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs souhaiterait réaliser et exploiter des Center Parcs dit « de nouvelles générations », de taille moyenne. Un de ces projets est celui qui serait situé sur la commune du Rousset en Saône-et-Loire.

### • OBJECTIFS :

Les objectifs et ambitions affichés par le Groupe sont :

- une réponse adaptée à la demande touristique qui évolue ;
- une contribution au dynamisme d'un territoire en générant des retombées économiques et fiscales et des emplois.

### • CARACTÉRISTIQUES :

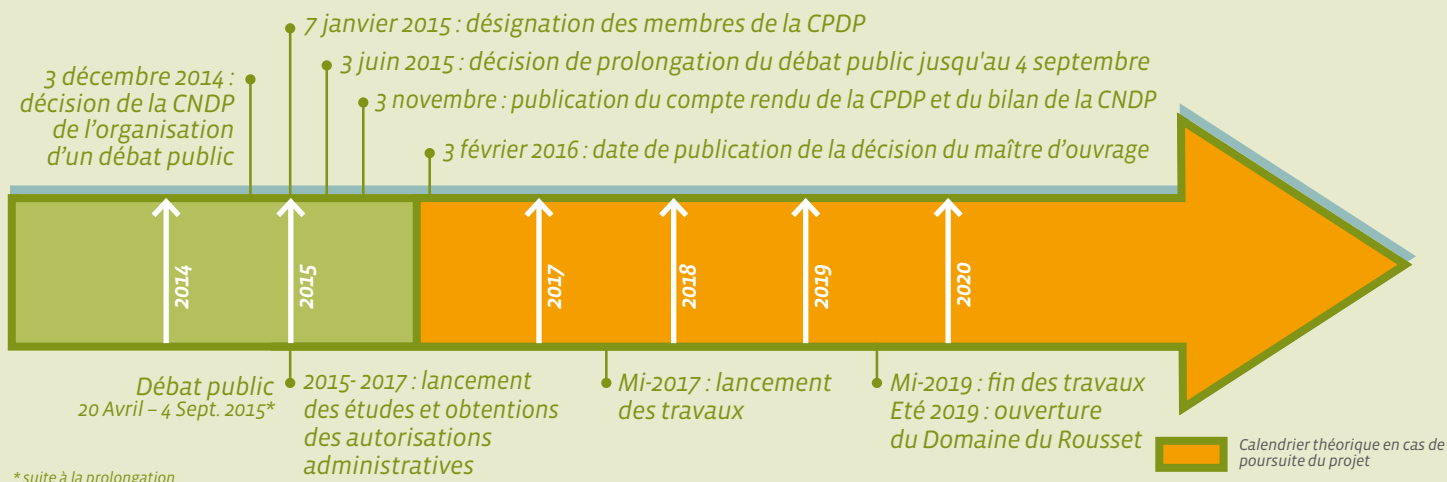
Le projet porte sur la création, sur la commune du Rousset et sur un terrain d'environ 86 hectares dont 40 hectares seraient exploités, d'un « village » comprenant des équipements de loisirs, dont un espace aqua-ludique couvert, et de services (sur environ 12 000 m<sup>2</sup>) autour desquels rayonneraient 400 cottages (environ 28 000m<sup>2</sup>) répartis en 3 ou 4 hameaux d'une centaine de logements chacun avec des équipements de loisirs thématiques.

Le cœur du domaine est un espace sans voiture, les parkings étant situés à proximité des hameaux.

### • COÛT PRÉVISIONNEL<sup>1</sup> :

L'investissement total, hébergements et équipements, est estimé à 170 millions d'euros HT. À cette somme s'ajoutent 9,9 millions d'euros HT au titre des réseaux extérieurs, qui seraient réalisés sous maîtrise d'ouvrage des responsables et gestionnaires de ces équipements.

### • CALENDRIER PRÉVISIONNEL :



# LE DÉBAT PUBLIC CENTER PARCS LE ROUSSET

## • QUELQUES DATES CLÉS :

- 25 novembre 2014 : saisine de la CNDP par le maître d'ouvrage, le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs.
- 3 décembre 2014 : décision d'organiser un débat public avec une commission particulière du débat public commune au débat public sur le projet de Center Parcs à Poligny dans le Jura.
- 7 janvier 2015 : désignation de la présidente et des membres de la commission particulière du débat public (CPDP).
- 1<sup>er</sup> avril 2015 : validation du calendrier et des modalités d'organisation du débat, du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse.
- 20 avril 2015 au 4 septembre 2015 : période du débat public
- 6 mai 2015 : la CNDP a donné acte de la démission de M. Bruno VEDRINE de la CPDP.
- 3 juin 2015 : la CNDP a décidé de prolonger le débat public sur ce projet jusqu'au 4 septembre 2015, dont la clôture était prévue initialement le 20 juillet.
- 3 novembre : date de publication du compte rendu et du bilan du débat public.

## • UNE DIVERSITÉ DE RENDEZ-VOUS DU DÉBAT :

- 3 réunions générales
- 7 ateliers thématiques
- 1 réunion de restitution
- 1 visite de terrain
- 1 permanence à la mairie de Cluny et de Charolles

## • 1647 PARTICIPANTS

## • 32 HEURES DE DÉBAT

## • 68 POINTS DE VUE :

- 16 cahiers d'acteur
- 26 contributions
- 26 délibérations et vœux.

## • 239 GROUPES DE QUESTIONS POSÉES ET TRAITÉES, soit 508 QUESTIONS

## • 228 AVIS

## • 5634 VISITEURS UNIQUES sur le site Internet, PLUS DE 68 000 PAGES consultées

## • 201 CARTES T REÇUES

## • 482 QUESTIONNAIRES D'AVANT DÉBAT reçus

## • 53 FANS SUR LA PAGE FACEBOOK ; 111 ABONNÉ(E)S SUR LE COMPTE TWITTER

## • 1740 EXEMPLAIRES DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE diffusés pendant le débat public

## • 33 900 EXEMPLAIRES DE LA SYNTHÈSE DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE diffusés pendant le débat public

## • 150 EXEMPLAIRES DES 5 FICHES RÉSEAUX DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE diffusés lors de l'atelier « Équipements Publics induits et impacts sur la vie locale »

## • 33 500 EXEMPLAIRES DU JOURNAL DU DÉBAT diffusés pendant le débat public

## • UNE COMMISSION NEUTRE ET INDÉPENDANTE constituée de Claude Brévan, présidente, Xavier Bolze, Jean-Stéphane Devisse, Anne-Marie Odunlami, Fatima Ouassak, Philippe Quévremont, et Bruno Védrine (démission le 6 mai 2015), membres. La CPDP s'est appuyée sur un secrétariat général composé de Julie Quentel et Wahel El Sayed.

# COMPTE RENDU

## DÉBAT PUBLIC Center Parcs Le Rousset

---

20 AVRIL – 4 SEPTEMBRE 2015

### SOMMAIRE

<b>Chapitre 1 : Préparation et déroulement du débat</b>	<b>9</b>
<b>I. La préparation du débat</b>	<b>10</b>
<i>A. La mise en place et le fonctionnement de la CPDP</i>	<i>11</i>
1. La nomination de la commission et sa composition	11
2. Le secrétariat général et les moyens de la CPDP	12
3. Le budget du débat	13
<i>B. La préparation du débat public</i>	<i>13</i>
1. Les réunions de la commission	13
2. La définition du périmètre et de la dimension du débat	14
a) Les entretiens préalables	14
b) Le questionnaire d'avant débat	14
c) Le périmètre du débat	15
<b>II. Le déroulement du débat</b>	<b>16</b>
<i>A. L'information et la communication sur le débat</i>	<i>16</i>
1. Les outils d'information	16
a) Les documents du porteur du projet et du Conseil départemental	16
b) Les documents de la CPDP	17
c) Les outils numériques	18
2. Le débat dans les médias	20
3. Les actions partenariales	21
<i>B. La participation du public</i>	<i>22</i>
1. Les rendez-vous du débat public	22
a) Les réunions générales	22
b) Les ateliers thématiques	23
c) La visite de terrain	26
d) La réunion de restitution du débat	26
2. Les autres moyens de participation proposés au public	26
a) Le dispositif questions/réponses	26
b) Le forum	28
c) Les points de vue	28
d) La boîte à idées	28
3. L'évaluation du débat	28



<b>Chapitre 2 : Les enseignements du débat public</b>	<b>31</b>
<b>I. Synthèse</b>	<b>32</b>
<i>A. Un débat long, très suivi, aux clivages marqués</i>	32
<i>B. Des enjeux d'importance variable</i>	34
<i>C. Les impacts sur la vie et l'économie locales</i>	36
<i>D. L'environnement, un sujet moins central que les financements publics ou l'emploi</i>	43
<i>E. Le financement du projet, principal point de discordance pour ce débat</i>	45
<b>II. Principales questions et propos d'acteurs et de citoyens</b>	<b>48</b>
<i>Impacts sur la vie locale : principales questions posées sur le site</i>	49
<i>Propos d'acteurs et de citoyens : le tourisme</i>	51
<i>Propos d'acteurs et de citoyens : retombées économiques</i>	52
<i>Impacts sur l'emploi : principales questions posées sur le site</i>	54
<i>Propos de citoyens : l'emploi</i>	60
<i>Propos d'acteurs : l'emploi</i>	61
<i>Impacts sur l'environnement : principales questions posées sur le site</i>	62
<i>Propos d'acteurs et de citoyens : l'environnement, l'eau et l'énergie</i>	67
<i>Financement et montage du projet : principales questions posées sur le site</i>	69
<i>Propos d'acteurs et de citoyens : aspects financiers</i>	73
<b>III. Procédures applicables si le projet se poursuit</b>	<b>74</b>
 <b>Chapitre 3 : Conclusion</b>	 <b>83</b>
<hr/>	
<b>ANNEXES</b>	<b>87</b>



# CHAPITRE 1

## Préparation et déroulement du débat

## I. LA PRÉPARATION DU DÉBAT

Créé par la loi n°95-101 du 2 février 1995 (loi relative au renforcement de la protection de l'environnement) et renforcé par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 (loi relative à la démocratie de proximité), le débat public est aujourd'hui régi par les dispositions des articles L.121-1 et suivants du code de l'environnement.

La CNDP, autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration de projets d'aménagement ou d'équipement, est saisie par le maître d'ouvrage public ou privé de tous projets répondant à certains critères ou excédant des seuils définis par décret en Conseil d'Etat.

S'agissant d'un projet d'équipement touristique, la CNDP a donné suite, par décision du 3 décembre 2014<sup>2</sup>, à la saisine par le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs de l'opportunité d'un débat public. Bien que les coûts de ces projets n'atteignent pas les seuils financiers rendant cette saisine obligatoire, la Commission a considéré que le projet de Center Parcs au Rousset, tout comme celui de Poligny dans le Jura, présente « des enjeux socio-économiques importants mais également des impacts environnementaux sensibles (accessibilité du site, espace forestier,...) » qui justifient la tenue d'un débat public.

Le 7 janvier 2015<sup>3</sup>, la CNDP a donc nommé une commission particulière présidée par Claude BREVAN et composée de six autres membres afin d'organiser un débat pour chacun des deux projets.

Par décision du 1<sup>er</sup> avril<sup>4</sup>, la CNDP, en séance plénière, a considéré que le dossier du maître d'ouvrage « était suffisamment complet, clair, compréhensible, pour être mis en débat » et a validé les modalités d'organisation du débat public du 20 avril au 20 juillet proposées par la commission particulière.

Eu égard aux sollicitations du public et afin de permettre au grand nombre de questions posées sur le site internet d'obtenir une réponse de la part du maître d'ouvrage et des collectivités partenaires, la CNDP, à la demande de Claude Brévan, a décidé le 3 juin 2015<sup>5</sup> la prolongation du débat public jusqu'au 4 septembre.

Le travail de préparation du débat public sur le projet de Center Parcs au Rousset par la commission particulière a consisté en la définition du périmètre du débat, tant géographique que thématique, en associant les acteurs locaux et le public.

Ce travail a visait à la mise en place tout au long du débat d'outils adaptés à l'information et à la participation effective du public.

<sup>2</sup> Décision N° 2014/39/CPR/1 du 3 décembre 2014

<sup>3</sup> Décision N° 2015/3/CPR/2 du 7 janvier 2015

<sup>4</sup> Décision N° 2015/17/CPR/3 du 1er avril 2015

<sup>5</sup> Décision N° 2015/28/CPR/5 du 3 juin 2015

## A. La mise en place et le fonctionnement de la CPDP

### 1. La nomination de la commission particulière et sa composition



Le 7 janvier 2015, la Commission nationale du débat public a nommé **Claude BREVAN** présidente de la commission particulière du débat public sur le projet de Center Parcs sur la commune de Poligny dans le Jura. Inspectrice générale honoraire de la construction et ancienne déléguée interministérielle à la ville, elle est membre de la Commission nationale du débat public. Elle a été présidente des débats publics « Prolongement de l'A16 », « mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique entre l'autoroute A6 et l'autoroute A71 », « Parc éolien en mer dans le Calvados » et membre de la Commission du débat public « Devenir de la RN 154 ». Elle préside actuellement la commission du débat du projet «Europacity» en Ile-de-France.

Sur proposition de Claude BREVAN, la CNDP a nommé les autres membres de la commission particulière :



#### **Anne-Marie ODUNLAMI**

Ancien cadre de l'administration centrale et des services territoriaux au Ministère de l'Économie et des Finances, déléguée interrégionale pour l'interrégion Est entre 2002 et 2006 et conservateur des Hypothèques à Paris de 2006 à 2009. Elle a été membre de la CPDP sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel Arc Lyonnais et Val de Saône.



#### **Fatima OUASSAK**

Consultante démocratie numérique à l'IFAR (Intervention, Formation, Action, Recherche), centre d'études et de formation. Elle a été consultante sur des enjeux de démocratie participative auprès d'associations de quartier et du cabinet Yalodès dont elle est co-créatrice.



#### **Philippe QUEVREMONT**

Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts honoraire. Il a été membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Il est commissaire enquêteur. Il est actuellement membre de la CPDP « Europacity ».



#### **Xavier BOLZE**

Ancien maire de Curienne, il a été secrétaire général de la mairie de Tignes (Savoie) et membre du cabinet de Madame Huguette Bourchardeau. Consultant pour les aménagements en milieux fragiles, maître de conférence associé en droit de l'environnement, il a assuré le secrétariat général de deux débats publics (ligne THT Lyon-Chambéry, liaison Grenoble-Sisteron). Il est commissaire-enquêteur.



#### **Jean-Stéphane DEVISSE**

Ancien directeur des programmes pour WWF France, actuellement cofondateur et directeur associé de Scop Médiation et Environnement. Il a été membre de la CNDP et membre des CPDP sur les projets « sur le renforcement de l'alimentation électrique dans le Lot », « sur le soutien d'étiage de la Garonne », « l'extension du port de Fos-sur-Mer », « la LGV Bordeaux Espagne » et du projet «Anneau des sciences ».

**Bruno VEDRINE** a présenté sa démission en tant que membre des CPDP « Center Parcs Le Rousset » et « Center Parcs Poligny », dont la CNDP a pris acte le 6 mai 2015<sup>6</sup>.

## 2. Le secrétariat général et les moyens de la CPDP

Pour l'assister dans ses missions de préparation, d'organisation et de conduite du débat public, la CPDP s'est dotée d'un secrétariat général composé de deux personnes : Julie QUENTEL, secrétaire générale et Wahel EL SAYED, secrétaire général adjoint. Ce secrétariat général était par ailleurs également mobilisé pour le débat public sur le Center Parcs de Poligny dans le Jura.

Conformément à la volonté de réduire les coûts de l'organisation d'un débat public, exprimée par la CNDP dans ses 21 chantiers, la commission particulière a fait le choix d'expérimenter une nouvelle forme d'organisation du secrétariat général. Cette volonté s'est traduite par :

- la mise en place d'un secrétariat général limité à deux personnes travaillant simultanément sur deux débats ;
- la gestion et la coordination directes de l'ensemble des prestataires du débat, habituellement confiées à des référents chez des prestataires globaux en logistique et en communication ;
- l'attribution des prestations à des entreprises ou organismes locaux, connaissant les territoires des débats ;
- la mise à disposition d'un bureau au sein de la Commission nationale du débat public.

Ainsi, 11 prestataires ont collaboré avec la CPDP pendant le temps du débat :

- l'agence IZO a été chargée de l'installation logistique des réunions et ateliers publics ;
- la gestion du site et la communication numérique ont été assurées par Philippe Bourlittio ;
- l'agence Géraldine Musnier a été responsable des relations avec les médias ;
- les retranscriptions intégrales des réunions et ateliers ont été réalisées par les agences Feuilleexpress et SupRédac ;
- la conception graphique et la mise en page des documents de la commission ont été réalisées par l'agence de graphisme BMG System ;
- la société Armadiyo a été chargée de la mise en forme et la diffusion des lettres électroniques du débat ;
- l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de Blanzay en Saône-et-Loire a été chargé de la mise sous pli, du mailing et du routage des documents du débat ;
- la mission locale de Dole a mis en relation la CPDP avec deux jeunes du territoire pour réaliser la distribution de tracts et d'affiches ;
- les reportages photographiques des réunions générales ont été réalisés par Grégory Belleprat ;
- l'impression des documents a été réalisée par les partenaires du maître d'ouvrage.

Par ailleurs, l'ensemble des salles de réunions et ateliers publics ont été gracieusement mis à disposition par les maires des communes concernées.

Si cette organisation a permis de répondre objectivement à une réduction des coûts du débat, il n'en reste pas moins qu'elle a très vite été confrontée à des contraintes de temps. Les réorientations nombreuses dans l'organisation du débat, s'ajoutant à une phase de préparation écourtée par le calendrier électoral ont conduit le secrétariat général, sous-dimensionné, à travailler dans l'urgence, voire quelques fois à improviser.

### 3. Le budget du débat

Au 19 octobre, le coût du débat, pris en charge par le maître d'ouvrage, est estimé à **189 379 euros HT** et se décompose comme suit :

(Tous les prix sont libellés en euros HT)

#### PRESTATIONS COMMUNICATION ET LOGISTIQUE

Logistique des réunions et ateliers	19 859
Impression	37 587
Diffusion	13 654
Photographe	1 900
Newsletters	1 605
Relations presse	10 700
Verbatim	6 316
Graphisme	8 075
Administrateur du site et gestionnaire de communauté en ligne	12 050
	<b>109 746</b>

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL (MI-TEMPS)

Salaires du secrétariat général avec charges et frais	<b>79 633</b>
---	---------------

<b>TOTAL</b>	<b>189 379</b>
--------------	----------------

Conformément à l'article R 121-16 du code de l'environnement, la CNDP a financé les indemnités de ses membres ainsi que leurs frais généraux.

Les indemnités de la CPDP : 29 935,45 euros.

Les frais généraux de la CPDP : 15 109,77 euros.

### B. La préparation du débat public

#### 1. Les réunions de la commission

La commission s'est réunie à 12 reprises, certaines de ces réunions s'étant tenues en présence de représentants du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs (PVCP) afin de suivre la réalisation du dossier du maître d'ouvrage (DMO). Le travail de relecture du DMO constitue une mission fondamentale de la CPDP afin de garantir la diffusion auprès des acteurs et du public d'un document complet, transparent et accessible. Ainsi, la CPDP s'est réunie à sept reprises avec PVCP afin de lui transmettre ses observations sur les projets de documents qui lui étaient présentés. Ce travail a conduit à la validation par la CNDP, le 1<sup>er</sup> avril, du dossier du maître d'ouvrage tel qu'il a été présenté au public tout au long du débat.

Les autres réunions de la commission, ainsi que des contacts réguliers entre les membres, ont permis de définir la stratégie et le plan de communication, le calendrier et les lieux des rencontres publiques.

Pour compléter cette préparation, Pierre & Vacances Center Parcs a organisé pour la commission la visite du Center Parcs des Trois Forêts en Moselle, le 24 février 2014. Ce déplacement a permis à une meilleure compréhension des dimensions et enjeux du projet par la CPDP.

## 2. La définition du périmètre et de la dimension du débat

### a. Les entretiens préalables

Lors de la phase de préparation, les entretiens préalables avec les principaux acteurs du territoire et ceux concernés par le projet ont constitué une des premières missions de la CPDP.

De janvier à avril 2015, la CPDP a rencontré 51 personnes représentant 29 institutions ou organisations (élus, services de l'État, établissements publics, associations, acteurs économiques)<sup>7</sup>.

Les deux principaux objectifs de ces rencontres préalables ont été :

- d'informer les acteurs de la tenue prochaine d'un débat public;
- d'écouter leurs observations et leurs attentes sur le débat et le projet.

### b. Le questionnaire d'avant débat

Afin de bien identifier l'ensemble des sujets susceptibles d'être débattus à partir du 20 avril, la CPDP a envoyé par voie postale un questionnaire d'avant-débat, à partir du 30 mars 2015, à retourner à l'aide d'une enveloppe T jointe à cet envoi. Ce même questionnaire a été mis à disposition sur le site internet de la CPDP.

Cet envoi du questionnaire a concerné 32 500 boîtes aux lettres des trois communautés de communes du Clunisois, du Charolais, et Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent, ainsi que des communes de Montceau-les-Mines, Marigny, Gourdon, Saint Vallier, Genelard, Pouilloux et Ciry-le-Noble (soit près de 94 communes).

Cette consultation d'avant-débat était destinée à solliciter l'avis du public afin d'affiner l'organisation du débat public, notamment les thèmes les plus attendus et le programme des réunions générales et des ateliers. Il ne s'agissait pas de donner son avis sur le projet mais de participer à l'élaboration des modalités du débat public.

Sur les 482 retours de questionnaires :

- 78% ont mis en avant les questions d'emploi ;
- 68% ont exprimé leurs attentes quant au traitement des impacts économiques du projet ;
- 58% des questionnés ont mis en avant les questions liées d'environnement, principalement celles de l'eau et du déboisement ;
- 56% ont souhaité que soient abordées spécifiquement les questions de financement du projet ;
- 52% ont tenu à ce que soient abordées les questions de tourisme sur le territoire ;
- 40% ont souhaité des précisions sur les équipements publics induits par le projet.

À l'issue de cette phase préparatoire, les informations obtenues ont permis d'identifier plus précisément le périmètre du débat, d'en identifier les cibles et d'en définir les sujets majeurs.

#### **Stop pub**

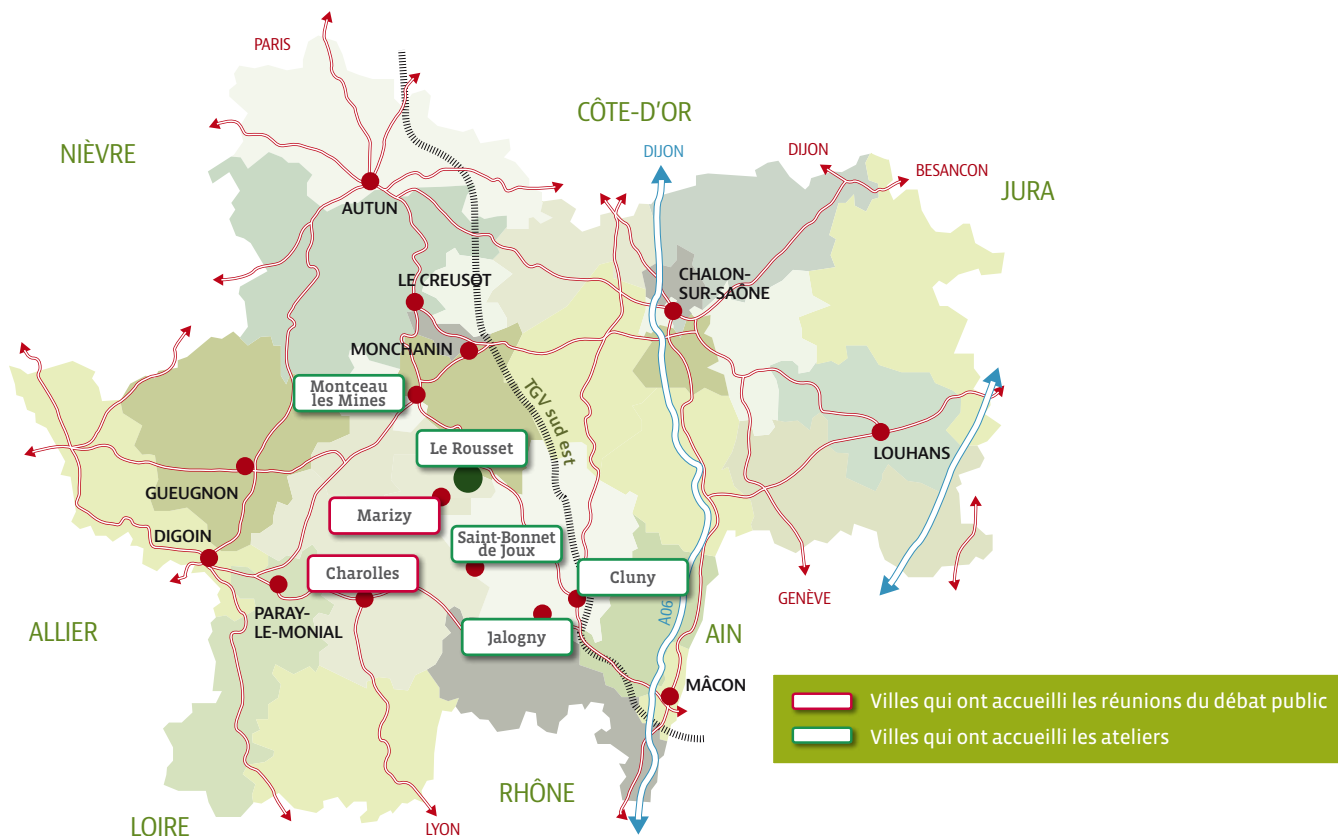
De nombreuses critiques se sont élevées contre l'absence de distribution du questionnaire d'avant-débat dans les 6 900 boîtes aux lettres munies d'un autocollant « Stop pub » que compte le territoire du périmètre de distribution. Cette distribution étant néanmoins encadrée par des dispositions réglementaires, la CPDP ne pouvait s'en affranchir.

S'il est vrai que les documents édités et distribués par la CPDP sont assimilables à des documents édités par l'Etat et les collectivités territoriales, les conditions particulières de vente de La Poste, validées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), sont précises et cumulatives en la matière.

En effet, afin de ne pas prendre en compte le « Stop pub », lesdits documents doivent faire l'objet d'une distribution périodique et régulière. Ainsi le questionnaire ne faisant l'objet que d'une distribution ponctuelle avant l'ouverture du débat, la CPDP devait se conformer à la réglementation excluant les documents non adressés nominativement. Afin de pallier cette situation, elle a décidé de mettre en ligne sur son site internet le questionnaire d'avant-débat pour permettre l'accès au public n'ayant pas bénéficié de la distribution postale.



### c. Le périmètre du débat



La CPDP a décidé de structurer le débat autour de **trois réunions générales** et **six ateliers\*** thématiques, qui se sont tenus sur un territoire restreint au Rousset et aux communes environnantes.

En effet, la nature des activités prévues sur le site a conduit la commission à cibler le territoire proche, le plus directement impacté (impacts sociaux, économiques et sur l'environnement). Ce choix a fait l'objet de critiques de personnes considérant que l'implication financière des collectivités territoriales aurait justifié un élargissement géographique au département, voire à la région.

Les réunions générales ont ainsi toutes eu lieu à Charolles ou à Marizy. Consécutivement à la décision de prolonger le débat au 4 septembre, **une réunion de restitution** du débat s'est tenue le 4 septembre, également à Marizy.

Les ateliers thématiques prévus initialement se sont tenus dans les communes de Cluny, Saint-Bonnet-de-Joux, Marizy, Jalogny et Montceau-les-Mines, et sur les thèmes suivants :

- l'emploi ;
- l'agriculture ;
- le modèle économique et le financement du projet ;
- les impacts sur l'environnement ;
- les équipements publics induits et les impacts sur la vie locale ;
- le tourisme et les retombées économiques.

Suite aux propositions des participants au cours du débat, la CPDP a décidé de compléter cette programmation initiale par **un atelier sur le thème des stratégies de développement local** qui s'est tenu au Rousset.

#### **Validation du dispositif par la CNDP**

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2015, la Commission nationale du débat public a accusé réception du dossier du maître d'ouvrage qu'elle a jugé suffisamment complet, et a approuvé les modalités d'organisation du débat et son calendrier.

\* Un atelier complémentaire a été programmé par la suite

## II. LE DÉROULEMENT DU DÉBAT

### A. L'information et la communication sur le débat

#### 1. Les outils d'information

##### a. Les documents du porteur du projet et du Conseil départemental

###### *Le dossier du maître d'ouvrage*

- *Objectif* : conformément aux indications de la CPDP, ce document de 70 pages présente le projet, ses objectifs, ses caractéristiques et ses impacts potentiels.
- *Diffusion* : il a été adressé à l'ensemble des acteurs rencontrés et intéressés par le débat (élus, services de l'État et des collectivités territoriales, chambres consulaires, syndicats et fédérations professionnelles, entreprises et associations). De plus, il était consultable sur le site du débat, diffusé à **688** exemplaires lors des réunions et ateliers et envoyés à tous ceux qui en faisaient la demande (**352** exemplaires).

Il a également été mis à disposition du public dans différents lieux du territoire, tout comme sa synthèse : mairies, offices de tourisme, associations locales, établissements scolaires et de formation professionnelle, chambres consulaires. Près de **700** dossiers ont ainsi été envoyés aux partenaires du débat.

###### *La synthèse du dossier du maître d'ouvrage*

- *Objectif* : ce document de quatre pages présente synthétiquement les éléments du dossier du maître d'ouvrage.
- *Diffusion* : elle a été diffusée dans **32 500** boîtes aux lettres\* et à **700** exemplaires lors des réunions et ateliers, à **765** exemplaires aux acteurs du débat et aux relais d'information, ainsi qu'à tous ceux qui en faisaient la demande.

###### *Les panneaux de présentation du projet*

Le maître d'ouvrage a également réalisé deux panneaux d'exposition présentant les grandes caractéristiques du projet. Ceux-ci ont été exposés lors des rencontres publiques et de façon permanente à la mairie du Rousset.

###### *Les documents de référence cités dans le dossier du maître d'ouvrage et les études de portée générale*

- *Objectifs* : à la demande de la CPDP, le maître d'ouvrage a mis à disposition différents documents de référence sur lesquels il a fondé la rédaction de son dossier et qui visent à faciliter la compréhension du contexte dans lequel s'inscrit le projet (études de marché, états initiaux ou encore étude de réversibilité).
- De même, différentes études de portée générale ont été fournies afin d'apporter les éclairages nécessaires à la compréhension du projet et de ses enjeux. Nombre d'entre elles ont été mises en ligne tout au long du débat, parfois à la demande des participants.
- *Diffusion* : l'ensemble de ces documents a été librement consultable et téléchargeable sur le site Internet du débat public.



© Greg Belleprat



© Greg Belleprat

## Les fiches techniques du Conseil départemental de Saône-et-Loire

- *Objectif* : en sa qualité de collectivité territoriale partenaire du projet de Center Parcs au Rousset, le Conseil départemental de Saône-et-Loire a été sollicité afin de rendre publiques, sous formes de fiches, ses études concernant les équipements publics dont il assurerait la maîtrise d'ouvrage en cas de réalisation du projet.

Ces fiches concernent :

- l'adduction en eau potable du projet ;
- l'assainissement ;
- les raccordements aux réseaux de gaz et d'électricité ;
- les infrastructures routières nécessaires ;
- la couverture internet et téléphonie mobile.

- *Diffusion* : consultables et téléchargeables sur le site Internet, ces fiches ont également été mises à disposition du public lors de l'atelier « Equipements publics induits et impacts sur la vie locale » le 5 juin à Saint-Bonnet-de-Joux.

## b. Les documents de la CPDP

### Le journal du débat

- *Objectifs* : ce document présente les objectifs et les principes d'un débat public. Il communique également le calendrier du débat public et les différents moyens d'information et de participation mis en œuvre.

- *Diffusion* : il a été diffusé dans **32 500\*** boîtes aux lettres autour du site projeté de Center Parcs. Il a également été mis à disposition dans différents lieux du territoire : mairies, offices de tourisme, associations locales, établissements scolaires et de formation professionnelle, chambres consulaires. **700** exemplaires ont ainsi été envoyés aux acteurs et partenaires du débat. **300** journaux du débat ont été distribués en réunions et ateliers publics.

- *Commentaire* : ce document, utile pour présenter l'organisation globale du débat, est très rapidement devenu obsolète en raison des changements opérés en cours de débat (calendrier et lieux des réunions, composition de la CPDP).



### Les cartes T

- *Objectif* : cette carte préaffranchie donne la possibilité de demander les documents du débat disponibles et de poser une question ou d'émettre un avis sur le projet ou l'organisation du débat.

- *Diffusion* : la carte T a accompagné le journal du débat et a été mise à disposition dans les mairies du territoire. Plus de **35 500** exemplaires ont été diffusés.

- *Commentaire* : les nombreux retours de carte T démontrent que ce type d'outil est encore largement utilisé et est en adéquation avec les besoins du territoire.



\* Même périmètre que pour la synthèse du document de maîtrise d'ouvrage

### **Les tracts et affiches**

- *Objectif* : actions de communication de proximité, la distribution de tracts et la pose d'affiches dans les commerces et lieux publics ont permis d'aller à la rencontre des habitants et des commerçants pour informer de la tenue du débat.
- *Diffusion* : des actions de tractage et d'affichage ont été réalisées pour annoncer l'ouverture du débat et réitérées avant chaque réunion générale dans les lieux de fortes affluences tels que les marchés et les centres commerciaux. Au total, près de **4 000** tracts ont été distribués et **800** affiches déposées<sup>9</sup>.
- *Commentaire* : bonne réception du public et des commerçants qui ont montré un intérêt pour le débat. Ces actions restent de bons moyens de diffusion d'information sur le débat, complémentaire du boitage.

### **Les panneaux de présentation du débat**

- *Objectifs* : ils présentent les objectifs et principes du débat et renseignent sur les modalités de participation du public (calendrier, les outils de participation).
- *Diffusion* : un jeu de deux panneaux a été exposé à l'entrée des salles de réunions et ateliers publics et installé le temps du débat à l'accueil de la mairie du Rousset.

### **Un numéro vert et une adresse électronique dédiés au débat**

- *Objectif* : ces outils ont permis de joindre le secrétariat général de la commission pour obtenir tous les renseignements sur l'organisation du débat, demander de la documentation, faire parvenir les contributions au débat.
- *Commentaire* : ils ont permis de pallier partiellement l'absence d'ancrage territorial du secrétariat général en mettant gratuitement à disposition ces deux outils de communication et d'assurer une réactivité des réponses.

## **c. Les outils numériques**

Dans le but de toucher un public le plus large et diversifié possible, la CPDP a été active sur Internet grâce à un site participatif et aux réseaux sociaux.

### **Le site internet**

Le site internet dédié au débat (<http://cp-lerousset.debatpublic.fr/>) a été ouvert le 16 mars 2015 pour permettre au public de s'informer sans attendre son ouverture officielle. Le site comportait alors une présentation complète du débat : objectifs et principes, composition de la CPDP, modalités de participation.

Du 25 mars au 15 avril, une consultation en ligne a été mise en place pour recueillir les attentes du public sur les modalités et les thèmes attendus du débat.

Le site s'est progressivement enrichi en contenu jusqu'à l'ouverture du débat le 20 avril 2015. Ainsi, dès cette date, le public avait déjà accès :

- aux informations pratiques sur le débat, avec notamment le calendrier des réunions publiques ;
- aux informations sur le projet : la synthèse du dossier du maître d'ouvrage pour une découverte rapide (3 avril), le dossier du maître d'ouvrage pour une présentation complète du projet (7 avril), les études de référence sur lesquelles le maître d'ouvrage s'est appuyé pour élaborer son projet.

Le 20 avril 2015 ont également été mis en service les espaces d'expression - forum de discussion, espace de questions-réponses, points de vue (contributions et cahiers d'acteur) - tous ouverts aux commentaires. Un formulaire a été mis en ligne pour l'inscription aux ateliers et à la visite du site.

Au fil du débat ont été mises en ligne les archives des rencontres publiques, comportant les enregistrements audio (23 écoutes par fichier en moyenne), les présentations des intervenants, les photographies ainsi que les verbatim et comptes rendus de chaque séance. Des documents ont été versés au débat pour répondre à des demandes des participants ou de la commission et mis en ligne.

#### CHIFFRES CLÉS

- Ouvert à la participation **du 20 avril au 4 septembre 2015** (hors consultation préalable au débat)
- **5 634** visiteurs uniques, **13 336** visites
- **80** visites par jour en moyenne
- Plus de **68 000** pages vues
- Durée moyenne des visites : **6 min 30**

#### PROVENANCE DES PARTICIPANTS

- Bourgogne : **43 %**
- Ile-de-France : **22,6 %**
- Franche-Comté : **15 %**
- Rhone-Alpes : **5,7 %**
- Provence-Alpes-Cote d'Azur : **1,4 %**

#### SOURCE DES VISITES

- Moteurs de recherche : **36,6 %**
- Visites directes : **23,8 %**
- Site CNDP : **11,4 %**
- Lettres électroniques : **10,2 %**
- Réseaux sociaux : **3,3 %**

#### *Les réseaux sociaux*

La CPDP a été active sur les réseaux sociaux dès le 25 mars et tout au long du débat. L'effort d'animation a été concentré sur Twitter et Facebook avec un double objectif : donner de la visibilité au débat en misant sur l'effet de réseau et sur la présence des relais essentiels que sont les associations, blogueurs, journalistes, et permettre le dialogue. Plusieurs type de messages ont été diffusés : signaler et rappeler régulièrement le calendrier du débat, la mise en ligne de nouveaux documents (documents éclairant le débat, archives des réunions et ateliers), appeler à participer. La CPDP a pris le parti de ne pas diffuser sur ces réseaux les propos du maître d'ouvrage ou les prises de position des acteurs et des citoyens, de manière à respecter le principe d'égalité de traitement des participants.

**111** personnes se sont abonnées au compte Twitter @CPLerousset\_dp. 78 messages ont été diffusés par la commission, la moitié a été retweetée.

La page Facebook ([www.facebook.com/centerparcslerousset.debatpublic](http://www.facebook.com/centerparcslerousset.debatpublic)) a reçu **53** mentions "J'aime". Les messages diffusés par la CPDP sur ce réseau ont eu une portée variable, de l'ordre d'une soixantaine de personnes atteintes par message, avec un record à 286 pour l'annonce de l'ouverture du débat.

Les abonnés étaient principalement des mouvements et organisations politiques, des journalistes et médias locaux, des associations environnementales, des spécialistes du débat public et de la démocratie participative, le maître d'ouvrage.

#### *La lettre électronique*

Une lettre électronique bimensuelle a été diffusée pendant le débat présentant l'actualité du débat, une synthèse des réunions et ateliers passés et l'annonce des évènements à venir.

À la clôture du débat, **576** personnes étaient destinataires de cette lettre d'information.

## 2. Le débat dans les médias

Afin d'assurer la visibilité du débat et renseigner au mieux le public de sa préparation, de son calendrier et de son déroulement, la commission a travaillé en étroite relation avec la presse. Au total, ce sont environ 50 journalistes (soit 27 médias) sensibilisés à chaque action presse et un envoi du dossier de presse au moment du lancement du débat à plus de 150 journalistes.

Elle a mis en œuvre différentes actions presse :

### ***Communiqués et invitations presse***

L'envoi de communiqués de presse a permis d'informer les médias des principales étapes et actualités du débat : le lancement du débat, le calendrier, la mise à disposition d'informations sur le site internet. Des invitations presse ont également été envoyées avant chaque rencontre pour en préciser le programme et relayer l'évènement dans la presse.

### ***Conférences de presse***

La conférence de presse d'ouverture a été organisée avant la réunion d'ouverture le 24 avril en présence des médias suivants : AFP, La Renaissance, Le Journal de Saône-et-Loire et Montceau News.

Un dossier de presse a été distribué aux journalistes présents et mis en ligne sur le site du débat. Il présentait la CPDP et ses membres, le calendrier et les modalités du débat, le projet de Center Parcs. Une conférence de presse de présentation du compte rendu et bilan du débat a eu lieu au Rousset le 3 novembre.

### ***Interviews***

7 interviews de Claude Brévan ont été réalisées en face à face ou par téléphone au cours du débat par le JSL, radio Bresse et France 3 Bourgogne. Le maître d'ouvrage a également été interviewé à plusieurs reprises au cours du débat.

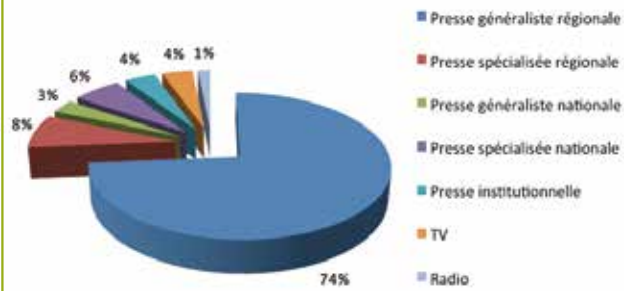
### ***Présence des journalistes aux réunions et ateliers***

Le journal de Saône-et-Loire était systématiquement présent à chaque rencontre. La Renaissance et France 3 Bourgogne ont assisté occasionnellement aux rencontres. La réunion de restitution a, quant à elle, mobilisé 7 médias (Journal de Saône-et-Loire, La Renaissance Paray le Monial, l'Exploitant agricole de Saône-et-Loire, Montceau News, Traces Ecrites, Info Chalon.com, France 3 Bourgogne).

### ***Analyse des retombées presse***

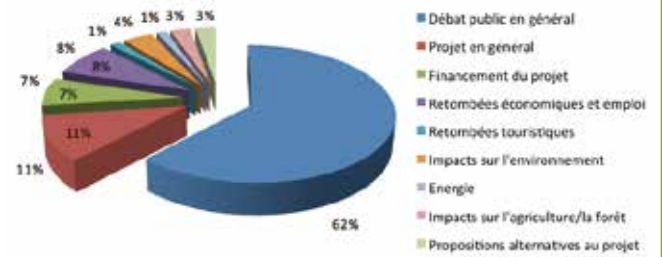
Depuis le 27 mars 2015, **130** retombées presse ont été identifiées sur l'ensemble des médias, 92% provenant de médias régionaux et 8% de médias nationaux. **80** retombées presse étaient consacrées à l'organisation du débat public ou le mentionnent et **50** retombées presse étaient consacrées au seul projet de Center Parcs.

### Retombées presse par nature de média



64 retombées proviennent de la presse écrite, 59 sont issues du web, 5 proviennent de la TV et 2 sont issues de la radio.

### Répartition thématique des retombées presse



## 3. Les actions partenariales

Pour informer le plus largement possible de la tenue du débat, la commission a sollicité les collectivités locales du territoire, les administrations, les associations et acteurs économiques concernés pour être des relais d'information. Le partenariat s'est matérialisé par l'envoi à ces acteurs de kits de communication papier et web destinés à être mis à disposition dans les lieux d'accueil du public ou bien mis en ligne sur leur site internet.

Le kit papier comprenait des exemplaires du DMO, de la synthèse, du journal du débat, d'affiches et de cartes T. Le kit Web, quant à lui, était composé des versions électroniques de ces mêmes documents, du lien vers le site du débat et d'une bannière électronique du débat à intégrer sur les sites des partenaires.

Au total, **163** organismes ont été contactés au lancement du débat public.



## B. La participation du public

### 1. Les rendez-vous du débat public

Les rencontres publiques ont été particulièrement importantes dans le débat public et ont toutes dépassé les horaires prévus.

Elles ont fourni au maître d'ouvrage un cadre adapté pour présenter et préciser son projet et offert au public la possibilité de s'exprimer et de poser ses questions.

Si la CPDP a fait le choix d'un traitement des différents thèmes identifiés en ateliers, les réunions générales ont été le lieu de discussions et de prises de position sur l'ensemble des aspects du projet. Une réunion de restitution est également venue clore le débat.

Les ateliers et réunions générales ont été enregistrés et ont fait l'objet d'un compte-rendu intégral (verbatim) ainsi que d'une synthèse rédigée par un membre de la commission, consultables et téléchargeables sur le site internet du débat public.

#### a. Les réunions générales

Trois réunions générales ont été organisées par la CPDP entre le 23 avril et le 3 juillet.

#### 1<sup>re</sup> réunion générale

**Lieu :** Salle des fêtes de Marizy

**Date et horaire :** 24 avril 2015 à 18h30

**Nombre de participants :** 321

**Données sur la participation :**

- Nombre d'intervenants : 33

- Nombre d'interventions : 38 dont 30 questions



24 avril 2015, réunion générale d'ouverture

#### 2<sup>e</sup> réunion générale

Cette réunion s'est déroulée sous la forme d'une audition de participants qui avaient préalablement manifesté leur intention d'intervenir, précédée d'un point d'étape du débat public par la présidente de la CPDP.

**Lieu :** Salle des Remparts à Charolles

**Date et horaire :** 8 juin 2015 à 20h00

**Nombre de participants :** 200

**Données sur la participation :**

- Nombre d'intervenants : 16

- Nombre d'interventions : 17



8 juin 2015, 2<sup>e</sup> réunion générale

#### Liste des intervenants à la tribune, selon un ordre de passage tiré au sort

- Jacqy LIEVRE, membre du réseau Accueil Paysan ;
- André ACCARY, Président du Conseil départemental ;
- Bernard ECHALIER, Président de la chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire ;
- Christian DECERLE, Président de la chambre d'agriculture ;
- Le collectif du Geai du Rousset ;
- Eric DAILLIE, habitant de Flagy ;
- Eric LOMBARD, habitant de Mellecey ;
- Edith GUEUGNEAU, Députée de Saône-et-Loire ;
- François LOTTEAU et Cécile PRUDHOMME, Europe Ecologie Les Verts ;
- Pierre BOUSSEAU, Président de l'association ACE Arconce ;
- Arnaud MONTEBOURG ;
- Nicole SICARD, représentante de « Ensemble 71 ».



## 3<sup>e</sup> réunion générale

**Lieu :** Salle des fêtes de Marizy

**Date et horaire :** 3 juillet 2015 à 18h30

**Nombre de participants :** 170

**Données sur la participation :**

- Nombre d'intervenants : 39

- Nombre d'interventions : 54 dont 19 questions



3 juillet 2015, 3<sup>e</sup> réunion générale

### b. Les ateliers thématiques

La CPDP a choisi d'organiser au cours du débat des ateliers thématiques afin de traiter en profondeur les enjeux et mieux comprendre comment chaque aspect du projet les prend en compte. Chaque atelier a été animé par un membre de la commission et a donné lieu à une présentation ciblée par le maître d'ouvrage qui a par ailleurs fait intervenir ses conseils. Les collectivités territoriales partenaires (Conseil régional, Conseil départemental, Communauté de communes, communes) ont également été sollicitées pour les thèmes les concernant, les équipements publics induits et le financement notamment.

La CPDP a sollicité de nombreux intervenants compétents pour apporter des éclairages sur chacune des thématiques.

#### Stratégies de développement local

**Lieu :** Salle des fêtes du Rousset

**Date et horaire :** 12 mai 2015 à 18h30

**Intervenant sollicités par la CPDP :**

Philippe COMMERÇON, Directeur de l'agence technique départementale de Saône-et-Loire - Régis LAVINA, Directeur de l'Agence de Développement Touristique et de promotion du territoire de Bourgogne du sud

**Nombre de participants :** 80

**Données sur la participation :**

- Nombre d'intervenants : 31

- Nombre d'interventions : 57 dont 26 questions

#### Tourisme et retombées économiques

**Lieu :** Salle des Griottons à Cluny

**Date et horaire :** 13 mai 2015 à 18h30

**Intervenants sollicités par la CPDP :**

Sophie DUBREUIL, Chargée d'étude économique à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire - Bernard ECHALIER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire - Régis LAVINA, Directeur de l'Agence de Développement Touristique et de promotion du territoire de Bourgogne du sud

**Nombre de participants :** 100

**Données sur la participation :**

- Nombre d'intervenants : 47

- Nombre d'interventions : 70 dont 51 questions

## Équipements publics induits et impacts sur la vie locale

**Lieu :** Salle des fêtes de Saint Bonnet de Joux

**Date et horaire :** 5 juin 2015 à 18h30

**Intervenants sollicités par la CPDP :**

Vincent DE LA CELLE, Président du Syndicat d'adduction d'eau du Charolais - Jean-Bernard DESCHAMPS, Président du Syndicat intercommunal des eaux de l'Arconce - Jean-Pierre FARAH, Vice-président du SYDESL (Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire) - Damien GARNIER, Directeur territorial ERDF en Saône-et-Loire - Fabien GENET, Vice-président du Conseil départemental de Saône-et-Loire chargé du développement économique et des territoires, du numérique, du Très Haut Débit et des relations avec l'Union européenne - Emmanuel REY, Maire de Marizy

**Nombre de participants :** 100

**Données sur la participation :**

- Nombre d'intervenants : 33
- Nombre d'interventions : 65 dont 40 questions

## Emploi

**Lieu :** Maison de quartier du Bois du Verne à Montceau les Mines

**Date et horaire :** 19 juin 2015 à 18h30

**Intervenant sollicité par la CPDP :**

Sylvie BLANC, Pôle entreprises, économie, emploi DIRECCTE Bourgogne (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - Fabien GENET, Vice-président du Conseil départemental de Saône-et-Loire chargé du développement économique et des territoires, du numérique, du Très Haut Débit et des relations avec l'Union européenne - Michel TRELAT, Pôle entreprises, économie, emploi DIRECCTE Bourgogne

**Nombre de participants :** 76

**Données sur la participation :**

- Nombre d'intervenants : 21
- Nombre d'interventions : 42 dont 14 questions

## Impacts sur l'environnement



6 juin 2015, atelier « Environnement »

**Lieu :** Salle des fêtes de Marizy

**Date et horaire :** 6 juin 2015 à 16h30

**Intervenants sollicités par la CPDP :**

Marc EZERZER, Chef du service Environnement à la DDT de Saône-et-Loire - Christelle ROUSSELET, Déléguée générale d'APROVALBOIS (Association pour la Promotion et la Valorisation des Activités du Bois en Bourgogne)

**Nombre de participants :** 70

**Données sur la participation :**

- Nombre d'intervenants : 20
- Nombre d'interventions : 55 dont 48 questions

## Modèle économique et financement

**Lieu :** Salle du Syndicat des Mineurs à Montceau les Mines

**Date et horaire :** 24 juin 2015 à 18h30

**Intervenants sollicités par la CPDP :**

Fabien Genet, Vice-président du Conseil départemental de Saône-et-Loire chargé du développement économique et des territoires, du numérique, du Très Haut Débit et des relations avec l'Union Européenne

**Nombre de participants :** 90

**Données sur la participation :**

- Nombre d'intervenants : 13
- Nombre d'interventions : 35, dont 27 questions

## Agriculture



8 juin 2015, atelier « Agriculture »

Atelier préparé en collaboration avec la chambre d'agriculture.

**Lieu :** Ferme expérimentale de Jalogny

**Date et horaire :** 8 juin 2015 à 14h00

**Intervenants sollicités par la CPDP :** Christian DECERLE, Président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire - Guillaume GAUTHIER, Président des Jeunes Agriculteurs de Saône-et-Loire - Marc GROZELLIER, représentant de la Confédération paysanne en Saône-et-Loire - Bernard LACOUR, Président de la FDSEA de Saône-et-Loire

**Nombre de participants :** 60

**Données sur la participation :**

- Nombre d'intervenants : 31
- Nombre d'interventions : 44 dont 18 questions

### c. La visite de terrain

Afin de permettre une meilleure connaissance de la localisation du projet et de son étendue, la CPDP a décidé d'organiser une visite de terrain dans la forêt du Rousset le 6 juin 2015 à 14h00. Cette visite a précédé l'atelier portant sur l'environnement.

Environ **40** personnes ont participé à cette visite qui s'est déroulée selon un parcours marqué par plusieurs arrêts lors desquels les participants ont pu interroger le maître d'ouvrage :

- un arrêt aux abords de l'étang du Rousset, animation de la Société d'histoire naturelle d'Autun ;
- un arrêt au cœur du site envisagé pour le projet dans la forêt du Rousset ;
- un dernier arrêt sur le site envisagé pour l'implantation de la station d'épuration de Marizy, animation du Conservatoire régional d'espaces naturels et de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique.



6 juin 2015, visite de site près de l'étang du Rousset

### d. La réunion de restitution du débat

Faisant suite à la décision de prolonger le débat, la CPDP a organisé une réunion de restitution du débat public le 4 septembre à 18h30 à la salle des fêtes de Marizy.

Cette réunion, qui a réuni près de **340** personnes, a été l'occasion pour la CPDP de faire un point sur la participation ainsi que de livrer sa synthèse des apports et enseignements du débat public. Les participants ont également pu exprimer ce qu'ils retenaient de ces quatre mois et demi de débat.

Le maître d'ouvrage, ainsi que les collectivités territoriales partenaires du projet, ont été invités à dresser leur bilan du débat, sans toutefois faire état de leur décision quant à la poursuite du projet.



4 septembre 2015, réunion de restitution du débat public

## 2. Les autres moyens de participation proposés au public

### a. le dispositif questions/réponses

Une des missions de la CPDP est de permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir poser des questions sur le projet ou l'organisation du débat.

De très nombreuses questions ont été recueillies, certaines très techniques et précises. C'est d'ailleurs à l'aune de ce constat que la présidente, Claude Brévan, a proposé à la Commission nationale du débat public de prolonger le débat public jusqu'au 4 septembre, pour permettre à ces questions de trouver des réponses pendant le temps du débat.

Au total, **239**<sup>10</sup> groupes de questions, parmi lesquels **508** questions, ont été publiés, suscitant **22** commentaires.

**12** groupes de questions portaient sur la conduite du débat et ont reçu une réponse par la CPDP.

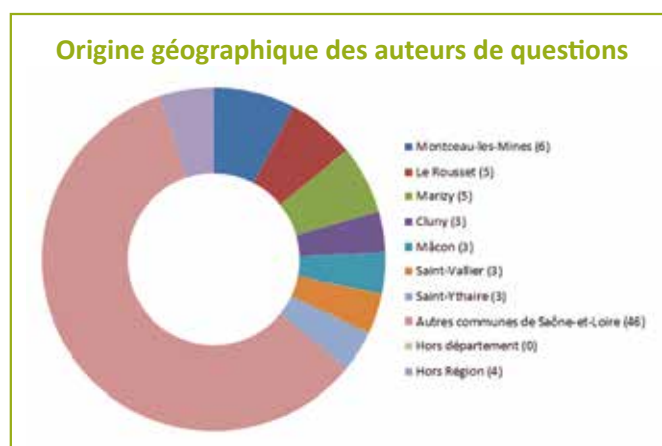
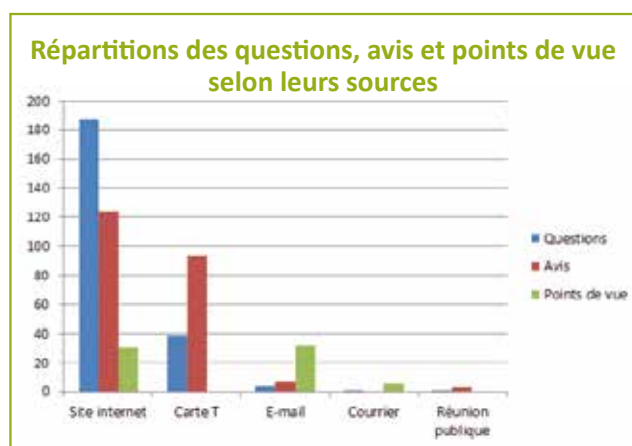
**150** groupes de questions concernaient le projet et ont reçu une réponse par le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs.

Les groupes de questions relevant de la compétence des collectivités territoriales ont reçu des réponses de ces dernières : **80** groupes par le Conseil départemental et **6** groupes par la mairie du Rousset.

Par ailleurs, une réponse a été apportée par la DDT de Saône-et-Loire.

Les questions, avis et points de vue ont été collectés de plusieurs façons :

- par carte T ;
- via l'espace d'expression sur le site du débat ;
- par courrier et e-mail ;
- grâce aux formulaires de questions mis à disposition lors des réunions et ateliers publics.



Toutes ces questions-réponses, classées par thèmes, ont été retranscrites sur le site du débat. Chaque réponse apportée par le maître d'ouvrage ou les collectivités territoriales partenaires était préalablement validée par CPDP. Garante de réponses claires, compréhensibles et complètes, la CPDP s'est engagée à ce que le délai de réponse et de validation soit raisonnable.

La commission a régulièrement demandé au porteur de projet et aux collectivités de modifier ou compléter les réponses aux questions qui n'étaient que partiellement traitées et les a interpellés à de nombreuses reprises sur les délais de réponse, aussi jugés trop longs par certains participants.

*Commentaire* : certains participants au débat ont exprimé des doutes sur la neutralité de la CPDP vis à vis de la maîtrise d'ouvrage et remis en cause l'équité avec laquelle la CPDP a exercé les missions décrites plus haut. Ces insinuations illustrent la défiance de certains participants à l'encontre de la procédure du débat public.

<sup>10</sup> Certaines questions nécessitant une réponse de plusieurs entités.



## b. Le forum

Les internautes ont pu exprimer leur(s) avis dans le forum, ouvert aux commentaires. Celui-ci a recueilli **228** avis et **114** commentaires, illustrant une vraie appropriation de l'outil par les internautes.



## c. Les points de vue

Tout participant peut publier un point de vue argumenté et documenté en lien avec le projet en débat. Ces points de vue, dont le contenu engage uniquement la responsabilité de leur auteur, sont des moyens d'information pour le public - qui peut ainsi avoir accès à des contributions argumentées, différentes ou complémentaires du maître d'ouvrage - et des outils d'expression visant à enrichir le débat. Ils sont ouverts aux commentaires des internautes.

Le point de vue peut prendre la forme d'un document de plusieurs pages qui doit respecter les principes du débat public, de clarté, de qualité et d'accessibilité des informations notamment.

Deux formats de point de vue existent : le cahier d'acteur, réservé aux personnes morales et qui doit respecter des règles d'édition fixées par la commission, et la contribution, d'un format moins contraignant.

**68** points de vue ont été recueillis :

**16** cahiers d'acteurs ont été publiés sur le site du débat et imprimés pour la réunion publique de restitution du 4 septembre suite à une demande expresse de certains participants.

**26** contributions ont été recueillies. Elles ont été uniquement mises en ligne sur le site de la CPDP.

La CPDP a reçu **26** délibérations, vœux et déclarations de soutien au projet toutes en ligne<sup>11</sup>.

## d. La boîte à idées

La commission a, au cours du débat, décidé de la mise à disposition d'un nouveau moyen d'expression en ligne : la boîte à idées. Ce nouvel espace avait pour objet de recueillir toutes les idées et propositions du public, qu'elles complètent, modifient le projet ou présentent de nouveaux projets de développement. Aucune proposition n'a été transmise à la CPDP.

## 3. L'évaluation du débat

Afin d'aider à l'amélioration du dispositif du débat public, la CPDP a diffusé, lors de la dernière réunion générale et la réunion de restitution ainsi que sur son site internet (depuis le 4 juillet), un questionnaire d'évaluation du débat. Néanmoins, le faible nombre de réponses collectées (seulement 57) ne permet pas d'exploiter les résultats d'une telle évaluation au moment de la rédaction de ce compte rendu.







## CHAPITRE 2

# Enseignements du débat public

## I. SYNTHÈSE

### A. Un débat long, très suivi, aux clivages marqués

Le débat public autour d'un projet de Center Parcs au Rousset en Saône-et-Loire a eu lieu du 20 avril au 4 septembre 2015. Prévû initialement comme devant s'achever le 20 juillet, il a été prolongé afin de donner le temps nécessaire à la rédaction de contributions et de cahiers d'acteurs, et permettre d'apporter des réponses aux très nombreuses questions posées par le public. Engagé simultanément au débat sur un projet identique à Poligny dans le Jura, il porte sur un ensemble touristique comportant 400 cottages et un équipement central de 12 000 m<sup>2</sup> dont l'élément phare est un espace aqualudique chauffé toute l'année. Le projet se situerait dans une forêt de rapport, privée. Le financement de l'équipement central serait porté par une société d'économie mixte (SEM) dont les Conseils régionaux et départementaux seraient les principaux actionnaires. Les cottages seraient achetés par des investisseurs et des particuliers. Pierre & Vacances interviendrait comme initiateur et maître d'ouvrage d'un projet entièrement préfinancé par des ventes en l'état futur d'achèvement. Une fois la réalisation achevée, il en assurerait l'exploitation dans le cadre de baux commerciaux passés avec la SEM et les propriétaires des cottages. La desserte du site par les différents réseaux serait financée par les collectivités et les syndicats gestionnaires. Compte tenu des particularités liées au montage de l'opération, le débat a porté sur le projet lui-même et sur son financement partiel par la collectivité publique.

### Une confrontation souvent passionnée entre deux groupes de participants

Ce débat qui a duré plus de 4 mois a été très dense et souvent passionné. Il a été très suivi et la participation du public a été constante en réunion comme sur le site.

Assez schématiquement, ce débat a été le cadre d'une confrontation qui n'a pas faibli entre deux groupes de participants. Ces groupes n'étaient toutefois pas nécessairement homogènes comme le montrent les cahiers d'acteurs et contributions parvenus en fin de débat où chacun expose sa propre grille d'analyse. C'est le positionnement pour ou contre le projet qui a, au moins en apparence, créé ces deux familles d'intervenants. Lors des réunions et ateliers, les opposants, très présents, sont intervenus à titre individuel ou au titre d'associations ou de regroupements de personnes partageant le même objectif tel le collectif « Le Geai du Rousset », alors que les partisans du projet prenant la parole étaient surtout, jusqu'à la dernière réunion, des personnalités élues, des représentants d'institutions, d'organisations professionnelles ou de chambres consulaires. Les particuliers favorables au projet ont en effet été peu nombreux à prendre la parole pendant le débat et se sont davantage exprimés en ce sens via Internet. Les « pro Center Parcs » ont souvent fait référence à une majorité silencieuse qui serait favorable au projet. Ces partisans qui ne s'étaient pas ou peu faits entendre, se sont néanmoins manifestés en toute fin de débat à l'occasion d'un rassemblement de soutien au projet qui a réuni près de 500 personnes selon la presse, quelques jours avant la dernière réunion. Cette dernière séance de travail a vu également affluer des défenseurs du projet très mobilisés et aisément identifiables par leurs tee-shirts verts portant une mention « oui au center parcs ». Ceux d'entre eux qui ont pris la parole ont motivé leur soutien par l'impact économique et l'emploi qu'ils attendent de ce projet. Une pétition favorable au Center Parcs, lancée par l'association « Charolais Brionnais en mouvement » et comptant plus de 4500 signatures a été remise à la commission lors de cette ultime réunion à laquelle la plupart des opposants n'ont pas souhaité participer.

### Un public assidu, actif et connaissant bien les dossiers

Bien que les réunions se soient tenues dans sept communes, le Rousset, Marizy, Cluny, Jalogny, Charolles, Saint Bonnet de Joux et Montceau-les-Mines, une importante partie du public participant a été constituée de personnes assistant à presque toutes les rencontres, quel que soit le sujet abordé. Ce public qui connaissait très bien le dossier était à même de poser des questions de plus en plus précises et intéressantes. Cette bonne connaissance du dossier n'a pas permis

d'éviter la reprise récurrente par les opposants comme par les partisans du projet, d'arguments et d'analyses déjà présentés engendrant chez quelques participants une certaine lassitude. La maîtrise de la prise de parole en public de certaines personnes familières de ce débat peut expliquer le mutisme d'autres participants qui se sont souvent exprimés en applaudissant ou à l'inverse en chahutant les orateurs.

## Une information de qualité

Le débat public n'a pas pour premier objet de rapprocher des points de vue mais de débattre d'un projet sur la base d'informations suffisantes. Dans le cas du débat public autour du projet de Center Parcs au Rousset, l'information du public a été de qualité, voire même de grande qualité, notamment sur les aspects environnementaux et sur la desserte par les différents réseaux du site envisagé ainsi que dans une large mesure sur les caractéristiques du projet. Il a semblé à la commission que les éléments dont disposaient Pierre & Vacances et le Conseil départemental sur ces aspects avaient été communiqués tant en réunion que dans les réponses aux questions posées sur le site dans les limites de l'état d'avancement des travaux d'étude ou des options dont le principe était arrêté. La commission a un avis plus nuancé concernant la précision de certaines informations sur les aspects financiers et opérationnels et sur l'emploi. Bien entendu, certains aspects relèvent des domaines de confidentialité propres aux entreprises, mais le retard ou le « flou » des réponses à certaines questions posées sur le site ont suscité de l'irritation, voire de la suspicion sur la sincérité de la maîtrise d'ouvrage.

Le second objectif d'un débat est de recueillir les avis du public. Dans le cas présent, chacun a eu la possibilité de s'exprimer afin de poser des questions ou d'émettre un avis. À l'aune de ces deux éléments constitutifs d'un débat public que sont l'information et la participation et sous les réserves qui précèdent, on peut considérer que le débat a atteint ses objectifs même si certains considèrent qu'il a été trop restreint géographiquement.

## Les partisans du projet et les opposants ne se sont pas mutuellement convaincus

Les éléments de satisfaction sont moins lisibles si l'on considère qu'un débat est d'autant plus productif qu'il s'est déroulé dans un climat constructif ou tout au moins dans une logique de conviction réciproque où chaque partie tente de convaincre les autres parties du bien fondé de ses thèses sans basculer systématiquement dans la polémique, voire l'anathème. Cela n'a pas toujours été le cas au cours de ce débat où les affrontements ont parfois pris le pas sur la confrontation d'idées. Les opposants ont largement utilisé la possibilité de poser des questions, parfois de façon récurrente, pour pousser le maître d'ouvrage et les représentants des collectivités à préciser les caractéristiques du projet dans le but de renforcer leur argumentation. À l'inverse, certaines affirmations en faveur du projet ont pu apparaître comme relevant davantage de postulats que d'argumentations, et ont été ressenties comme un refus de débattre du fond du dossier. La commission a relevé par ailleurs que les partisans du projet posaient assez peu de questions en réunion comme sur le site, à l'exception de personnalités élues qui ne souhaitent pas qu'un soutien sur le principe du projet constitue un blanc-seing pour Pierre & Vacances.

Cet aspect dual des positions de principe des uns et des autres a favorisé une forme de radicalisation, chaque groupe semblant avoir assez vite plus ou moins renoncé à convaincre ses opposants et paraissant craindre qu'une approbation sur tel ou tel propos, même minime, de ses contradicteurs ne vienne affaiblir sa position. Les interventions nuancées ont été rares dans la plupart des réunions, plus fréquentes sur le site, mais force est de constater que les échanges n'ont pas toujours eu le caractère tolérant et courtois que l'on aurait pu souhaiter.

## Un constat en demi teintes, positif sur l'information, mais moins concluant sur le dialogue entre les différents acteurs

En dépit de ce constat en demi teintes sur l'ambiance générale de ces rencontres, ce débat a permis d'aller au delà des données figurant dans le DMO et d'informer assez précisément le public sur le projet envisagé même si certaines personnes considèrent qu'il y a encore trop de zones d'ombre. Si ces quatre mois et demi de travail intensif n'ont pas fait émerger d'évolutions sur l'essentiel du projet tant dans sa conception générale que dans son montage opérationnel, ils auront permis d'éclairer le maître d'ouvrage et les collectivités associées au projet sur les positions des citoyens et des différents milieux économiques locaux. Il a apporté des éléments pouvant contribuer à préparer les décisions qu'ils auront à prendre et le cas échéant les négociations à venir dans l'hypothèse où ces décisions confirmeraient la poursuite du projet. Il aura été l'occasion de mieux connaître les sensibilités exprimées par les partisans comme par les opposants et pourrait, le cas échéant, permettre de faire évoluer le dossier en fonction de divers points de vigilance qui ont été mis en évidence par les partisans comme par les opposants au cours de ces séances de travail.

### B. Des enjeux d'importance variable

Les débats se sont articulés autour de grands enjeux : le concept même de Center Parcs, son insertion dans le contexte régional et local, ses impacts sur la vie et l'économie locales, ses conséquences pour l'environnement et enfin, les aspects financiers et opérationnels.

#### Le Center Parcs du Rousset : une taille réduite mais un projet conforme aux fondamentaux d'un concept bien rôdé

Le concept de Center Parcs est aujourd'hui « rôdé » dans 4 sites en France, un cinquième site venant de s'ouvrir dans la Vienne. Les différences entre les parcs existants sont plus liées à leur ancienneté qu'à une profonde adaptation au contexte local qui, lorsqu'il a été pris en compte, semble porter davantage sur leur fonctionnement et sur les « à-côtés » que sur leur conception générale. Il s'agit donc d'un « modèle » reproduit à quelques nuances près à l'identique dans l'ensemble des sites, basé sur l'accueil de familles pour des séjours de courte durée dans des « cottages », fonctionnant toute l'année grâce à l'attractivité d'un parc aqualudique chauffé.

#### *Avancée du débat*

Pierre & Vacances a confirmé son engagement de ne pas étendre le Center Parcs au-delà des dimensions du projet soumis au débat

Le Center Parcs projeté au Rousset, comme celui envisagé simultanément à Poligny dans le Jura, représente une nouvelle génération de Center Parcs, dit « Mid Size », de taille réduite de moitié, n'offrant que 400 hébergements et des équipements de loisirs de même nature que dans les sites « classiques » mais de dimension plus modeste. En l'état actuel du dossier et des informations données par Pierre & Vacances, ce Center Parcs ne semble pas être appelé à connaître une extension.

#### Un modèle contesté d'immersion dans la nature

Peu mis en cause par les partisans du projet qui s'intéressent davantage aux impacts qu'ils espèrent positifs de ce projet qu'aux installations elles-mêmes, le concept de Center Parcs a été fortement contesté par les opposants.

Plusieurs arguments ont visé à le condamner d'emblée en dehors de toute autre considération. L'essentiel de ces griefs concerne :

- sa conception en contradiction avec une politique de développement durable et notamment ce qu'ils qualifient de « bulle tropicale » dont les bassins sont chauffés à 29° 365 jours par an alors que la sobriété énergétique est au cœur de la COP 21 devant se tenir à Paris fin 2015 ;

- la présentation de la vie au sein du Center Parcs comme une immersion dans la nature alors que le cœur de l'attractivité est le centre aqualudique qui ignore les essences locales et vise à faire oublier l'alternance des saisons ;
- un tourisme « hors sol » et de plus « clés en main » dans des espaces privatisés, clos, d'un accès très limité pour les non résidents ;
- une conception des loisirs dépassée, le public désertant de plus en plus les sites de tourisme de masse.

À l'opposé de ces arguments, les partisans du projet, comme le maître d'ouvrage, ont fait valoir que c'est précisément l'espace aqualudique chauffé toute l'année qui permet d'échapper à la saisonnalité qui caractérise le tourisme en milieu rural. Pour eux, ces Center Parcs correspondent à une demande de loisirs pourvoyeuse d'emplois et de développement.

## La place controversée d'un tel projet dans le contexte régional de Bourgogne

Pour les partisans du projet, l'arrivée d'un Center Parcs est un élément de notoriété pour la Bourgogne dont le potentiel est attesté mais insuffisamment exploité. Un cahier d'acteur évoque « une Bourgogne fatiguée avec une attractivité érodée » et ce projet viendrait renforcer l'attractivité de ce territoire. Pour certains professionnels, le tourisme en Bourgogne souffre d'une forte saisonnalité qui fragilise l'équilibre économique des hôtels, gîtes ou chambres d'hôte. Le Center Parcs serait une offre nouvelle, différente et venant compléter ce qui existe. Il ne remettrait pas en cause les axes définis dans le schéma départemental de développement du tourisme, le tourisme itinérant, les voies vertes et itinéraires cyclables et l'oénotourisme, mais apporterait une nouvelle clientèle à même de découvrir les richesses locales et de participer à la vie culturelle. Cette position est partagée par des professionnels du tourisme (hôteliers, restaurateurs, gestionnaires de lieux patrimoniaux et culturels, gîtes de France) qui espèrent que le séjour dans le Center Parcs, qui offrirait une occasion de découvrir le Charolais Brionnais, serait suivi d'autres types de séjour permettant de mieux connaître le département.



Paray-le-Monial : basilique du Sacré Coeur, chevet

L'étude effectuée par l'Insee en 2011 sur le Center Parcs de Lorraine montre cependant un effet relativement limité sur l'offre touristique existante puisque seuls un parc animalier proche et un petit train semblent avoir vraiment bénéficié d'un apport de clientèle supplémentaire et ce, en raison de l'adéquation du public familial du Center Parcs avec ces offres de loisirs visant un jeune public. Le site de Saône-et-Loire et celui de Lorraine ne sont pas comparables mais cet aspect de l'adéquation entre la clientèle du Center Parcs et l'offre touristique environnante mériterait d'être approfondie si Pierre & Vacances souhaite comme il l'annonce, « thématiser » le Center Parcs en fonction du contexte. En l'occurrence, l'offre touristique proche du Rousset, outre des paysages ruraux de grande qualité, est constituée d'un ensemble patrimonial exceptionnel, de hauts lieux culturels et d'une offre gastronomique remarquable.



La Voie Verte : piste cyclable au pied du château de Berzé-le-Châtel

À l'inverse de cet enthousiasme pour le projet, les opposants ont fait valoir qu'il n'a sa place ni en Bourgogne ni surtout en Saône-et-Loire où la tradition touristique est celle de la découverte d'un pays, de ses paysages, de son patrimoine, de ses productions et de sa société. Ils plaident pour un tourisme diffus, des formes d'hébergement ouvertes et proches des habitants permanents qui « font » le pays. Ils sont hostiles à la privatisation de l'usage d'espaces naturels forestiers. Ils opposent un tourisme « marchand » à un tourisme qui ne le serait pas, traduisant là plutôt leur hostilité à un tourisme initié et géré par un grand groupe côté en bourse qui gère des complexes touristiques importants,

comparé à de multiples petites implantations à caractère plus familial. Ils ont interrogé Pierre & Vacances sur la viabilité des deux projets, Le Rousset et Poligny, situés à deux heures l'un de l'autre et couvrant des zones de chalandise en grande partie identiques.

## Des positions ambigües pour l'accès au Center Parcs

Enfin, la commission a relevé certaines positions ambivalentes qui, rejetant le principe même de l'espace aqualudique, ont néanmoins posé des questions sur son accessibilité pour les habitants et les résidents des gîtes et des chambres d'hôte, semblant dans ces derniers cas considérer que ce pourrait être un atout à valoriser. Tout en se gardant de minimiser les importantes réserves exprimées sur le centre aqua-audique (et sur son mode de financement), il n'est pas interdit de penser que l'association d'une offre importante et concentrée d'hébergements étrangère à la tradition locale, et d'un espace ludique attractif pour des familles, est un des aspects du projet qui conforte les opposants dans l'idée que c'est un projet venu d'ailleurs, qui serait en concurrence avec l'offre existante d'hébergement, qui est conçu pour d'autres et dont ils ne profiteront pas.

### *Avancée du débat*

Après s'être montré réservé sur une ouverture large aux non-résidents pendant le débat, Pierre & Vacances s'est engagé lors de la dernière réunion sur la gratuité d'accès pour les habitants des communes du Rousset et de Marizy pour quelques entrées par an et sur un tarif préférentiel pour les habitants du canton sur pré-réservation. Il s'est dit prêt à accueillir en période creuse des sorties de loisir pour les classes de la Communauté de communes, sous réserve d'avoir précisé en amont les critères de sécurité et responsabilité. Enfin, Pierre & Vacances a ouvert la possibilité d'un accord à négocier avec les gestionnaires d'hébergements de proximité afin que leurs clients bénéficient de conditions particulières d'accès au Center Parcs sous conditions de réservation.

## *C. Les impacts sur la vie et l'économie locales*

Ces aspects, outre l'impact sur le tourisme qui vient d'être évoqué rapidement, concernent l'insertion du Center Parcs dans la vie locale et la création de richesses par la création d'emplois pérennes, la participation des milieux économiques locaux à la réalisation et au fonctionnement du Center Parcs et enfin les retombées fiscales.

### L'ouverture du Center Parcs sur la vie locale

Cette question a fait l'objet de débats animés et l'information ainsi que les réponses apportées par Pierre & Vacances n'ont semblé convaincre que ceux qui étaient à priori favorables au projet.

Une enquête conduite par le maître d'ouvrage fait apparaître une évolution dans les attentes de la clientèle vers un désir de sortir du Parc pour connaître la région dans laquelle il se situe. Cette demande qui justifie la recherche de sites à fort potentiel touristique, se traduit selon Pierre & Vacances, par une augmentation du nombre des sorties de leurs résidents en particulier pendant les séjours d'une semaine. Il est difficile de connaître avec précision le motif et la destination de ces sorties, et les éléments fournis par Pierre & Vacances ont été contestés.

Parmi les opposants, deux appréciations contradictoires se sont manifestées autour de cette question : certains considèrent que les clients du Center Parcs resteraient à l'intérieur où tout est conçu pour qu'il n'aient pas à sortir,



l'achat de services en interne étant d'ailleurs un élément significatif du modèle financier de ces établissements. Ces opposants en concluent que le Center Parcs n'aurait pas d'impact sur la vie locale et que seuls les arrivées et départs de ses clients seraient perceptibles. Pour démontrer sa volonté d'ouverture, au cours du débat et dans certaines réponses à des questions posées sur le site, Pierre & Vacances s'est dit prêt à étudier des partenariats avec des structures extérieures en citant l'exemple d'un centre équestre implanté à proximité du Center Parcs de Moselle. Le principe d'un partenariat « gagnant-gagnant » a été évoqué par Pierre & Vacances.

### **Avancée du débat**

Lors de la dernière réunion, Pierre & Vacances s'est dit prêt à réaliser un inventaire des partenariats possibles avec les associations pour la prise en charge éventuelle d'animations au sein du Center Parcs et encore à étudier les possibilités de partenariats pour des activités ludiques ou culturelles

À l'opposé de cette perception de contacts très limités entre vie locale et Center Parcs, d'autres participants craignent de voir envahir les sites récréatifs qu'ils fréquentent par les clients de Pierre & Vacances. L'importance numérique des résidents du Center Parcs rapportée à celle de la population permanente pourrait selon ces opposants, dégrader le lien social fondé sur la proximité et apporter des perturbations dans la vie locale : bruit, déchets et incivilités. Ils opposent à ces touristes trop nombreux et trop pressés ceux qui, épris d'authenticité, viennent loger dans des chambres d'hôtes ou des gîtes, ou les résidents secondaires qui participent à la vie locale. Cette position qui exprime une aspiration au calme et à la sécurité pouvant aller jusqu'à une forme de recherche de « l'entre-soi », peu présente dans les interventions mais explicite dans un cahier d'acteur, justifierait si le projet se poursuit, une approche attentive des conditions du maintien de l'ambiance paisible et harmonieuse des lieux situés à proximité du site envisagé.

## La répercussion des coûts sur les services publics, une préoccupation forte

La répercussion sur les coûts des services publics, et en particulier sur le coût de l'eau et la redevance d'assainissement qui découleraient de l'importance des sommes engagées et des risques pris par les collectivités pour financer les investissements nécessaires à la desserte du site, est également un sujet d'inquiétude. Certains opposants considèrent que ces coûts devraient être pris en charge par Pierre & Vacances, et ce d'autant que certains travaux telle la station d'épuration des eaux, seraient inutiles sans le Center Parcs. Or, cet équipement coûteux fait peser un risque important sur les finances de la commune de Marizy selon ces opposants. Des assurances de non augmentation du coût de l'eau et de la redevance d'assainissement pour les habitants ont été données sans pour autant lever tous les doutes.

Les choix techniques d'alimentation par les différents réseaux n'ont pas fait l'objet de débats conséquents. Outre l'opportunité de créer une station d'épuration, seule l'accessibilité routière a été abordée pour démontrer l'inadaptation du choix du site du Rousset trop éloigné des grands axes et l'insuffisance des travaux envisagés pour accueillir un afflux de trafic. Par contre, un consensus s'est opéré entre les participants, opposants ou partisans du projet, pour manifester leur attente, si le projet se concrétise, de pouvoir bénéficier de l'amélioration des équipements collectifs et des réseaux devant être réalisés pour desservir le Center Parcs. Cette demande concerne en particulier la téléphonie mobile et Internet tous deux de qualité assez médiocre aujourd'hui, mais également la desserte par le gaz de communes dont Saint-Bonnet-de-Joux et La Guiche.



**Point de vigilance** : La répercussion éventuelle des coûts des investissements nécessaires à l'installation du Center Parcs sur les autres usagers du service public (de l'eau, de l'assainissement, etc.) a été identifiée comme un point de vigilance pour les études ultérieures.

## Les retombées sociales et la création d'emplois

L'opportunité de créer des emplois dans un territoire qui connaît presque 12% de chômeurs a fait bien évidemment l'unanimité. Cet accord sur l'objectif ne s'est cependant retrouvé ni dans les prises de positions sur les emplois proposés par Pierre & Vacances, ni sur leur intérêt pour répondre à des besoins locaux et pas davantage sur l'opportunité d'un financement indirect par la collectivité.

### L'emploi, un argument majeur pour les élus et les partisans du projet

Les partisans du projet placent cette question de la création d'emplois en tête de leur argumentation. Leurs positions vont du pragmatisme, la résorption du chômage primant sur toute autre considération, à l'enthousiasme, en passant par des demandes d'amélioration et des garanties, pour aller jusqu'à l'incompréhension voire l'indignation vis-à-vis de ceux qui refuseraient le projet ou « chipoteraient » sur ce qu'ils considèrent comme une grande opportunité.

Ces avis positifs émanent essentiellement des élus locaux et des milieux économiques, auxquels se rallient des organisations syndicales et professionnelles ainsi que des particuliers préoccupés par le chômage. Sont mis en avant le déclin des emplois dans l'industrie et dans l'agriculture et le chômage des jeunes. Face à ces constats alarmants, est mis en exergue le nombre d'emplois directs et indirects liés à la sous-traitance confiée à des prestataires ou induits par un apport nouveau de chalandise et des besoins de services. Ces offres d'emploi apporteraient, au moins partiellement, des débuts de réponses aux nombreuses demandes auxquelles sont confrontés quotidiennement les maires. La bouffée d'oxygène que représenteraient le chantier et la maintenance pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics a été maintes fois soulignée. Pour les professionnels de ce secteur, la concrétisation du projet permettrait, au moins en partie, d'arrêter l'hémorragie de salariés dans ces secteurs.

Une organisation syndicale, bien que peu enthousiaste quant au projet lui-même, a fait preuve de pragmatisme et déclaré être favorable en raison de son impact sur l'économie et l'emploi. Elle émet quelques réserves sur les temps partiels demandant qu'ils soient organisés en tenant compte des temps de déplacement. Au contraire, pour la Chambre d'agriculture, les emplois à temps partiel constitueraient une opportunité locale pour les conjointes d'agriculteurs ou d'artisans auxquels cela apporterait un complément de revenu. Les Chambres consulaires mentionnent l'opportunité d'un tel chantier pour la formation d'apprentis et l'insertion de personnes éloignées de l'emploi et insistent sur l'objectif d'au moins 85% de recrutements profitant à des résidents de Saône-et-Loire. Les services et structures en charge de l'emploi partagent ces analyses et considèrent qu'il y a une adéquation entre la nature des emplois qu'offrirait Pierre & Vacances et le profil des demandeurs d'emploi. Ils se sont dits prêts à participer à des groupes de travail sur ce thème. Enfin, la commission a relevé que contrairement à ce qui était exprimé en réunion, les avis portant sur l'emploi figurant sur le site sont très majoritairement favorables au projet.

Face à ces positions, les opposants considèrent que le chômage et la crise ne justifient pas tout et surtout pas que les chômeurs acceptent n'importe quel emploi. Pour eux l'argument de la création d'emplois est une forme de chantage destiné à convaincre qu'il serait irresponsable de passer à côté du projet.



**Estimations sur les profils d'emplois du Center Parcs**  
Document prévisionnel fourni par le maître d'ouvrage pendant le débat.

Données indicatives	Nombre d'emplois	CDI	CDD	Temps Complet	Temps partiel	Dont ATN à 39 H / mois	Salaire brut en temps complet x 13 mois (Hors Management)
Restauration	60	51	9	57	3		Niveau 1 - 1460 € / mois à Niveau 4 - 1686 € / mois
Boutiques	18	15	3	15	3		Niveau 1 - 1460 € / mois à Niveau 5 - 1530 € / mois
Loisirs	45	38	7	38	7		Niveau 1 - 1460 € / mois à Niveau 5 - 1530 € / mois
Accueil et administration	40	34	6	36	4		Niveau 1 - 1460 € / mois à Niveau 7 - 1800 € / mois
Maintenance	34	29	5	31	3		Niveau 1 - 1460 € / mois à Niveau 5 - 1530 € / mois
Entretien	103	88	15	12	91	66	Niveau 1 - 1460 € / mois à Niveau 5 - 1530 € / mois
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>255</b>	<b>45</b>	<b>189</b>	<b>111</b>	<b>66</b>	

**DONNÉES A USAGE INDICATIF, ÉTABLIES SUR LA BASE DES DOMAINES CENTER PARCS FRANCE EXISTANTS**

Données indicatives	Nombre d'emplois	CDI	CDD	Temps Complet	Temps partiel	Dont ATN à 39 H / mois	
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>255</b>	<b>45</b>	<b>189</b>	<b>111</b>	<b>66</b>	
		<b>85%</b>	<b>15%</b>	<b>63%</b>	<b>37%</b>	<b>22%</b>	

**Des emplois peu motivants pour les opposants, surtout ceux à temps partiel**

Pour eux, la majorité des emplois du Center Parcs a peu d'intérêt parce que peu qualifiés et parce qu'ils sont exercés dans des conditions de travail difficiles et mal payés. L'exemple de la Moselle montre que 60% des salariés touchent le SMIC horaire et sont donc moins bien rémunérés que la moyenne des emplois comparables du bassin d'emploi. Seuls 6% des salariés toucheraient un salaire supérieur de 20% au SMIC. Ces chiffres ont été largement commentés pour montrer le faible intérêt financier de ces emplois et l'exposé des avantages divers dont bénéficieraient les salariés de Pierre & Vacances n'a pas suffi à inverser cette appréciation. Autre sujet majeur de rejet de la proposition : le nombre d'emplois à temps partiel, dont une part importante ne portent que sur 9 heures hebdomadaires réparties sur deux jours. Les opposants au projet n'ont pas retenu l'idée d'une opportunité pour des conjointes d'agriculteurs ou d'artisans, mais ont au contraire considéré que ces « mini emplois » maintiennent les salariés dans la précarité. Ces contrats concernent les personnels de nettoyage des cottages et sont donc liés au mode actuel de fonctionnement des Center Parcs.

**Avancée du débat**

Pierre & Vacances, tout en réaffirmant que ce type d'emplois correspond à une demande pour des salaires de complément, a confirmé qu'il rechercherait systématiquement, en interne et à l'extérieur, les possibilités de complément d'activité pour les employés qui le souhaiteraient.

Par ailleurs l'évolution envisagée vers des séjours de durée plus flexible générerait des besoins de ménage plus réguliers ; enfin Pierre & Vacances a fait état d'une réflexion sur une mutualisation des fonctions entre nettoyage des cottages et des équipements ainsi que sur une polyvalence entre les emplois liés à l'entretien et les autres services.

Plus généralement Pierre & Vacances s'est engagé à mettre en place un comité partenarial « emploi » pour piloter l'ensemble des actions portant sur le recrutement et la formation.

## Des emplois coûteux à créer pour les collectivités

Enfin, le coût pour la collectivité de la création de ces emplois a été très largement contesté considérant qu'il était exorbitant et qu'avec beaucoup moins il serait possible de faire beaucoup mieux. Le mode d'évaluation du coût de ces emplois a varié selon les opposants mais dans tous les cas il additionne les montants d'investissements des collectivités locales, c'est à dire équipements collectifs du parc et équipements de desserte par les réseaux (sans toujours faire un sort à part à ce qui donnerait lieu à des recettes), les avantages fiscaux dont pourrait bénéficier Pierre & Vacances (l'exonération de TVA et la loi Censi-Bouvard notamment), parfois également les coûts de fonctionnement des équipements collectifs extérieurs au parc. Bien que contestées notamment en ce qui concerne l'intégration des avantages fiscaux de la loi Censi-Bouvard qui doivent prendre fin en décembre 2016, ces évaluations n'ont pas donné lieu à des réponses précises, le coût de l'implication financière des collectivités par emploi créé n'ayant pas grande signification pour les partisans du projet s'il est isolé des autres retombées économiques.

L'idée est que ces aides indirectes à l'emploi seraient mieux employées à soutenir des initiatives locales, des associations ou des emplois dans le secteur public destinés à la vente directement à la population a été longuement exposée. L'aide publique à l'emploi n'étant pas extensible à l'infini, pour les opposants, les montants mobilisés par le Center Parcs le seraient au détriment du soutien à l'économie sociale et solidaire qui crée des emplois au service de la population, pérennes et non délocalisables. Ces aides permettraient de faire émerger des projets alternatifs qui restent à définir, aucun projet précis n'ayant pu être esquissé pendant le débat faute de temps et de moyens selon les défenseurs de cette thèse.

## Les retombées économiques

Comme pour l'emploi, les analyses concernant les retombées économiques attendues divergent fortement entre pro et anti-Center Parcs. Si peu de partisans considèrent que cela n'aura aucun impact sur l'économie locale, le scepticisme sur l'ampleur des retombées et leur durée est très présent dans les propos des opposants.



Bovins charolais dans le Brionnais

### L'agriculture et la viticulture, un débat sur les modèles agricoles, la vente directe et les gains de notoriété des productions locales

Concernant l'agriculture et la viticulture, les opposants pour la plupart partisans d'une agriculture paysanne et plutôt biologique, considèrent que les retombées directes sur l'économie agricole par la consommation de produits locaux seraient marginales et même hypothétiques. Certains pensent en effet que les clients du Center Parcs n'achèteraient rien sur place. La présence d'une boutique de produits locaux à l'intérieur du Center Parcs dont la gestion serait déléguée gratuitement à des exploitants a suscité peu de réactions intéressées de leur part. Par ailleurs, ces mêmes opposants ont les plus grands doutes sur l'achat massif de productions locales de qualité par la restauration présente dans le Center Parcs. Ils s'appuient pour étayer leurs propos sur les parcs existants dont la gestion des restaurants est déléguée à un industriel de la restauration collective qui fait peu de cas des produits haut de gamme. Ils prennent également à témoin l'installation de franchises « fast food » dans la plupart des Center Parcs, ce qui ne va pas dans le sens d'une restauration de qualité à base de produits bio. Si Pierre & Vacances a produit des chiffres intéressants sur la part d'achats de produits alimentaires dans des zones proches des sites des parcs, il n'est néanmoins pas en mesure d'identifier dans ces achats ce qui relève de productions locales. Pierre & Vacances affirme vouloir jouer la carte de la qualité en raison de l'image gastronomique de la Bourgogne mais ne s'est pas prononcé à ce stade sur le mode de gestion en régie ou en sous-traitance de la restauration.



Fromage de chèvre charolais

### Avancée du débat

En fin de débat, Pierre & Vacances s'est engagé à définir un cahier des charges exigeant en matière d'achats locaux valorisant les circuits courts et avec des objectifs imposés d'achat de produits fabriqués dans la région. Cet engagement serait applicable à la restauration externalisée comme à celle qui serait assurée en régie par Pierre & Vacances, si cette option était retenue.

La commission a noté que les opposants au projet attendaient peu de la vente directe aux clients du Center Parcs considérant que des AMAP existent déjà et fonctionnent bien. Pour eux, il serait plus intéressant de développer les circuits courts pour les écoles et les hôpitaux. Enfin, revenant sur la question de l'investissement financier du Conseil départemental, et du Conseil régional, ils attendent d'abord un soutien aux jeunes ruraux indépendants et à des projets alternatifs permettant une agriculture diversifiée avec un plus grand nombre d'exploitants.

À l'inverse de ce scepticisme, la Chambre d'agriculture et les Jeunes agriculteurs ainsi que des organisations professionnelles de vignerons soutiennent le projet avec enthousiasme. Ils se disent réalistes et n'attendent pas le sauvetage de l'agriculture par le Center Parcs mais ils considèrent, qu'outre les chiffres d'affaires qu'apporteraient des circuits courts pour les productions locales, c'est surtout la notoriété accrue de ces productions grâce à l'accroissement du nombre de visiteurs qui bénéficierait au monde agricole en lui ouvrant de nouvelles perspectives de commercialisation de produits de grande qualité.



Vignes à Solutré-Pouilly

Ils se disent prêts à travailler sur la mise en place de circuits courts permettant une alimentation régulière du Center Parcs en produits locaux et notamment en produits AOP ainsi que sur l'organisation de marchés au sein du site. Ils attendent un véritable partenariat avec Pierre & Vacances pour définir avec eux les besoins du parc ainsi que les conditions et les coûts dans lesquels se négocieraient les circuits courts de vente des productions agricoles et viticoles.

## La filière bois, un impact discuté sur la forêt bourguignonne...

À la charnière entre le monde agricole et celui du bâtiment, la filière « bois » attend elle aussi beaucoup de l'arrivée d'un chantier de 400 « cottages » construits essentiellement en bois.

Selon les représentants de la filière forestière, la Bourgogne et en particulier la Saône-et-Loire, disposent d'un potentiel forestier important et sous exploité. Les forêts locales pourraient fournir du bois d'œuvre pour la construction et du bois énergie pour le chauffage. L'agroforesterie pourrait être développée si la filière était organisée. Les opposants, quant à eux, considèrent que le Center Parcs consommerait trop de bois énergie alors que les besoins de la population locale sont en croissance. Un cahier d'acteur fait état du risque de déforestations importantes. Les précisions apportées par Pierre & Vacances et montrant que le bois énergie, si la chaufferie bois était décidée, ne proviendrait que de palettes ou de déchets de coupes impropres à la construction, n'ont pas convaincu les opposants qui considèrent que consommer du bois énergie c'est d'abord consommer de l'énergie et ont rappelé les impératifs actuels de sobriété dans ce domaine.

### ...et des incertitudes sur le recours aux ressources locales comme bois d'œuvre

La possibilité de recourir aux bois locaux, pin Douglas essentiellement, pour la construction des « cottages », n'a pas été nettement confirmée par Pierre & Vacances. Le maître d'ouvrage dit ne pas être en mesure à ce stade de préciser les caractéristiques quantitatives et qualitatives du bois dont il aurait besoin, ceux-ci pouvant être de qualités différentes selon les divers usages, charpente, ossatures, bardage. Ils se sont néanmoins engagés à prendre en compte le potentiel forestier local dans la conception des cottages sous réserve que la profession « bois » s'organise. Ce débat s'est conclu par une ouverture de principe sur la possibilité de recourir au bois d'œuvre local et l'implication de l'ensemble de la filière bois dans la réalisation du Center Parcs à un niveau élevé et sur un engagement plus précis sur l'exploitation des ressources locales pour alimenter la chaufferie bois si cette solution était retenue.

Plus globalement le débat a fait ressortir qu'un impact significatif sur l'économie agricole, viticole et forestière ne serait pas une conséquence directe et quasi automatique de l'arrivée du Center Parcs, les partenariats avec les milieux professionnels et les Chambres consulaires restant à construire pour donner un contenu concret à ce qui est aujourd'hui encore à l'état de potentialités et de pistes de travail.

## Le bâtiment et les travaux publics se positionnent pour l'accès aux marchés de construction et de maintenance

La perspective d'un chantier faisant appel à 300 à 500 salariés selon les étapes de la réalisation a très fortement mobilisé les milieux du bâtiment et des travaux publics qui connaissent une baisse importante de leurs commandes en période de crise. C'est donc sur les possibilités pour les entreprises locales d'avoir accès à des marchés qui concernent de nombreux corps d'état du bâtiment que se sont concentrés les débats. Pierre & Vacances a cité le cas du Center Parcs de la Vienne où plus des ¾ des marchés ont été passés avec des entreprises locales ou régionales. En accord avec Pierre & Vacances et sous l'impulsion des Chambres de commerce et d'industrie et celle des métiers et de l'artisanat, les entreprises et artisans locaux sont prêts à constituer des groupements pour être à même de prendre en charge des marchés importants et disent ne pas vouloir intervenir en sous-traitance de grands groupes nationaux ou internationaux. Ils souhaitent que les travaux soient découpés en lots séparés et de dimension adaptée à des petites et moyennes entreprises. Ils demandent à disposer très en amont des informations sur la conception du projet afin de pouvoir se structurer.

Certaines inquiétudes, qui n'étaient pas le seul fait des opposants de principe au projet, se sont exprimées pour évoquer la question des travailleurs détachés, celle des conditions financières dans lesquelles seront attribués les marchés et le risque de voir éliminées les très petites entreprises. Peu de réponses ont pu être apportées au premier point. Les critères de choix des entreprises ont été clairement exposés en faisant valoir que bien que n'étant pas soumis au code des marchés public, et bien que cela ne constitue pas le seul critère de choix, Pierre & Vacances attachait une importance aux montants des offres.

## L'économie des services, un impact positif direct et indirect

Les retombées économiques pendant la phase d'exploitation, outre la création de 220 emplois en équivalent temps plein qui apportent des salaires réinjectés dans l'économie locale, viennent du recours à la sous-traitance pour de la maintenance et des services, ainsi que des consommations de biens achetés localement par le Center Parcs et ses clients. L'accent a été mis encore une fois sur les circuits courts. La possibilité de valoriser la gastronomie locale en ouvrant la possibilité à des chefs étoilés installés à proximité du Rousset de venir à tour de rôle proposer leurs services au sein du Center Parcs a été évoquée. Sans être écartée, cette hypothèse n'a pas été confirmée par les principaux intéressés et Pierre & Vacances a fait part de ses interrogations sur l'adéquation entre sa clientèle familiale et celle de restaurants étoilés.

### *Avancée du débat*

Pierre & Vacances s'est dit prêt à avancer dans ces directions avec la CCI de Saône-et-Loire (comme il l'a fait dans la Vienne) sur le recours à la sous-traitance pour de la maintenance et des services, ainsi que des consommations de biens achetés localement.

## Les retombées fiscales, un argument fort pour les collectivités

Elles ont été très valorisées par les partisans du projet et en particulier par les responsables élus qui voient dans le projet un moyen de pallier la baisse des dotations de l'Etat programmée à court terme. Le Conseil départemental a fait valoir que cet apport de ressources supplémentaires contribuerait à soutenir les initiatives locales et à maintenir à un haut niveau l'action sociale en direction des plus défavorisés. Certains considèrent néanmoins que les montants de ces taxes locales ne couvriraient pas les dépenses engagées tant dans la Société d'économie mixte que dans les investissements nécessaires à la desserte du site par les réseaux.

Cette question de l'impact du Center Parcs sur l'économie locale et l'emploi aurait pu être relativement consensuelle sans pour autant signifier une adhésion au projet. Cela n'a pas été le cas. Les opposants considèrent que ce projet est un mauvais choix et que d'autres politiques plus ancrées dans le territoire, de dimensions plus modestes mais plus nombreuses, produiraient autant d'emplois et de richesses sans leur imposer un équipement dont ils ne veulent pas.

## *D. L'environnement, un sujet moins central que les financements publics ou l'emploi*

L'environnement a été un thème important de ce débat sans avoir cependant suscité autant d'interventions et de polémiques que les questions du financement du projet par exemple.

La majorité des personnes physiques ou morales qui se sont exprimées longuement en séance ou dans des contributions ou cahiers d'acteurs sur ce thème, ont un avis défavorable à l'égard du projet. Mais cette position n'est pas unanime : d'assez nombreuses questions portent sur de l'information et ne sont pas formulées comme une opposition au projet. Quelques intervenants ont soutenu le projet en l'estimant exemplaire au plan environnemental, ou bien en exprimant leur confiance quant à la capacité du maître d'ouvrage à résoudre les problèmes rencontrés dans le domaine de l'environnement.

Les questions abordées et le contexte dans lequel celles-ci ont été évoquées se sont révélés très différents selon les espaces d'expression qu'a procurés le débat.

## Le changement climatique, sujet majeur pour certains

En réunion publique, c'est surtout l'impact du projet sur le changement climatique qui a été dénoncé, ce thème étant également repris dans plusieurs cahiers d'acteurs. Les espaces d'expression écrite sur le site révèlent une approche beaucoup plus diversifiée des thèmes environnementaux abordés par le public tels que l'artificialisation des sols, l'impact sur la forêt, les milieux naturels et les espèces protégées, ou encore le faible niveau d'exigence des normes avancées par le maître d'ouvrage (HQE).



## Des participants actifs sur les questions d'eau

Les questions concernant l'eau ont particulièrement intéressé l'association Arconce et la Fédération des pêcheurs. Le traitement des eaux de piscine a été un thème de ce débat ainsi que plus largement l'impact des rejets du Center Parcs sur le débit et la qualité des eaux de l'Arconce si la réalisation de la station de traitement des eaux de Marizy était confirmée.

### Avancée du débat

Pierre & Vacances a décidé d'étudier la possibilité d'exclure tout rejet direct des eaux de piscine dans le milieu naturel après mise au point du projet architectural et s'est par ailleurs engagé à retenir la meilleure solution technique pour éliminer au maximum les produits résiduels de déchloration et de traitement de ces eaux.



Confluence entre l'Arconce et la Semence à Charolles



**Point de vigilance :** La question du rejet des eaux de piscine et de leur impact sur le milieu naturel, a été relevée comme étant un point de vigilance, à suivre tout particulièrement sur la base d'une étude spécifique annoncée par le maître d'ouvrage, si le projet se poursuit.

## Les zones humides, un point important pour les participants et le maître d'ouvrage

La présence de zones humides inventoriées sur le site mais qui ne figuraient pas dans le DMO a été annoncée par le maître d'ouvrage en cours de débat. Pierre & Vacances s'est dit prêt à leur assurer la meilleure préservation possible en modifiant ses premières esquisses de plan masse. Les opposants au projet excluent toute atteinte à ces zones et refusent tout recours aux possibilités de compensation ouvertes par les textes règlementaires. Ils considèrent par ailleurs que les effets de l'imperméabilisation des sols vont très au delà des terrains bétonnés et provoquent des déséquilibres irrémédiables dans l'écosystème forestier. Ils s'inquiètent également de l'impact sur la faune de la pollution lumineuse d'une installation éclairée la nuit.

La proximité de l'étang Jarrat au sud du site a également conduit Pierre & vacances à éloigner le cœur de village de ce site en le déplaçant vers le nord.

## Des inventaires précis pour la biodiversité



Cistude d'Europe

Les aspects relatifs à la biodiversité ayant été exposés avec une grande précision par des experts du maître d'ouvrage mais également par des experts indépendants à la demande de la commission, ils ont été moins débattus. Certains s'inquiètent cependant de la survie de la cistude d'Europe à l'origine du classement d'un site proche en zone Natura 2000 ainsi que de celle des batraciens proches de l'étang du Rousset. Pierre & Vacances ne voit pas de motif d'inquiétude pour la cistude qui n'est pas présente au sein du site envisagé pour la construction. Il n'en voit pas davantage pour les risques qui seraient liés au projet d'élargissement de la

route départementale qui longe l'étang du Rousset. Le maître d'ouvrage affirme que les prairies situées au nord ne sont pas des sites de ponte pour ces tortues qui n'auraient donc pas à traverser la route.



**Point de vigilance :** Il semble néanmoins nécessaire d'attendre les résultats d'une étude actuellement menée par la Société d'histoire naturelle d'Autun à la demande du Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne pour mieux mesurer l'impact potentiel du projet sur les habitats de la cistude d'Europe. Ces résultats viendront infirmer ou confirmer cette affirmation. Ces points ont également été retenus comme nécessitant une vigilance particulière notamment lors des études concernant l'élargissement de la route départementale.

L'approche de l'impact du projet sur l'environnement s'est distinguée des autres thèmes par une approche à la fois plus globale sous l'angle du développement durable, et plus technique au vu des questions posées. Les partisans du projet, sans nécessairement méconnaître les sensibilités écologiques du site, considèrent que des mesures de précautions adéquates peuvent éviter ces impacts négatifs. À l'inverse, c'est le rejet d'un tourisme de masse peu compatible avec le maintien d'équilibres fragiles, la proximité d'une zone Natura 2000, l'artificialisation des relations avec la nature et une consommation peu responsable d'eau, d'énergie et d'espaces naturels qui fondent l'argumentaire des principaux opposants. Aucune mesure de précaution et moins encore de compensation ne semble à ce stade de nature à infléchir leur position.

## **E. Le financement du projet, principal point de discordance pour ce débat**

Le volet financier du projet de Center Parcs du Rousset a concentré les oppositions les plus marquées, oppositions qui ont traversé l'ensemble du débat de manière récurrente.

### **Un constat partagé, des solutions opposées**

À partir d'un constat partagé sur la pénurie d'argent public et la situation difficile de l'emploi, partisans et opposants se sont affrontés sur le principe et l'importance de l'implication financière de la collectivité publique dans un projet privé.

Le projet est soutenu par les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil départemental, Communauté de communes, Commune du Rousset) mais aussi par des communes voisines. En participant financièrement à ce projet, ces trois collectivités font valoir qu'elles n'apportent pas une subvention mais réalisent un investissement dont elles attendent des effets positifs sur l'emploi, l'économie et le tourisme mais aussi sur les finances locales grâce aux différentes recettes fiscales que le projet doit générer. Cette pratique est couramment mise en œuvre en Bourgogne pour de l'immobilier d'entreprise. Outre les retours financiers attendus, les collectivités soulignent que le montage financier leur permet un investissement qui ne pèsera pas ou très peu sur l'équilibre des finances locales. Les fonds propres investis dans la SEM sont limités et les loyers qui seront perçus permettront de rembourser les emprunts contractés pour l'achat de l'équipement central. Quant aux dépenses d'investissement dans les réseaux devant desservir le site et la station de traitement des eaux de Marizy, elles seront en très grande partie couvertes par les redevances et achats de services que paiera Pierre & Vacances. Seuls les aménagements routiers ne généreront pas de recettes directes. Le Conseil départemental et le Conseil régional affirment que cet investissement n'obèrera pas la possibilité de financer d'autres projets qui pourraient être soutenus au vu de leur viabilité. Les représentations des différents secteurs économiques (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture, Medef, BTP) très favorables au projet, se sont peu exprimées sur le montage financier à l'exception de la Chambre de Commerce qui envisage d'être actionnaire de la future Société d'économie mixte.

L'opposition au projet est portée par les représentants locaux des mouvements écologistes et politiques mais aussi par des associations locales ainsi que par des intervenants ne se référant pas à une attache spécifique mais excipant parfois leur qualité d'occupant et ou de défenseur du territoire ou encore de contribuable. Ces opposants considèrent

que cette implication financière du Conseil départemental aurait justifié que le débat soit organisé dans l'ensemble du département parce qu'il concerne tous les contribuables et pas seulement les citoyens proches du Rousset.

Ils critiquent le financement d'un projet privé par de l'argent public, alors que les subventions aux diverses associations sont en baisse. Ils s'inquiètent des risques sur l'avenir de la structure que ce soit en raison de son obsolescence physique ou de l'évolution des goûts de la clientèle. Ils doutent du retour sur investissement et de l'équilibre financier du projet, estimant par ailleurs que Pierre & Vacances fait porter le risque aux collectivités.

Les participants au débat ont posé de très nombreuses questions que l'on peut regrouper en trois thèmes : la situation financière du Groupe Pierre & Vacances et sa stratégie, le montage financier et le fonctionnement du projet et enfin les engagements des collectivités et les risques associés

## La situation financière du Groupe Pierre & Vacances

La stature de groupe international coté en bourse inquiète autant les opposants qu'elle rassure les partisans du projet, nonobstant la difficulté à interpréter les résultats d'une entité complexe qui opère dans différents pays européens et comporte de nombreuses filiales dont elle est l'actionnaire unique.

Le recours à des fonds publics, les intenses campagnes de promotion de séjours à prix soldés, ou certains résultats publiés par le Groupe suscitent des inquiétudes sur la santé financière du maître d'ouvrage. Pour Pierre & Vacances, les résultats s'améliorent après une baisse générale de l'activité touristique due à la crise et le caractère saisonnier de son activité dans les résidences de tourisme explique les déficits conjoncturels. Il souligne l'importance de son chiffre d'affaires. Dans le cas des Center Parcs, il intervient en tant qu'exploitant et ne peut rester propriétaire des murs des domaines dans la mesure où l'importance du capital ainsi immobilisé le priverait de la capacité d'investissement nécessaire à son développement. Cette dissociation entre propriétaire des murs et exploitant est aujourd'hui une pratique courante selon lui.

## Le montage financier et le développement du projet

Le débat, en réunion et dans les réponses écrites, a permis d'apporter des précisions sur un montage relativement complexe et notamment sur les chiffres du projet et le rôle des différentes structures pour la mise en route du projet et dans la période de fonctionnement

La présentation de données chiffrées, venant compléter les éléments figurant dans le dossier du maître d'ouvrage et dans le protocole d'accord signé avec les collectivités a permis d'apporter de nouveaux éléments :

- Les évaluations des retombées fiscales attendues concernent la taxe d'aménagement de 1,3 millions d'euros, la contribution économique territoriale pour 0,5 million d'euros, les taxes foncières et de séjour pour 250 000 euros ;
- La répartition de l'investissement dans la SEM entre les deux collectivités serait de 7 millions au titre du département et 8 millions pour la Région ;
- La constitution du capital de la SEM financée par un emprunt de 50 millions, les capitaux propres à hauteur de 15 millions de fonds publics et par 3 millions apportés par des actionnaires privés.

Par contre, peu de réponses ont été apportées sur le détail des coûts de revient du Center Parcs : coûts de construction, d'aménagement, d'équipement du cœur de village et des cottages ou encore coûts de fonctionnement et mode de calcul des loyers. Pierre & Vacances s'est retranché derrière des impératifs de confidentialité commerciale pour ne pas développer son modèle économique. Ces réserves ont alimenté la conviction qu'ont exprimée de nombreux opposants que seule la partie immobilière de cette opération procurait des bénéfices conséquents à Pierre & Vacances, la partie exploitation étant déficitaire. Pour eux, ces marges importantes sur l'aménagement et la construction se font au détriment des collectivités locales et des investisseurs pour lesquels l'opération est très coûteuse.



## Le rôle des différentes structures

Ce point assez complexe a suscité un grand nombre de questions. Le maître d'ouvrage a été amené à préciser le cadre juridique du projet et le rôle des différentes structures selon les étapes, lors de la mise en route du projet et en phase de fonctionnement.

En phase de préparation et de construction, le maître d'ouvrage explique qu'il fait intervenir deux sociétés en nom collectif qui sont filiales à 100% du Groupe et constituées spécialement pour le projet.

En phase d'exploitation, c'est une troisième société qui intervient et le maître d'ouvrage indique que cette organisation répond à une exigence de sa gestion financière. Il est amené également à expliquer les rôles respectifs de la société de gestion des copropriétaires et celui de l'association foncière urbaine libre (AFUL) qui regroupe les propriétaires de cottages et la SEM. Cet emboîtement de sociétés toutes filiales de Pierre & Vacances, a conduit certaines personnes à poser la question du risque de conflits d'intérêt.

La nature et la durée du bail passé avec la SEM, ainsi que la répartition des emprises foncières ont également fait l'objet de questions et de précisions.

Le fonctionnement de la SEM a concentré de nombreuses interrogations concernant ses charges, son budget prévisionnel, le retour sur investissement, la nature juridique de la SEM ainsi que celle du partenariat instauré entre les collectivités et le Groupe Pierre & Vacances.

La réunion publique dédiée a permis tant au maître d'ouvrage qu'au Conseil départemental d'apporter des éléments détaillés que le public réclamait. Mais on a pu repérer cependant quelques insatisfactions liées au caractère encore provisoire des informations données, notamment celles concernant le coût de l'emprunt et les taux d'intérêt applicables qu'il est impossible de stabiliser à cette étape du projet

Si les opposants au projet n'ont pas nécessairement changé leur point de vue sur le principe de l'injection de fonds publics dans ce projet, ils ont fait part de leur vigilance au regard de différents aspects touchant à la fiscalité : ils ont évoqué le coût total des avantages fiscaux qu'il conviendrait de prendre en compte pour une évaluation plus complète et leur souci de la moralité fiscale des différentes sociétés qui seraient parties prenantes, si le projet se réalise.

## Les risques associés aux engagements des collectivités

Le débat public ayant été lancé alors que le protocole d'accord était déjà signé, le public s'est naturellement enquis des engagements qu'il impliquait et des risques que comportait le projet.

Le maître d'ouvrage et les collectivités ont assez largement répondu sur les garanties que comportait le projet. Le maître d'ouvrage a également expliqué la part de risques qu'il assumait dans la phase de construction et d'exploitation du Center Parcs sans réussir à convaincre les opposants au projet qui estiment son implication financière insuffisante.

Satisfaisantes au plan technique sur l'équilibre financier de la SEM et les garanties que comporte le projet, les réponses apportées par le maître d'ouvrage et les collectivités sur la durabilité du projet et la vétusté des équipements au terme des 20 ans de durée de l'engagement ont laissé place à de sérieux doutes. Les réponses du maître d'ouvrage concernant les engagements de remise en état n'ont pas totalement répondu aux interrogations sur les réinvestissements qui pourraient être nécessaires pour s'adapter à l'évolution possible des goûts de la clientèle, voire pour reconverter le site en cas de désaffectation du public pour ce type d'installations. Ces inquiétudes se sont exprimées, principalement chez les opposants déclarés mais aussi chez une partie du public ne se référant pas à une appartenance particulière.

## II. PRINCIPALES QUESTIONS ET PROPOS D'ACTEURS ET DE CITOYENS

Les propos de citoyens et d'acteurs présentés ci-après ne sont pas exhaustifs mais représentatifs des différentes positions exprimées sur le site.

Impacts sur la vie locale : principales questions posées sur le site	49
Propos d'acteurs et de citoyens : le tourisme	51
Propos d'acteurs et de citoyens : retombées économiques	52
Impacts sur l'emploi : principales questions posées sur le site	54
Propos de citoyens : l'emploi	60
Propos d'acteurs : l'emploi	61
Impacts sur l'environnement : principales questions posées sur le site	62
Propos d'acteurs et de citoyens : l'environnement, l'eau et l'énergie	67
Financement et montage du projet : principales questions posées sur le site	69
Propos d'acteurs et de citoyens : aspects financiers	73

## IMPACTS SUR LA VIE LOCALE : PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES SUR LE SITE

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
<b>Retombées fiscales</b>	Quel est le montant des taxes de séjour et la répartition entre communes et département ?	<b>Réponse de PVCP :</b> une estimation : 250 000€ <b>Réponse du CD :</b> le taux de la taxe est arrêté par la Communauté de communes ; le département vise une taxe additionnelle de 10%.	
<b>Eau</b>	En cas de sécheresse PVCP a-t-il prévu de redistribuer ses volumes d'eau aux agriculteurs voisins du Center Parcs ?	<b>Réponse de PVCP :</b> le Center Parcs sera soumis, comme les autres usagers , aux restrictions imposées par arrêté préfectoral ce qui pourrait conduire à la restriction des bassins de baignade.	
<b>Ferme pédagogique</b>	La ferme pédagogique se fera -t-elle dans un nouveau bâtiment construit dans le style Charolais Brionnais ? Une ferme en activité pourrait-elle être transformée pour cet usage ?	<b>Réponse de PVCP :</b> la ferme pédagogique pourrait être un bâtiment au sein du domaine d'une architecture s'inspirant éventuellement du style Charolais Brionnais. Il pourrait également être envisagé d'appuyer cette activité sur une ferme existante à proximité du domaine.	
<b>Chemin communal</b>	Comment se fait-il que PVCP n'ait pas résolu de manière crédible le problème que pose le tracé du chemin communal entrant et sortant à plusieurs reprises du Center Parcs ?	<b>Réponse de PVCP :</b> PVCP prend l'engagement de reconstituer le chemin communal en périphérie du site à l'extérieur de l'espace clôturé. Il n'y aura aucune ouverture dans cette clôture à l'exception de la zone où se situe la guérite d'accueil.	Lors de la dernière réunion, PVCP a fait état d'une réflexion sur la possibilité de ne pas clôturer le site
<b>Trafic et circulation</b>	Dans ses estimations sur le volume de trafic, PVCP ne compte pas les clients des restaurants, les visiteurs à la journée . PVCP minimise le trafic lié aux livraisons et services.		
	Un rond-point ne serait -il pas nécessaire à l'intersection de la voie communale « moulin du Rousset » et de la route « Grande pâture » ?	<b>Réponse du CD :</b> le carrefour entre la RD33 et la voie communale sera aménagé en tourne-à-gauche équipé d'îlots bordurés.	
	Le carrefour RD33 et RD 27 et le carrefour RD33 et RD60 sont dangereux qu'est-il prévu ?	<b>Réponse du CD :</b> ces deux carrefours ne présentent pas de problème particulier à l'heure actuelle.	
	Des aménagements le long de la RD33 et sur les voies menant à l'étang sont-ils prévus ?	<b>Réponse du CD :</b> l'élargissement inclut la reprise des accotements sur 1,5m. La création d'une piste cyclable n'est pas envisagée.	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
<b>Aménagement de l'étang du Rousset</b>	Des parkings sont-ils prévus aux abords de l'étang du Rousset ? Sera-t-il possible de réaliser des investissements : chariots de baignade, pontons pour faciliter la pêche pour le public handicapé ?	<b>Réponse de la Maire du Rousset :</b> les places de stationnement pourraient être situées à proximité de la route. La baignade n'étant pas surveillée, il n'est pas possible de mettre en place les pontons et des chariots de baignade pour les personnes handicapées les apports financiers liés à l'arrivée du Center Parcs pourraient permettre de réfléchir à d'éventuels aménagements.	
	Quelles installations sanitaires, déchets etc... sont-elles prévues ?	<b>Réponse de la Maire du Rousset :</b> la commune et la Communauté de communes s'adapteront.	
	Aurons-nous toujours un accès libre à l'étang, sa petite plage, sa guinguette et la forêt qui le borde ?	<b>Réponse de la Maire du Rousset :</b> l'étang du Rousset n'est pas inclus dans le périmètre du projet et les activités qui y sont exercées resteraient de la compétence de la commune.	
<b>Accès au Center Parcs pour les habitants de la région</b>	Les tarifs seront-ils abordables ?	<b>Réponse de PVCP :</b> un tarif préférentiel pour l'accès à la journée serait proposé aux habitants du Rousset et de Marizy.	Lors de la dernière réunion, PVCP a annoncé que l'accès serait gratuit pour quelques entrées par an pour les habitants du Rousset et de Marizy et que les habitants de la Communauté de communes bénéficieraient d'un tarif préférentiel. Ces deux avantages étant soumis à l'obligation de réservations préalables pour l'accès à l'espace aquatique.
<b>Accès des services d'urgence</b>	Quels sont les équipements prévus ? Quels postes de secours ? Quel temps de réponse ?	<b>Réponse de PVCP :</b> ces aspects sont traités avec le service départemental d'incendie et de secours et la Préfecture. Les dispositions sont arrêtées dans le cadre de l'instruction du permis de construire.	
	Inadaptation de l'accès sud pour les interventions d'urgence	<b>Réponse de PVCP :</b> des aménagements limités pour permettre une circulation sans difficulté et un éventuel croisement des véhicules seront réalisés.	
<b>Chasse</b>	Quel impact le Center Parcs aura-t-il sur la pratique de la chasse ?	<b>Réponse de PVCP :</b> la chasse sera interdite dans le domaine pour des raisons de sécurité. Un périmètre de sécurité sera respecté en périphérie de la clôture et en fonction des habitations les plus proches.	
<b>Accès internet haut débit</b>	Non éligibles dans notre hameau (Le Rousset), aurons-nous le plaisir d'y être reliés grâce à l'extension du réseau en faveur du Center Parcs ?	<b>Réponse du CD :</b> les aménagements prévus n'entraîneraient aucun changement sur la couverture ADSL d'Orange. Les améliorations programmées entrent dans le champ du plan départemental de déploiement du très haut débit.	

**Propos d'acteurs  
et de citoyens**

**Tourisme**

« Une occasion unique pour accroître la fréquentation touristique de cette partie de notre département qui possède un patrimoine naturel, architectural et gastronomique exceptionnel »

Unis et rassemblés (collectif d'élus)

« Dans un département caractérisé par une agriculture d'excellence, une des plus riches en AOC, attirer les touristes est pour nous un moyen de commercialiser, de promouvoir et de mettre en évidence la fierté et la passion qui nous animent, nous les producteurs »

FDSEA Saône-et-Loire

« Ce vœu (de la Communauté de communes) demande qu'un dialogue s'établisse entre la société Pierre & Vacances, promotrice du projet de Center Parcs, et l'établissement public (EPIC) "Office de Tourisme de Cluny et du Clunisois : Pierre & Vacances indique en effet que les usagers de ses villages sont de plus en plus motivés à découvrir les attraits touristiques des alentours, ce que l'EPIC Office de Tourisme est en mesure de faciliter. Les soutiens publics susceptibles d'être apportés par le département et la région doivent en particulier être la contrepartie d'un réel enracinement du projet dans son environnement et les valeurs du territoire »

Communauté de communes du Clunisois

« En doublant à elle seule le nombre de nuitées touristiques annuelles passées dans notre département, la création d'un Center Parcs, outre les recettes liées à la taxe d'aménagement touristique serait un support de mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière touristique pour capter une clientèle sur le segment pré et post séjour en Center Parcs. Il faut dépasser l'opposition entre un tourisme mondialisé de consommation et de divertissement en vase clos que représenterait le Center Parcs et un modèle éthique de découverte et d'échanges locaux porteur de valeurs sociales »

Groupe de gauche 71

« (Oui au Center Parcs) Pour que la consommation touristique profite à l'ensemble du département pour appuyer des offres alternatives à la baisse constatée de l'offre hôtelière en milieu rural, pour que le département profite d'une communication véhiculée par un grand groupe et qui permettra d'en accroître la notoriété et l'attractivité »

CCI, CA, CMA + 24 organismes  
et groupements professionnels

« Le tourisme de P&V est un concentré d'une conception archaïque industrielle, en inadéquation avec les évolutions, besoins et attentes des touristes et les spécificités du développement rural. »

CAPEN 71

« Continuer à développer un tourisme d'itinérance, en particulier l'oenotourisme qui pourrait être orienté vers deux domaines complémentaires la vigne, le vin et le terroir, et le patrimoine architectural et culturel »

Action solidarité rurale

« Le choix de mode de vacances correspond à une demande très marquée d'un public croissant, en particulier étranger, et qui permettra certainement à d'autres offres touristiques de retenir l'intérêt de ceux qui découvrent la région »

Un citoyen

« Le Rousset sera une localisation idéale pour des vacances en toute tranquillité à la découverte de notre territoire »

Une citoyenne

« Nous sommes allés pendant 10 ans au Center Parcs des Hauts de Bruyère. Le plaisir des enfants était difficile à décrire à l'arrivée »

Un citoyen

« Evoquant la forêt du Rousset un jour de pluie : la nature est silencieuse, mais pas d'un silence qui ressource, un silence qui inquiète. Si quelque investisseur porte son regard sur ce coin du Charolais, si des projecteurs éclairent ce petit bout de Saône-et-Loire, alors ne le laissez pas se détourner de notre territoire »

Un citoyen

« Au cœur de notre patrimoine naturel le projet de Center Parcs au Rousset peut permettre de faire découvrir à de nombreux vacanciers nos paysages entretenus au quotidien par les éleveurs »

Institut du Charolais

## Propos d'acteurs et de citoyens

### Retombées économiques

« La création d'infrastructures périphériques favorisera l'accès au territoire donc sa valorisation.

La faible pression démographique se traduit par un faible développement de l'économie présentielle. Cette sphère économique, sur laquelle repose l'essentiel des créations d'emplois, est moins dynamique dans la région d'autant que l'attrait touristique est loin d'être suffisant pour compenser la faiblesse de la demande locale »

**Les forces économiques bourguignonnes**

« Les trois chambres consulaires s'engagent à informer l'ensemble des entreprises du département sur les différents marchés... Afin que celles-ci se mettent dans les meilleures dispositions pour proposer des offres compétitives au maître d'ouvrage.

Elles accompagneront les activités liées à l'exploitation du site en élaborant une offre riche et variée. »

« Pour valoriser la gastronomie, un restaurant sous forme d'une table tournante pourrait être proposé aux clients du site. Des chefs de cuisine de Saône-et-Loire et de Bourgogne pourraient ainsi s'engager sur plusieurs années à assurer un service et également proposer des animations culinaires »

**Chambres consulaires de Saône-et-Loire**

« Trop de temps perdu sur des discours et oppositions négatives et puérides »

« Notre crise qui persiste et surtout le chômage qui subsiste avec tous les drames que l'on connaît n'a pas besoin de ces positions et de ces attitudes néfastes qui sont irresponsables »

**MEDEF Saône-et-Loire**

« Ce projet à taille humaine sera un levier de revitalisation de notre économie et amplifiera la notoriété de notre département »

**CGPME Saône-et-Loire**

« Il est essentiel que le projet ait recours aux ressources locales et aux produits de terroir, qu'il crée des emplois valorisants et suscite un appel d'air pour le commerce et l'artisanat de proximité »

« Cet espace particulier de l'ouest du Clunisois interface avec le Charolais Brionnais et le bassin minier, a une vocation économique particulière tournée vers l'agriculture de terroir, la foresterie, la production d'énergies renouvelables, le tourisme durable... »

**Communauté de communes du Clunisois**

« Crise du bâtiment depuis 3 ou 4 ans, donc le Center parcs est une aubaine »

**Un citoyen**

« Un projet qui contribuera à promouvoir un territoire innovant, durable et connecté »

**Pays Charolais Brionnais**

« Les élus comptent sur le coup de fouet que Center Parcs donnera à l'activité locale, en omettant complètement de prendre en compte la dépression créée simultanément par cette ponction sur les budgets publics »

« L'Eldorado que croient voir ces décideurs s'évanouit dès que l'on ouvre les yeux sur la face noire du projet, les destructions qui accompagnent sa création »

**Savoir Comprendre Agir**

« Quelques pistes alternatives au Center Parcs :

- soutenir et améliorer les structures existantes
- être à l'écoute des besoins et construire des solutions avec la population par l'aide à la création de commerces, de services de proximité etc... ;
- développer et soutenir des projets innovants : encourager l'installation de petites exploitations agricoles, aider à la mise en place de boutiques paysannes, attribuer des aides beaucoup plus importantes pour les travaux d'isolation thermique, étudier l'utilisation des ressources des étangs et lancer des appels à projets piscicoles etc... »

**Action solidarité rurale**

Propos d'acteurs  
et de citoyens

## Retombées économiques

« Les retombées fiscales estimées semblent alléchantes à première vue mais ne suffiraient pas à couvrir les coûts d'installation et d'entretien des voies et réseaux divers et à terme d'inévitables aménagements routiers supplémentaires ainsi que l'aménagement et l'entretien de l'étang du Rousset »

PRO-GEAI du Rousset

« Pour les retombées économiques locales annoncées, aucunes garanties :

- en phase de construction, elles dépendent de l'attribution du chantier à des entreprises locales...
- en phase d'exploitation des entreprises locales pourraient intervenir sans garantie non plus. »

« Combien devront payer les petits producteurs locaux pour être présents sur les marchés thématiques de produits locaux ? »

PCF 71

« En Saône-et-Loire, les élus (la plupart) foncent tête baissée. Parce que le mot magique a été prononcé peut être : "économique". C'est consternant »

Une citoyenne

« Croyez-vous que la masse de touristes est extensible à volonté ? Pierre & Vacances lui-même dans ses documents de gestion fait le constat de la contraction de la dépense touristique depuis quelques années.

Alors une question de bon sens : quand les touristes qui aujourd'hui sillonnent le département et visitent les caves seront remplacés par des touristes qui gardent les fesses dans l'eau toute la semaine (et ont le porte-monnaie épuisé par les dépenses à l'intérieur du Center Parcs), croyez-vous vraiment que vous serez gagnant ? »

Un citoyen



## IMPACTS SUR L'EMPLOI : PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES SUR LE SITE

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
<b>Mieux connaître l'offre d'emploi de Center Parcs</b>	Quels besoins en personnels de santé dans le cadre du projet ?	<b>Réponse de PVCP :</b> les Center Parcs disposent d'une équipe de premier secours au poste de garde et dans l'espace aquatique. Il existe des partenariats avec les organismes publics de santé et les médecins à proximité directe du Domaine.	
	Qui sont et d'où viendront les architectes, bureaux d'étude, et autres ingénieries, qui prendront en charge la conception et la fabrication des cottages ?	<b>Réponse de PVCP :</b> si lancer le projet est décidé à l'issue du débat, alors seulement les études de conception commenceront. Il est encore trop tôt à ce stade pour organiser la participation des entreprises locales au chantier. Si l'opportunité du projet est décidée à l'issue du débat, une information très en amont de sa réalisation sera mise en place en partenariat avec les chambres consulaires, afin de donner aux entreprises locales les moyens de se structurer et de se regrouper pour optimiser leur participation aux appels d'offres. À titre d'illustration, 77% du montant des travaux du Center Parcs de Moselle est revenu à des entreprises de Lorraine ou d'Alsace. S'agissant de la fabrication des cottages à ossature bois, il est intéressant, notamment du point de vue des conditions de réalisation et de la qualité d'exécution, que certains éléments tels que les murs et toitures soient fabriqués en atelier. Cette solution pourra probablement être mise en œuvre avec les entreprises retenues à l'issue des appels d'offre.	
	Est-ce qu'il est prévu des ateliers créatifs dans le projet ?	<b>Réponse de PVCP :</b> s'agissant des « ateliers créatifs », il est tout à fait envisageable que ce type d'activité soit proposé à l'intérieur du domaine et qu'un partenariat soit mis en place.	
	Quelles sont les données sur l'ensemble des emplois induits et les montants de chiffres d'affaires, ceux provoqués par l'externalisation de fonctions par le Center Parcs et ceux engendrés par les consommations internes et externes au parc par les clients au cours de leur séjour ? Quelles sont les données comparatives avec d'autres types d'accueil et d'hébergements touristiques ?	<b>Réponse de PVCP :</b> Pierre & Vacances-Center Parcs dispose à titre d'exemple de données globales sur le PIB marchand et non marchand engendré en Lorraine et Alsace par le Center Parcs Moselle. Une étude concerne encore davantage les retombées indirectes en prenant pour exemple le Center Parcs de l'Aisne. Il est possible aussi de se référer à l'Enquête clients Center Parcs 2011 qui traite des sorties des clients du Center Parcs de Moselle. Concernant les données comparatives, vous trouverez une étude d'Atout France sur l'impact économique et social des résidences de tourisme en zone rurale	
	PVCP relève-t-il de la convention collective de l'immobilier ou celle du tourisme ?	<b>Réponse de PVCP :</b> PVCP relève de la convention collective de l'immobilier car la part de l'immobilier dans son chiffre d'affaire est plus importante que celle du tourisme ; PVCP s'engage à faire une comparaison chiffrée entre les deux conventions collectives qu'il mettra sur le site de la CPDP	Pierre et Vacances a mis à disposition sur le site de la CPDP un document de comparaison entre les deux conventions
	Peut-on avoir accès aux bilans sociaux de Center Parcs ?	<b>Réponse de PVCP :</b> PVCP s'engage à communiquer sur ses bilans sociaux dès qu'ils seront finalisés	Pierre et Vacances n'a pas communiqué ses bilans sociaux

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
<b>Comment améliorer l'offre d'emploi proposée par P&amp;V</b>	Les contrats très partiels sont problématiques, comment y remédier ?	<b>Réponse de PVCP :</b> actuellement PVCP réfléchit à une plus grande polyvalence des salariés pour augmenter les heures et les salaires	
	Il faut de « vraies » clauses d'insertion dans les marchés publics pour permettre aux structures qui font de « vrais » accompagnements socio-professionnels de prétendre à ces marchés, par exemple concernant les chantiers de construction du Center Parcs. Qu'en est-il ?	<b>Réponse de PVCP :</b> il est tout à fait envisageable de travailler avec les structures d'insertion pour rédiger de « vraies » clauses d'insertion permettant de prendre réellement en charge l'accompagnement socio-professionnel des personnes amenées à travailler pour Center Parcs	
	Pourquoi ne pas mettre en place un comité de pilotage pour la construction et l'écriture des métiers du potentiel Center Parcs ?	<b>Réponse de PVCP :</b> l'idée d'un comité de pilotage pour réfléchir aux métiers du Center Parcs est intéressante	Engagement de Pierre et Vacances à constituer un comité de pilotage « emploi ».
	Pourquoi ne pas travailler avec des chefs étoilés de la région à une offre gastronomique haut de gamme au sein du Center Parcs ?	<b>Réponse de PVCP :</b> l'offre gastronomique au sein du Center Parcs est intéressante, elle est à travailler, elle dépendra du profil de la clientèle	Les principaux intéressés (les chefs étoilés) ne se sont pas manifestés.

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
<p><b>De l'emploi mais à quel prix pour les collectivités ?</b></p>	<p>A-t-on déjà fait le calcul du coût d'un emploi "Center Parcs" par rapport aux investissements publics (tout compris) ? Ne serait-il pas préférable avec ce massif apport d'argent du contribuable de développer un projet local non agressif pour l'environnement et où la population serait davantage impliquée ? Le "circuit court" du tourisme est-il une utopie ? Doit-on passer par le CAC 40 dont on sait le goût pour les revenus des actionnaires ? Doit-on baisser les bras et subir cette économie basée sur le profit de quelques-uns ?</p>	<p><b>Réponse du CD :</b> on procède à ce type de calcul (ramener le coût d'un investissement au nombre d'emplois créé) lorsqu'il s'agit d'aides directes à l'emploi pour l'entreprise, ce qui permet de mesurer l'effort public. Dans le cas présent, il s'agit pour le montage financier de l'équipement d'un investissement direct avec retour sur investissement par des prises de participation avec effet levier sur l'investissement, et non d'aide directe.</p> <p>Pour les infrastructures, le concours du Département de Saône-et-Loire vise à équilibrer l'effort des organismes et collectivités compétentes, afin de rendre neutre pour les habitants des investissements qui profitent par ailleurs à la population du territoire d'accueil.</p>	
	<p>Pourrait-on disposer des montants de l'argent public (de la commune à l'Europe) consacrés dans le département aux équipements touristiques (publics et privés) sous toutes leurs formes en investissement et en fonctionnement ces trois dernières années ? Pourrait-on disposer des ratios d'efficacité en termes d'emplois générés et de nombre de nuitées cumulées ?</p>	<p><b>Réponse du CD :</b> la question est pertinente et mériterait une évaluation soignée à réaliser par un organisme spécialisé. En effet, les financements croisés (Etat, Europe, collectivités territoriales et locales) interviennent selon des dispositifs autonomes qui rendent peu lisible l'action publique.</p> <p>Concernant le Département de Saône-et-Loire, sur ces 3 dernières années, une allocation de 0,6 M€ par an a été consacré aux appels à projets touristiques soit 1,8 M€ sous forme de subventions.</p> <p>Aucun ratio n'a été tiré en ce qui concerne la création d'emplois, notamment en raison des gîtes et chambres d'hôtes pour lesquels l'emploi est souvent rattaché au créateur lui-même.</p> <p>De la même manière, les nuitées générées sont, en l'absence de taxe de séjour, très difficiles à évaluer.</p>	
	<p>Abandonner la création ou la pérennisation d'un emploi ici pour en aider un autre chez PVCP relève-t-il d'un calcul économique logique ou de l'adhésion à un système idéologique en échec patent, créateur de chômage, de misère sociale et destructeur de l'environnement naturel ?</p>	<p><b>Réponse du CD :</b> la décision conjointe des deux collectivités d'accompagner l'implantation de Center Parcs, ne suppose pas l'abandon des politiques, notamment régionales de soutien à d'autres pans de l'économie.</p> <p>Les dispositifs de soutien notamment à l'économie industrielle relèvent de dispositifs confirmés d'aide à l'emploi et à l'investissement.</p> <p>Il convient donc, de voir dans ce soutien à l'économie touristique, un effort supplémentaire de diversification de la ressource économique.</p>	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
	<p>Pierre &amp; Vacances Center Parcs dispose de robustes centrales de réservation pour les particuliers, pour les comités d'entreprise, pour les séminaires, etc... Le groupe Pierre &amp; Vacances a les moyens financiers et techniques pour que les moteurs de recherches sur Internet sortent en première ligne les centres de son groupe au détriment des petites structures locales.</p> <p>Les collectivités locales ont-elles étudié les conséquences d'une telle disparité entre les moyens de réservation des petites structures existantes et les moyens d'une grosse structure ?</p> <p>Que comptent faire les collectivités locales pour éviter la disparition des petites structures d'hébergement si spécifiques dans la région et pour promouvoir de manière indépendante ces petites structures ?</p>	<p><b>Réponse du CD :</b> les CRT, ADT, Pays, OT etc. ont un énorme déficit de notoriété sur internet (référencement, campagnes de bannières, etc.) Sous réserve que le client retienne les destinations en Bourgogne et en Saône-et-Loire, ou recherche un court séjour de pleine nature/country break, les sites pourront apparaître dans le « sillage » de celui de Center Parcs (principe de la locomotive).</p> <p>Il sera alors possible de proposer d'autres sites, d'autres formes d'hébergement, d'autres types de séjours, d'autres activités. A défaut sur cette thématique de séjours « verts », la Normandie ou la Moselle apparaîtront avant la région Bourgogne.</p> <p>L'ADT de Saône-et-Loire et les offices de tourisme s'organisent pour rivaliser d'efficacité avec cette locomotive internet. Pour ce faire, depuis 18 mois, l'ADT et les OT ont travaillé à mettre en place une plateforme de réservation « internet » pour tous les hébergeurs et prestataires/musées/etc. du département. Elle est opérationnelle depuis le 20 juin 2015.</p> <p>Le voyageur/client/touriste pourra directement réserver dans la région.</p>	
	<p>Le Conseil départemental et le Conseil régional, sollicités par Center Parcs pour adapter les infrastructures et les réseaux ainsi que pour créer et financer la société d'économie mixte (SEM) qui serait propriétaire de la bulle tropicale et des autres équipements collectifs, ont accepté d'engager beaucoup d'argent dans le projet. Les deux assemblées ont-elles évalué son utilité sociale pour les habitants du département et de la région, en dehors de la création d'emplois ? Ont-elles étudié des alternatives et comparé avantages et inconvénients ? Si cet argent est engagé, au détriment de quoi le sera-t-il ?</p>	<p><b>Réponse du CD :</b> effectivement, les deux collectivités mentionnées ont délibéré pour accompagner une initiative privée, celle de Pierre &amp; Vacances, de réaliser un Center Parcs en Saône-et-Loire, et acté le principe de mobiliser une enveloppe conséquente en investissement à hauteur de 15 M€.</p> <p>Cette décision repose sur une analyse croisée de plusieurs critères tels que l'effet de levier sur l'économie touristique, l'injection massive d'investissements propres à soutenir l'activité, notamment du BTP sur les années à venir (170 M€), l'apport d'un facteur redynamisant sur une partie du territoire départemental, qui se situe en dehors des dynamiques spontanées des pôles urbains (en emplois et en investissements de l'économie traditionnelle) et des retombées financières et économiques, facteurs de rééquilibrage territorial.</p> <p>Parler d'alternative n'est pas la bonne approche, puisque si alternative il y a en matière de tourisme, elle repose sur un développement diffus à partir du potentiel culturel, paysager, gastronomique ou œnologique. Or, cette politique existe autour du concept développé de « Country break », de « Destination Saône-et-Loire », adossé à l'oénotourisme et « l'itinérance » sur les infrastructures de déplacements doux (voies vertes, fluviales, équestres).</p> <p>Il n'y a donc pas lieu d'opposer deux formes de développement touristique puisque le Département de Saône-et-Loire entend bien les faire co-exister et les soutenir. Ce n'est pas un développement idéologique, mais pragmatique qui répond à des cibles de clientèles différentes, tout en atténuant par leur complémentarité, les effets de saisonnalité.</p>	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
	<p>Pierre &amp; Vacances dit favoriser le retour à l'emploi des chômeurs . Il parle de 220 personnes Equivalents Temps Plein. Il y a 25 805 demandeurs d'emploi en catégorie A en Saône-et-Loire. S'il faut construire un parc avec 44 à 66M€ d'argent public pour occuper 220 personnes équivalents temps plein soit 0.85% des chômeurs. Que proposent les pouvoirs publics aux 99.15% de chômeurs catégorie A restants ?</p>	<p><b>Réponse du CD :</b> le projet d'accueillir un Center Parcs en Saône-et-Loire n'a pas la prétention de résoudre à lui-seul le problème du chômage dans le département, mais de créer une dynamique positive dans un secteur, le tourisme qui représente un potentiel sous exploité de gisement d'emplois. L'intervention publique dans ce projet (7 M€) pour le Département et 8 M€ pour la Région en fond propre d'une SEM, vise à créer l'effet levier pour générer un investissement global de 170 M€.</p> <p>Concernant la création d'emplois générée par ce projet, (220 équivalents temps plein), elle s'adresse à un bassin d'emploi rural, particulièrement touché, et sur lequel les perspectives d'implantation d'activités économiques sont particulièrement limitées, le territoire concerné, en attente notamment d'emplois, de complément d'activité, ne semble pas mépriser cette perspective, le soutien à l'activité du BTP, durant la phase chantier et les emplois indirects en phase d'exploitation.</p>	
<p><b>Inquiétudes quant à la solidité du projet Center Parcs</b></p>	<p>En date du 29 juin, 150 postes dont une centaine de postes de femmes de ménage n'ont pas encore été pourvus dans le Center Parcs de la Vienne. Comment PVCP et les élus de la Vienne expliquent-ils cette difficulté de recrutement à ce stade du projet (ouverture) alors que tant d'attentes semblaient se manifester ? salaires ? horaires ? nature des emplois ? analyses et études erronées sur les possibilités et la demande dans le bassin d'emploi, autres... ?</p>	<p><b>Réponse de PVCP :</b> à ce jour, 479 postes sur les 600 postes proposés sont pourvus dont 77% par des collaborateurs résidants à moins de 50Km à leur entrée sur site.</p> <p>Parmi les 121 postes restant à pourvoir, 63 correspondent à des postes d'agents de nettoyage. Pour l'ouverture, il a donc été fait appel aux agences d'intérim car de nombreuses personnes susceptibles d'être intéressées par un CDI étaient déjà engagées sur des activités saisonnières. Dans cette région du nord-Vienne, la récolte des asperges de mai à juillet, puis celle des melons de juillet à octobre mobilisent de nombreuses personnes. Elles pourront rejoindre le Center Parcs une fois ces activités saisonnières terminées.</p>	
	<p>Comment PVCP peut-il affirmer sur ce site qu'il "créé chaque année des milliers d'emplois en CDI" ? Cette affirmation est en contradiction avec les chiffres publics d'effectifs montrant une baisse de ceux-ci entre 2010 et 2014 (-1000). Entre autres, Center Parcs a décidé d'un plan social de près de 200 personnes en 2012. Où est l'erreur ?</p>	<p><b>Réponse de PVCP :</b> dans une réponse précédente, nous souhaitons préciser qu'en 2013/2014, 1 383 personnes avaient été recrutées au sein du Groupe. Il ne s'agit effectivement pas de 1 383 postes supplémentaires.</p> <p>Etant donné que le Groupe Pierre &amp; Vacances Center Parcs comptait 11 609 personnes en 2012/2013, nous ne pensons pas que les 1 383 emplois créés pourraient être interprétés comme emplois nouveaux qui se seraient additionnés aux autres emplois déjà existants.</p> <p>Chaque année, le nombre de recrutement au sein du Groupe est sensiblement équivalent.</p>	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
	<p>Lors du débat à Charolles, le représentant de Pierre &amp; Vacances a expliqué le déficit de plus de 84 millions d'euros au premier trimestre de l'exercice 2014/2015 par la moindre fréquentation des Center Parcs (CP) l'hiver. Pouvez-vous nous préciser de quels 6 mois de l'année on parle ? Est-ce à dire que pendant cette période, PVCP et les entreprises qui travaillent à CP (restauration...) réduisent les effectifs de personnel ? Les contrats de travail sont-ils saisonniers ? Si oui, pour quelle catégorie de personnel ? Est-il envisagé que les CP ferment pendant la période déficitaire ? Si oui, pendant combien de mois ?</p>	<p><b>Réponse de PVCP :</b> la formulation de la question est erronée. Le résultat du premier semestre de l'exercice auquel il est fait référence est toujours – structurellement – négatif. En effet ces résultats concernent la seule saison Hiver, qui constitue une période où le chiffre d'affaires est limité par l'offre touristique des résidences Montagne et ne représente pas 50% du CA annuel, alors que les loyers sont imputés à 50% de leur montant annuel. Cette tendance est structurellement inversée au 2eme semestre (saison d'Eté) et seule l'analyse du résultat annuel doit être retenue comme significative.</p> <p>Pierre &amp; Vacances Center Parcs crée chaque année des milliers d'emplois en CDI. Pour illustrer cela, 1 383 emplois ont été créés en 2013/2014. La très grande majorité (85%) des salariés des Domaines Center Parcs en France sont en CDI.</p> <p>Par ailleurs, il n'y a pas de réelle saisonnalité sur les Domaines Center Parcs car les sites sont ouverts toute l'année, les ajustements d'effectifs en CDI sont ainsi à la marge.</p> <p>Les Domaines Center Parcs ont vocation à être ouverts toute l'année, il n'y a jamais eu de fermeture temporaire, excepté quelques jours en cas d'évènement technique important.</p>	

Propos  
de citoyens

## L'emploi

« Étant donné le chômage, il faut trouver un consensus en matière d'emploi et travailler à améliorer l'offre de Center Parcs »

« Center Parcs va générer beaucoup d'autres emplois que des emplois « directs », via les sous-traitances, les prestataires de service »

« Chez le maire, dix personnes viennent tous les jours pour "un emploi, même partie" »

« Pour donner un peu d'animation à notre région, créer des emplois, en espérant qu'on embauchera les gens de la région. Pour notre économie, c'est une bonne chose »

« Il est absolument indispensable que ce projet aille à son terme. J'ai 65 ans et je pense aux jeunes, et ce d'autant que les garanties environnementales seront contrôlées. On ne peut pas toujours gémir. »

« Déshabiller Paul pour habiller Pierre »

« Les conditions de travail sont déplorables en particulier pour les femmes, les salaires ne sont pas suffisants pour vivre dignement »

« J'entends et je lis souvent "emplois précaire". A moins d'avoir mal compris, il me semble que l'on parle dans ce projet de 80 % de CDI et de plus de 60 % de temps pleins. Je ne sais pas ce qu'il vous faut mais il ne me semble pas que ce soit en majorité de l'emploi précaire. De plus les emplois à temps partiel ne sont pas dûs au projet mais plutôt aux divers métiers. En effet, ces emplois concernent en majorité le nettoyage et la restauration. Or il ne me semble pas que dans ce secteur du tourisme ces fonctions soient ailleurs plus dans des temps complets y compris dans les gîtes ou chambres d'hôtes qui emploient parfois de la main d'œuvre extérieure pour ces tâches... C'est bien l'emploi en lui-même qui induit du temps partiel. »

« Ce n'est pas parce qu'il y a du chômage qu'il faut accepter tout et n'importe quoi »

« Pierre & Vacances fait du dumping social »

« Les élus n'ont pas fait d'études pour envisager des alternatives, ils s'imposent et imposent Pierre & Vacances »

« La très récente étude Sirius, pourtant financée par la collectivité, proposait des pistes de réflexion pour envisager le développement économique, social et durable du territoire; elle a été enterrée. »

« La polyvalence des salariés de Center Parcs se traduit par plus de responsabilités mais sans que le salaire suive »

« L'argent public qui serait siphonné par ce programme privé ne sera pas utilisé pour les besoins réels de la population. Les emplois durables et utiles à la population sont prioritaires. »

« Utiliser le terme "création d'emplois" est très porteur et politiquement très avantageux. Mais il faut creuser l'affaire. Au Rousset comme ailleurs: une multinationale qui ne peut bien sûr "délocaliser" sa bulle en Chine (encore que) pratique la politique de l'emploi de la Chine : bas salaires, horaires à disposition de l'employeur, emplois non pérennes (il suffit que la bulle ne soit pas assez rentable pour que l'on plante tout là laissant les collectivités territoriales avec une friche touristique ingérable qui leur a coûté très cher). Je propose que l'on fasse le calcul : quels emplois pourraient être créés en économisant l'argent mis dans le Center Parcs et que l'on pourrait offrir aux collectivités dans le social, l'éducation, etc ? »

« Connaissez-vous les temps de travail et les salaires mensuels dans un Center Parcs ? Les emplois d'entretien sont de 9h par semaine soit 320€ / mois ? Pouvez-vous expliquer comment on fait vivre une famille avec 320€ / mois ? Le turn over constaté dans les autres Centers Parcs est de 30% tous les 3 mois. »



Propos  
d'acteurs

## L'emploi

« Les emplois à temps partiel constituent une opportunité locale. Le Center Parcs permettra d'intégrer des demandeurs d'emploi sur zone, peu mobiles, mais aussi des personnes du territoire à la recherche d'un complément de revenus. En effet, les activités agricole et artisanale, présentes majoritairement en zone rurale, se caractérisent souvent par le fait que le conjoint participe activement à l'exploitation et au développement de l'entreprise sans y être engagé à temps plein ; pour ce public, les contrats de travail à temps partiel présentent donc un réel intérêt »

**Chambres consulaires de Saône-et-Loire**

« Notre crise qui persiste et surtout le chômage qui subsiste, avec tous les drames que l'on connaît, n'a pas besoin de ces positions et de ces attitudes néfastes qui sont irresponsables. Trop de temps perdu sur des discours et oppositions négatives et puériles.

Ce projet permettra de redonner un souffle d'air à nos entreprises de tous bords, et au-delà à nos salariés. »

**MEDEF 71**

« Même si le tourisme "sous bulle" n'est pas forcément le mode de loisirs que nous recherchons particulièrement, le concept fonctionne (quatre Center Parcs implantés en France dont certains depuis plus de 20 ans).

La création de 300 emplois directs sur le site, lorsque celui-ci sera opérationnel, auxquels il faut ajouter les emplois induits (estimés à 400) localement par cette nouvelle activité, ne peut pas laisser indifférent. N'oublions pas, également, qu'un emploi, ou deux emplois, permettent à une famille de vivre et s'insérer à proximité du lieu de travail »

**Syndicat Général Agroalimentaire CFDT de Saône-et-Loire**

« Loin des polémiques, nous invitons les artisans, les commerçants, les agriculteurs et tous les entrepreneurs à s'engager pour faire entendre la voix des personnes favorables à ce projet. Il leur reviendra ensuite de s'impliquer pour obtenir la réalisation des différents chantiers, pour favoriser l'emploi direct local, pour développer le commerce et l'économie de proximité pour le plus grand bénéfice de tous »

**CGPME, CAPEB, FDSEA 71, Jeunes Agriculteurs**

« le projet Center Parcs va à l'encontre du désir croissant d'une grande partie de la population d'un autre mode de vie et de travail, en rupture avec un système en échec. En témoignent ici et ailleurs de très nombreuses initiatives pour un autre développement (« Villes en transition », AMAP et circuits courts, SCOP, et nombreuses associations). »

**Ensemble 71**

« Comme chacun, je garde le souvenir de la parution des premiers articles de presse et des nombreux échos ayant salué à l'époque cette initiative avec un réel enthousiasme et décrit ce projet comme une opportunité quasi-inespérée pour cette région de Saône-et-Loire (travail pour de nombreuses entreprises, pour les artisans, création d'emplois, rayonnement pour notre département dont la notoriété reste à consolider...). Un consensus général pour se réjouir de ce petit village-vacances largement porteur d'espoir ! »

**Christian Decerle, Président de la Chambre d'agriculture**

« (Le) tourisme (que nous défendons) est moins coûteux sur tous les plans. Il nécessite surtout un travail de coordination, mise en réseau, soutien aux porteurs de projets, dynamisation, communication. Il est générateur d'emplois, pour l'accompagner, et pour le porter. La révolution numérique en cours permet ce nouveau type de tourisme diffus, plus en phase avec les attentes des jeunes générations, nomades, et donc plus adapté à notre temps. »

**Accueil Paysan Bourgogne**

« Les élus locaux justifient leur soutien par la promesse d'emplois et de retombées économiques. Mais à quel coût pour les contribuables ? Car outre les coûts associés aux VRD, c'est bien à eux que serait présentée la note, dans 20 ans, en fin de bail ou même avant, quand, P&V s'étant retiré, le Département et la Région hériteraient d'une installation dépassée et coûteuse à entretenir »

**Pro-Geai du Rousset**

## IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT : PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES SUR LE SITE

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
Zones humides	Les zones humides seront-elles préservées ?	<b>Réponse de PVCP :</b> le plan-masse a été modifié, il préserve la presque totalité des zones humides. Il peut certainement encore être amélioré.	L'atelier environnement a conclu ici à un point de vigilance.
	Qu'est-ce qu'une zone humide potentielle ?	<b>Réponse de PVCP :</b> une zone dont la détermination n'est pas terminée.	
	L'accès sud impacte-t-il les zones humides ?	<b>Réponse de PVCP :</b> non.	
Respect du SDAGE et conseil scientifique	Le projet respecte-t-il le SDAGE ?	<b>Réponse de PVCP :</b> le SDAGE sera pris en compte.	
	Le conseil scientifique du SDAGE sera-t-il consulté ?	<b>Réponse de la DDT :</b> il n'existe pas de conseil scientifique du SDAGE.	Les associations saisiront le conseil scientifique de bassin Loire-Bretagne.
	Le comité de rivière Arconce a-t-il été consulté ?	<b>Réponse de PVCP :</b> l'animateur a été consulté, sans réponse à ce jour.	
Assainissement	Quel sera l'impact de l'assainissement sur L'Arconce ? Ne sera-t-il pas déclassant pour le cours d'eau ?	Voir l'étude réalisée par les services du Conseil départemental sur le site du débat.	
Eaux pluviales et revêtement routier	Existe-il une alternative au bitume pour le revêtement de la desserte intérieure ?	<b>Réponse de PVCP :</b> une solution alternative est à l'étude. La séparation des hydrocarbures est prévue pour les parkings.	L'atelier environnement a conclu ici à un point de vigilance.
Eaux pluviales et risques d'inondation	Est-ce que le projet accroît les risques d'inondation en aval ?	<b>Réponse de PVCP :</b> les eaux pluviales sont gérées à la parcelle pour les cottages ; une bâche destinée à l'arrosage et aux eaux sanitaires puis des bassins de rétention avec infiltration sont prévus pour les équipements, correspondant à des événements exceptionnels.	L'atelier environnement a conclu ici à un point de vigilance.
Eaux de piscine	Quelle est la destination des eaux de piscine ?	<b>Réponse de PVCP :</b> les eaux correspondant au renouvellement quotidien (30 L par baigneur) sont traitées comme des eaux usées. Les eaux de vidange semestrielle (1500 m <sup>3</sup> environ) sont stockées dans une bâche souterraine, où elles sont refroidies et déchlorées par évaporation avant d'être destinées à l'arrosage et aux sanitaires. L'excédent est traité comme les eaux de pluie (infiltration).	L'atelier environnement a conclu à un point de vigilance sur le rejet des eaux de piscine.
	Quel est le moyen d'aération employé et que devient le chlore ?	<b>Réponse de PVCP :</b> la bâche sera ventilée et la totalité du chlore sera évaporée, sans impact sur l'environnement.	
	Que deviennent les composés organochlorés contenus dans l'eau de piscine ? Quelle est la teneur en oxygène des rejets ?	<b>Réponse de PVCP :</b> les chloramines seront extraites de l'air du centre aquatique et traités chimiquement, pour la sécurité des baigneurs et du personnel.	Pas de réponse sur la teneur en oxygène des rejets.
	Quel sera l'impact des eaux de piscine infiltrées sur l'étang du Moulin du Pont ?	<b>Réponse de PVCP :</b> l'impact dépendra de l'implantation de l'infiltration. En tout état de cause, l'eau infiltrée sera préalablement refroidie et déchlorée.	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
Ressource en eau	Quels sont les impacts de la consommation d'eau sur l'activité agricole ?	<b>Réponse du CD</b> : il n'y a pas de risque particulier.	L'atelier environnement a conclu ici à un point de vigilance.
	Quel sera l'impact du changement climatique sur la ressource en eau ? Que se passe-t-il en cas de sécheresse ?	<b>Réponse du CD</b> : les étiages seront plus sévères, mais la ressource (Loire) n'est utilisée qu'à 60 % (6 % de plus avec le projet) et est soutenue par un barrage en amont <b>Réponse de PVCP</b> : les « arrêtés sécheresse » du préfet seront respectés.	
Construction et phase chantier	Pouvez-vous prouver que la production du bois utilisé pour la construction est respectueuse de l'environnement, sachant que les labels (PEFC et FSC) sont peu crédibles ?	<b>Réponse de PVCP</b> : la labellisation FSC ou PEFC sera un critère d'attribution des marchés et une des conditions d'obtention de la certification HQE. Il n'est pas possible de préciser la forêt d'origine du bois d'ici là. Des réponses précises seront apportées au comité de suivi environnemental si le projet se poursuit.	
	Quelle sera la consommation d'eau en phase chantier ?	<b>Réponse du CD</b> : 20 m <sup>3</sup> /jour.	
	Quelles seront les précautions prises pour limiter les risques de pollution en phase chantier ?	<b>Réponse de PVCP</b> : les chemins définitifs avec fossés et filtres seront réalisés en début de chantier. Une équipe sera dédiée au conseil et à la surveillance pour l'assurance qualité environnement. Il n'y a pas de centrale béton pour les cottages, majoritairement en bois. Une centrale béton est prévue, avec les précautions d'usage, près des équipements collectifs.	
	Qui sera chargé du suivi environnemental en phase chantier ?	<b>Réponse de PVCP</b> : un assistant spécialisé sera chargé de la qualité environnementale en phase chantier. Un comité de suivi environnemental ouvert aux administrations et aux associations sera constitué.	
	Comment serait-il possible de défricher et de construire au cours du seul mois de septembre (seul mois favorable), à proximité de l'étang Jarrat ?	<b>Réponse de PVCP</b> : ce calendrier est un exemple. Il désigne le démarrage des travaux et doit se lire par type de travaux et par enjeux faunistiques présents sur la zone.	
	Les bois à couper pour installer le Center Parcs seront trop jeunes pour intéresser l'industrie, ils seront mal valorisés.	<b>Réponse de PVCP</b> : les bois seront vendus comme une coupe d'exploitation. Les sciages de Douglas intéressent les scieurs dès les diamètres 35 cm (précision Aprovalbois).	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CDPD
<b>Zones naturelles, biodiversité et espèces protégées</b>	Comment éviter les impacts sur les zones naturelles ?	<b>Réponse de PVCP :</b> les impacts sur les zones les plus intéressantes (sud-est et étang Jarrat) seront évités en décalant l'implantation des équipements.  <b>Précision de la DREAL :</b> Les impacts négatifs sur les tritons, qui profitent actuellement de l'exploitation forestière, devront être compensés.	L'atelier environnement a conclu ici à un point de vigilance.
	Comment se positionnent le projet et ses accès au regard des trames inscrites au schéma régional de cohérence écologique (SRCAE) ?	<b>Réponse de PVCP :</b> l'état des lieux initial montre le positionnement du projet au regard de la trame des milieux boisés. Les autres trames (prairies) sont moins concernées.	L'impact des investissements routiers sur les trames du SRCAE a été évoqué en atelier équipement collectif.
	Quels insectes sont présents sur le site, et quel sera l'impact de l'éclairage nocturne ?	<b>Réponse de PVCP :</b> les coléoptères saproxyliques sont peu présents sur le site compte tenu du mode d'exploitation forestière.	Pas de réponse sur l'impact de l'éclairage nocturne.
	Les écrasements d'amphibiens au printemps au sud de l'étang du Rousset vont s'accroître	<b>Réponse de PVCP :</b> nous avons effectivement constaté ce phénomène mais l'accès au site passe au nord de l'étang du Rousset.	
	Quel impact sur la cistude d'Europe, espèce protégée, et sur la zone Natura 2000 de l'étang du Rousset ?	<b>Réponse de PVCP :</b> 2 cistudes ont été observée en 2007 sur l'étang du Rousset et l'étang Jarrat est un milieu potentiellement favorable. <b>Précision de la Société d'histoire naturelle d'Autun :</b> un suivi est en cours. L'espèce est discrète et la population faible.	Une étude d'incidence Natura 2000 est à prévoir si le projet d'élargir la D33 se confirme.
	Avez-vous identifié des rapaces nocturnes susceptibles d'être perturbés par la pollution lumineuse ?	<b>Réponse de PVCP :</b> la chouette hulotte a été identifiée.	
	Y-a-t-il des blaireaux sur le site ?	<b>Réponse de PVCP :</b> oui.	
	Quand l'étude d'impact (variante des études sur les milieux naturels, les cinq études sur les milieux naturels) sera-t-elle disponible ?	L'étude d'impact est disponible en ligne sur le site du débat public	L'état initial est disponible, le reste de l'étude sera à compléter.
	Pourquoi associer HQE à une préservation de la biodiversité, alors que cette marque n'inclut pas ce critère ?	<b>Réponse de PVCP :</b> le Center Parcs de la Vienne inclut la biodiversité au titre HQE, au titre des relations du bâtiment avec l'environnement. Les dossiers réglementaires incluent la protection de la biodiversité.	
Demande d'une analyse détaillée du bilan écologique du projet	<b>Réponse du CD :</b> une analyse coûts/bénéfices du volet écologique du projet suppose une grille d'analyse qu'il conviendrait d'établir collectivement dans la phase de développement du projet, s'il se poursuit.		

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
<b>Impact sur la chasse</b>	Le site sera-t-il en grillagé ? Quel sera l'impact sur les mammifères chassables ? Y aura-t-il des daims à l'intérieur du site ?	<b>Réponse de PVCP :</b> cette question n'est pas tranchée. S'il y a des daims à l'intérieur, le parc doit être quasiment étanche. En tout état de cause le grillage serait en retrait par rapport aux limites de propriété.	
<b>Artificialisation des sols</b>	Quelles sont les mesures de compensation pour l'artificialisation des sols ?	<b>Réponse de PVCP :</b> les compensations au défrichement forestier seront fixées par l'administration. La compensation des atteintes aux espèces protégées doit être validée par le CNPN (Conseil national de protection de la nature), elles peuvent représenter 1 à 10 fois la surface concernée par les impacts.	
	Combien d'hectares seront défrichés sur ce site de 86 ha ? Quelles surfaces seront imperméabilisées et construites ?	<b>Réponse de PVCP :</b> entre 30 et 40 ha seront défrichés, environ 20 ha imperméabilisés et 40 000 m <sup>2</sup> construits.	Le seuil de la procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est de 20 ha.
<b>Accès au centre</b>	La transformation du chemin du Tacot en voie d'accès au centre sera-t-elle compensée ? Peut-on faire coexister sur ce chemin voitures et vélos ?	<b>Réponse de PVCP :</b> le chemin du Tacot est une voie privée. S'il y a atteinte aux chemins ruraux ou aux sentiers de randonnée, ce sera compensé. Le chemin du Tacot pourra être aménagé en ce sens à condition qu'il existe une continuité avec d'autres itinéraires cyclistes.	
<b>Energie</b>	Quelle performance énergétique visez-vous ? Pourquoi ne pas viser RT 2015 et BBC ?	<b>Réponse de PVCP :</b> en ce qui concerne les cottages, l'objectif de performance thermique est RT 2012 – 10 % avec une démarche HQE. Des études préciseront les objectifs pour les équipements.	
	Quelles sont les cibles HQE ?	<b>Réponse de PVCP :</b> l'objectif sera d'être, pour chacune des 14 cibles du profil HQE, au moins aussi performant que pour le CP de la Vienne.	
	Quelles sources d'énergie seront employées ?	<b>Réponse de PVCP :</b> le scénario de référence est : - chauffage au gaz pour les cottages ; - chaufferie bois pour 80 % des besoins des équipements collectifs et solaire thermique. Soit une réduction par 4 ou 5 des émissions de CO <sub>2</sub> par rapport à une solution classique (gaz pour le chauffage et électricité pour le reste).	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
	Quand l'étude sur les énergies renouvelables annoncée en atelier environnement sera-t-elle disponible ?	Cette étude est disponible sur le site internet du débat	
	Ne pourrait-on pas récupérer l'énergie des eaux de renouvellement semestriel des eaux de baignade plutôt que de les laisser refroidir ?	<b>Réponse de PVCP :</b> l'eau du centre aquatique est recyclée au maximum.	Pas de réponse sur la question d'un éventuel échange thermique.
	Combien d'hectares de forêt seraient nécessaires pour la chaufferie bois ? Comment seront enfouies les cendres issues de la combustion de vieilles palettes traitées ?	<b>Réponse de PVCP :</b> la chaufferie en Moselle est approvisionnée par des sous-produits (de scieries, palettes usagées, etc.). Les conditions d'enfouissement seront précisées si l'opportunité du projet est confirmée. <b>Précision d'Aprovalbois :</b> la Bourgogne ne récolte même pas la moitié de l'accroissement naturel de la forêt.	
	Le projet va-t-il réduire la disponibilité d'énergie pour les habitants ?	<b>Réponse de PVCP :</b> le projet bénéficiera d'énergies sous-exploitées.	
<b>Bilan carbone</b>	Le CO <sub>2</sub> émis à 75 % par les déplacements des clients. Que pouvez-vous faire ?	<b>Réponse de PVCP :</b> les déplacements des clients représentent 28 % du bilan estimatif. Ce point est mal maîtrisé compte tenu de la faible compétitivité du train pour un déplacement à 4 personnes. Il est possible d'agir sur les autres facteurs, en particulier sur les performances des bâtiments.	
	Demande d'un bilan carbone complet du Center Parcs des Trois Forêts	<b>Réponse de PVCP :</b> un bilan carbone estimatif est fourni sur le site du débat, sur la base d'extrapolations du bilan préparé pour le Center Parcs de Moselle.	
	Quelles sont les méthodes employées pour ce bilan carbone estimatif ?	Un powerpoint présente la méthode suivie sur le site du débat.	

Propos d'acteurs  
et de citoyensL'environnement,  
l'eau et l'énergie

« Le projet de Center Parcs dans la forêt du Rousset (86 hectares) consiste, dans un premier temps, à défricher 40 hectares puis imperméabiliser (béton ou enrobé bitumeux) 20 hectares dans cette zone. Il est facile d'imaginer les conséquences sur la faune et la flore locale »

CAPEN 71

« Un projet qui propose une "bulle tropicale" à 29° C toute l'année ne prend pas en compte le défi climatique, même en utilisant des énergies locales et renouvelables. Il n'est pas acceptable à l'heure où la France accueille le sommet mondial sur le climat et communique sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre »

Accueil Paysan Bourgogne

« La consommation d'espaces naturels inhérente à ce type d'équipements et aux infrastructures associées est devenue symptomatique... Si le projet venait à se faire il serait intéressant de proposer à Pierre & Vacances comme mesure compensatoire de renaturaliser des espaces artificialisés »

Groupe EELV CR Bourgogne

« Malgré un habillage écologique, ce projet va à l'encontre des engagements nationaux, régionaux et locaux (SCRAE, SCRE, SDAGE) concernant, entre autres, l'eau, la biodiversité, la préservation du patrimoine paysager et le réchauffement climatique »

Association Pro Geai du Rousset

« Le projet de Center Parcs s'il est réalisé sera un véritable tonneau des Danaïdes... Cette consommation ne manquera pas de soustraire une ressource de plus en plus rare à des activités vitales comme l'élevage et l'agriculture »

PCF fédération de Saône-et-Loire

« Seules sont acceptables des activités économiques pérennes répondant aux besoins de la Bourgogne et s'inscrivant dans une démarche de développement durable dans laquelle les politiques publiques relatives à l'eau, l'air, l'énergie, le climat et la biodiversité sont mises en acte. Le projet dont il est débattu ne répond pas à ces critères »

FNE Bourgogne

« Dans quelques années l'eau potable sera plus précieuse que le pétrole et l'on va la gaspiller pour amuser des touristes »

Un citoyen

« Ce projet vertueux respectant notre environnement donnera une belle image à notre territoire « Saône-et-Loire »

MEDEF 71

« Bien sûr il doit être respectueux de notre patrimoine et de notre environnement. Mais ce respect passe aussi par le respect de notre jeunesse et de nos enfants, qui souhaitent vivre ici, travailler ici »

Marie MERCIER, sénateur

« Un projet empreint d'une démarche de qualité environnementale. Comme l'indique le maître d'ouvrage dans son projet, il est primordial que celui-ci s'inscrive dans une démarche de développement durable, économe en richesses naturelles »

Chambres consulaires de Saône-et-Loire (CCI, CMA, CA)

« Le projet doit ainsi suivre toutes les phases d'investigation afin d'être exemplaire en matière environnementale, et lever toutes les obligations liées à l'occupation des sols, aux dispositions de la loi sur l'eau ou encore en matière de protection des espèces »

Groupe de gauche du Conseil départemental de Saône-et-Loire



**Propos d'acteurs  
et de citoyens****L'environnement,  
l'eau et l'énergie**

« Le site naturel choisi pour l'implantation du projet bénéficie des qualités d'un environnement naturel sans pour autant impacter un secteur protégé au titre d'une zone Natura 2000, ZNIEFF, ZPPAUP ou ZICO. Le projet est conçu avec une exigence environnementale renforcée, ce qui est cohérent avec les objectifs du SCoT, notamment avec la prise en compte de la biodiversité (recréation d'habitats naturels, gestion économe de l'eau, bâtiments HQE, certification environnementale ISO 14001...) »

Pôle d'équilibre territorial et rural  
du Pays Charolais Brionnais

« Sur l'environnement on peut sur le cas précis, faire effectivement attention aux espèces locales, aux zones naturelles... mais à priori tout ceci n'est pas incompatible avec le Center Parcs »

Pôle d'équilibre territorial et rural  
du Pays Charolais Brionnais

« les enjeux majeurs du projet de Center Parcs au Rousset portent sur la qualité de l'eau et les rejets divers (effluents, déchets ...). (...) Les mesures compensatoires proposées par le demandeur sont formulées de façon classique pour ce type de dossier, comparées à la taille des enjeux. Sans rentrer dans le détail, il apparaît donc que les risques environnementaux sont traités de façon proportionnée au projet »

Un citoyen

## FINANCEMENT ET MONTAGE DU PROJET : PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES SUR LE SITE

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
<b>Le principe du financement public d'un projet privé</b>	Pourquoi cet investissement public dans un projet privé alors qu'il y a d'autres besoins non satisfaits, que les collectivités (Région et Département) ont des dettes et que Pierre & Vacances sera seulement exploitant des installations ?	<b>Réponse du CD :</b> le Center Parcs est un outil et une opportunité de renforcement du dynamisme économique et de création d'emplois pour le territoire. Pour le Département et la Région et pour les collectivités locales, ce projet constitue une source de recettes fiscales qui permettront de financer d'autres projets d'aménagement ou d'accompagner des développements économiques. La participation publique ne recouvre qu'une part minoritaire du projet pris dans sa globalité. Outre l'intérêt que trouvent le Département et la Région à la réalisation de l'équipement pour les raisons qui précèdent, cet apport public permet de sécuriser le montage financier et rassure les investisseurs privés parties prenantes du projet. Si le centre-village était un équipement public, les collectivités publiques supporteraient un risque commercial sur la fréquentation et un risque industriel sur la gestion et l'entretien du site beaucoup plus important. La participation des collectivités à travers la SEM permet d'assurer la réalisation du projet tout en confiant l'ensemble des risques notamment en matière de rentabilité à la société Pierre & Vacances.	
<b>Le Groupe Pierre &amp; Vacances Center Parcs : sa situation financière et sa stratégie</b>	Est-ce que Pierre & Vacances a des problèmes financiers ?	<b>Réponse de PVCP :</b> dans un contexte général de baisse de la consommation dans l'industrie touristique, et plus généralement de dégradation de l'environnement économique en Europe, le Groupe Pierre & Vacances a démontré la bonne tenue de ses activités touristiques puisque le chiffre d'affaires tourisme a progressé de 1% en 2012/13 et en 2013/14. Les taux d'occupation ont été en progression de 2,6% en 2012/13 et de 5,7% en 2013/14. Quant aux résultats, après un exercice difficile en 2011/12, le résultat opérationnel était redevenu bénéficiaire dès 2012/13 (2,6M€) et en 2013/14 (12,2M€).	
	Pourquoi supprimer des postes et continuer d'ouvrir de nouveaux Center Parcs ?	<b>Réponse de PVCP :</b> le plan d'économie a concerné essentiellement le siège et les organisations régionales transverses. Il a donc très peu concerné les personnels des domaines. La stratégie du Groupe vise à miser sur des marques porteuses au sein de son portefeuille, dont la marque Center Parcs qui est en progression.	
	Pourquoi la société a besoin de l'aide de l'Etat pour s'installer ? Pourquoi ne pas garder les murs ? S'agit-il d'essayer de compenser les difficultés chroniques dans l'activité touristique par une course en avant dans l'activité immobilière seule rentable ?	<b>Réponse de PVCP :</b> Pierre & Vacances Center-Parcs assume les risques à long terme puisque le Groupe s'engage à payer les loyers sur 20 ans. Selon P&V ce montage économique est par ailleurs classique chez les opérateurs touristiques qui ne sont que rarement propriétaires des murs. Il constitue pour le Groupe une condition nécessaire à son développement, ce dernier se trouverait en effet très contraint s'il devait rester propriétaire de l'ensemble des murs de ses domaines.	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
Le montage du projet et son fonctionnement	Quel est le détail des investissements ?	<b>Réponse de PVCP :</b> la SEM sera propriétaire du terrain d'assiette de ses biens. Le foncier, les voiries et réseaux divers affectés, bâtiments, agencements, équipements techniques, décorations, le mobilier sont compris.	
	Quelle est la part financée par les impôts des contribuables locaux ?	<b>Réponse du CD :</b> il convient de dissocier l'aide apportée pour les infrastructures de desserte par le Conseil départemental, du montage financier relatif à l'acquisition par une SEM de l'équipement du centre village incluant l'espace aqualudique. Pour les infrastructures le financement s'adosse à plusieurs sources : une part de financement par l'emprunt, un fonds de concours département-commune pour garantir le statu quo des redevances des habitants, une réfaction commerciale liée aux hypothèses de consommation, une réalisation en propre sur les compétences départementales pour les infrastructures routières. Le coût global des équipements du centre-village est estimé à 66M€ HT. Le montant global à financer est proche de 68M€ HT. Cet investissement est financé à hauteur de 15 M€ par l'apport au capital social (de la SEM) du département et de la région. Le capital de la SEM est estimé à 18 M€, soit un apport privé minimal de 3M€. Le reste du financement est porté par des emprunts bancaires et obligataires à hauteur de 50M€.	
	Il est précisé que le montant de la VEFA (66M€) pourra être revu à la hausse ou à la baisse en fonction de la charge foncière admissible. L'ajustement se fait-il uniquement sur le prix de la VEFA payée par la SEM ou sera-t-il réparti équitablement avec les investisseurs ?	<b>Réponse de PVCP :</b> si la charge foncière globale s'avère être effectivement supérieure à celle prise en compte dans le plan de financement prévisionnel, la différence sera incluse au prix de revient global, répartie de façon équitable entre tous les investisseurs	
	Pierre & Vacances interviendra au travers de différentes sociétés selon l'avancement du projet. Toutes sont filiales à 100% de la Société Pierre & Vacances S.A. Quelles sont les dénominations de ces filiales et leur fonction ?	<b>Réponse de PVCP :</b> deux filiales à 100% de Pierre & Vacances Center Parcs, créées dans le cadre du projet, interviendront en tant que réalisateurs d'une part des cottages et d'autre part des équipements. Ces sociétés seraient demandeurs d'un permis de construire global. Il s'agit de sociétés en nom collectif (SNC) le Rousset Cottages et le Rousset Equipements. En phase d'exploitation, la société qui signera le bail sera la société chargée de l'exploitation des Center Parcs en France : la société PV-CP Resorts France. Interviendra également la société de gestion des copropriétés et de l'AFUL (association foncière urbaine libre) : la SOGIRE	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
	Pierre & Vacances sera-t-il propriétaire du terrain sur lequel le Center Parcs serait construit ?	<b>Réponse de PVCP :</b> le terrain d'assiette des équipements sera propriété de la SEM. Les terrains d'assiette des cottages seront propriété des investisseurs privés ou institutionnels qui les auront achetés. Les espaces communs seront la propriété de l'AFUL.	
	Quelles sont les charges prévisionnelles de la SEM sur 20 ans ?	<b>Réponse de PVCP :</b> Pierre & Vacances-Center Parcs assure l'entretien et la maintenance des biens propriété de la SEM (et également des cottages) dans le cadre d'un bail triple net. Il n'y a donc pas de charges à supporter à l'exception éventuelle de quelques frais de gestion qui pourraient être la conséquence de l'organisation décidée par les actionnaires.	
	Quel est le budget prévisionnel annuel de la SEM ?	La réponse à cette question a été apportée par le Conseil départemental dans sa présentation du 24/06 à l'atelier consacré au financement du projet. Ces informations disponibles sur le site internet du débat retracent les principaux équilibres financiers de la SEM et leur évolution sur 20 ans selon les hypothèses envisagées de dépenses et de recettes. A titre d'exemple le résultat d'exploitation selon le budget prévisionnel serait -0,5 M€ en année 1, 0,5M€ en année 5, 1,9M€ en année 20	
	Quel serait le coût prévisionnel annuel de la gestion de l'AFUL ? Quelle serait la part imputée à la SEM, propriétaire des équipements et infrastructures de loisirs ?	<b>Réponse apportée par Pierre &amp; Vacances :</b> à titre d'exemple, pour le Center Parcs de Moselle le budget réalisé par l'AFUL est de 2 400 000€. Au Rousset ce même budget, compte tenu de la taille du domaine, serait de l'ordre de 1,5 à 1,8 M€.	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
<b>L'engagement des collectivités : risques et garanties</b>	<p>Quels engagements financiers précis ont été pris par le Conseil régional et le Conseil départemental en signant le protocole d'accord ?</p> <p>Quels dédommagements seraient dus en cas de non réalisation du projet du fait du retrait de l'un ou l'autre des deux conseils ?</p>	<p><b>Extraits du CD :</b> les engagements contractuels relèvent exclusivement du seul protocole signé entre la Région, le Département et Pierre &amp; Vacances, ils sont plus spécifiquement listés à l'article 9 du protocole. Ce protocole prévoit dans son article 10 que chacune des parties pourra renoncer à l'opération sans préjudice, et sans recours indemnitaire, dans le cas où « la survenance d'un évènement majeur, extérieur aux parties, venant gravement remettre en cause l'économie générale, l'intérêt de l'opération pour les parties et les conditions institutionnelles, législatives ou réglementaires existantes lors de la conclusion du présent protocole ».</p>	
	<p>Si ce site à terme n'est pas rentable, qui paiera le manque à gagner ?</p>	<p><b>Réponse du CD :</b> le versement du loyer à la SEM n'est pas assujéti à la rentabilité du village mais il sera garanti par le Groupe. Ce point du protocole sera précisé dans le bail à intervenir le moment venu. Si le parc n'est pas rentable au niveau attendu par Pierre &amp; Vacances, celui-ci prendra en charge le manque à gagner.</p>	
	<p>Quelles garanties du retour sur investissement pour faire face aux investissements et aux emprunts ?</p>	<p><b>Réponse du CD :</b> le montage financier est adossé à un plan d'affaires, validé par les partenaires qui sont dans la SEM les gardiens de l'orthodoxie financière notamment en terme de retour sur investissement.</p> <p>La situation financière et les exigences de Pierre &amp; Vacances ont été analysées et les propositions négociées par les collectivités sont beaucoup plus favorables à celles-ci que sur les sites déjà réalisés. Le protocole intervenu fixe les bases des engagements réciproques pour permettre d'étudier plus avant ce projet. L'engagement irréversible interviendra à la conclusion de l'acte de vente en l'état futur d'achèvement et à la signature du bail locatif correspondant. D'ici là la mise en place de la SEM dédiée nécessitera de nombreuses expertises financières indépendantes et l'entrée de co-investisseurs privés qui disposeront eux-mêmes de leur propre expertise garantissant un examen rigoureux de la situation et des perspectives du Groupe Pierre &amp; vacances, en préalable d'engagements financiers définitifs.</p>	
	<p>Les ¾ des cottages seront vendus à des investisseurs institutionnels. Qu'arriveraient-il en cas de défaut des banques et autres investisseurs ? Le risque n'est-il pas plus important que s'il y avait défaut d'un acquéreur individuel ?</p> <p>Qu'arriverait-il si Pierre &amp; Vacances ne payait plus ses loyers destinés à rembourser l'emprunt public ?</p>	<p><b>Réponse de PVCP :</b> la vente des cottages à des investisseurs institutionnels est la meilleure garantie pour le projet puisque les ventes interviennent dans leur grande majorité bien avant le lancement des travaux, alors que les ventes au détail s'échelonnent sur un délai beaucoup plus long.</p> <p>Si Pierre &amp; Vacances Center Parcs ne payait plus ses loyers le bail serait résilié de plein droit. Pierre &amp; Vacances Center Parcs a fait réaliser une étude sur la réversibilité du site. Cette étude qui envisage différents scénarios de reprise est disponible sur le site du débat public</p>	

**Propos d'acteurs  
et de citoyens**

**Aspects  
financiers**

« Rappelons que les collectivités agissent en co-investisseurs et non en apporteurs de subventions auprès du Groupe Pierre & Vacances. Le Groupe Pierre & Vacances, responsables de la commercialisation des hébergements, est ainsi engagé envers les collectivités par les loyers qu'il doit acquitter auprès de la SEM créée. Ce montage financier est utilisé par de nombreuses collectivités pour des projets de cette nature »

**Le groupe Gauche 71 au Conseil départemental  
de Saône-et-Loire**

« Faire émerger un autre modèle de développement respectueux de l'équilibre des territoires, des hommes et de la nature, y compris dans le tourisme, exige des choix clairs mais également de desserrer l'étau des contraintes financières qui pèsent sur la sphère publique et obèrent la capacité d'éclosion des projets locaux »

**Parti Communiste Français, Fédération de Saône-et-Loire**

« L'investissement public qui est ici demandé représente un coût disproportionné eu égard aux finances régionales. Le modèle économique du projet est discutable et incertain puisque les risques sont assumés essentiellement par les collectivités locales »

**Elu-e-s Europe Ecologie Les Verts du Conseil Régional  
de Bourgogne**

« À une période critique pour les finances publiques du département, comment comprendre ce choix de soutenir une opération privée parachutée dans un territoire à l'identité riche et variée, loin d'un projet comme celui d'un Center Parcs ? Manque de vision et de réflexion politique qui préfère « un clé en mains » dispendieux et hasardeux à une étude des véritables besoins de la population locale ? »

**Ensemble ! 71**

« L'enjeu est de trouver un acquéreur susceptible de s'engager sur le long terme et d'accepter de louer l'équipement aquatique pendant 12 ans à P&V, opérateur touristique. La question est de savoir qui prend le risque financier de l'opération immobilière réalisée par P&V sachant qu'en contrepartie le paiement des loyers est garanti sur 20 ans. Aucun acteur privé d'envergure ne se serait présenté pour que la région Bourgogne et le département de Saône-et-Loire choisissent de mettre la main à la poche en acceptant ce transfert de risque inouï »

**France Nature Environnement Bourgogne**

« Le département s'endette lourdement pour un retour sur investissement peu rentable alors que 16 millions d'économies sont proclamées comme indispensables »

**Accueil Paysan Bourgogne**

« Il s'agit bien d'un choix politique de société. Nous pensons que la collectivité à mieux à faire s'il faut dépenser l'argent public »

**CAPEN 71**

« Un modèle économique qui interroge dans un contexte de rigueur des budgets publics »

**Adret Morvan**

« Investir des fonds publics de cette importance (plusieurs dizaine de millions d'euros) n'est pas neutre pour les finances publiques du département déjà en équilibre instable. L'argent investi dans le Center Parcs en lieu et place de Pierre & Vacances manquera automatiquement dans d'autres domaines ayant besoin de soutien »

**SCA, Savoir, Comprendre Agir**

« L'implantation d'un Center Parcs induit, bien évidemment, emplois et ressources fiscales, ce qui prend toute son importance lorsque nous savons que l'Etat diminue et continuera de diminuer considérablement les dotations versées aux collectivités locales »

**J.F. Bordet, Président de la Communauté de Communes  
« Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent »**

« Nous sommes inquiets quand nous entendons nos élus soutenir mordicus ce projet de Center Parcs avec sa bulle à 29°C, et investir beaucoup d'argent public dans ce projet pour une entreprise privée qui de son côté s'engage très peu et prend le minimum de risques »

**ASR, Action Solidarité Rurale**

« L'expérience montre que les dépenses en services publics induits par ce type de développement sont toujours plus élevées que les recettes fiscales »

**Association Pro Geai du Rousset (sans Center Parcs)**

« Tout cet argent que les élus sont prêts à mettre sur la table, c'est une véritable saignée pour notre territoire, en lui retirant ses forces vives pour un groupe dont le seul intérêt est de prendre pour redonner à ses actionnaires, mais peut-être tout simplement pour survivre car son modèle est en perte de vitesse »

**Une citoyenne**

### III. PROCÉDURES APPLICABLES SI LE PROJET SE POURSUIT

#### **Synthèse des principales autorisations et études à réaliser en cas de poursuite du projet** (Texte élaboré à partir des éléments fournis par la Direction départementale des territoires - Saône-et-Loire)

Les éléments suivants sont donnés à titre indicatif, selon la connaissance du projet des services de la DDT en septembre 2015.

Par ailleurs, cet état des lieux a été établi selon l'état de la réglementation en vigueur, qui pourra être amenée à évoluer d'ici les dépôts effectifs des demandes d'autorisation.

Dans la mesure où il y aura probablement plusieurs études d'impact liés à ce projet complexe (accès, traitement des eaux usées, défrichement, permis de construire, voire certaines canalisations), il est envisageable de faire produire, par convention entre plusieurs maîtres d'ouvrage, une seule étude d'impact qui servira aux différentes procédures et qui pourra être actualisée si un phasage intervient.

#### Planification de l'Urbanisme

**Description :** Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration sur la commune du Rousset soumise actuellement au Règlement National d'Urbanisme, avec ouverture à l'urbanisation d'une zone forestière.

L'enquête publique se déroule du 14 septembre au 14 octobre 2015 ; le rapport du commissaire enquêteur doit parvenir avant le 14 novembre 2015 ; les phases suivantes de procédure vont s'enchaîner et le PLU devrait être opposable à la fin de l'année.

#### **Procédures associées :**

- révision du zonage d'assainissement (enquête publique en cours) et révision du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées) ;
- modalités de desserte du projet en voirie, en eau potable, électricité, assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, définies dans le règlement du PLU ou dans les OAP (Orientations d'Aménagement et programmation) de la zone concernée par le projet ;
- planification de l'assainissement : prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale reçu.

**Préalables aux procédures :** plan soumis au régime d'évaluation environnementale.

**Soumis à enquête publique** (enquête publique du 14/09/2015 au 14/10/2015).

#### Aménagement et constructions dans l'enveloppe du projet « Center Parcs »

**Description :** équipements (dont complexe aquatique « Aqua Mundo »), voies de desserte internes, cottages, terrassements, aires de stationnement.

**Procédures associées :** Permis de Construire, soumis à l'autorité administrative compétente en matière de délivrance des actes ADS (Application du Droit des Sols).

**Préalables aux procédures :** courrier du Préfet indiquant que le dossier de défrichement est complet, fait l'objet d'une enquête publique et fait l'objet ou non d'une reconnaissance préalable des bois ; dépôt simultané de la demande d'autorisation unique loi sur l'eau (ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 et article 38 ter de la loi de transition énergétique d'août 2015).



**Projet soumis au régime d'étude d'impact**, permis de construire : étude d'impact au cas par cas car la structure permet d'accueillir entre 1000 et 5000 personnes (rubrique n°36 du tableau annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement - CE) et si la SHON (Surface Hors Oeuvre Nette) est comprise entre 10 000 et 40 000m<sup>2</sup> (rubrique N°38) ; étude d'impact directe si la SHON est supérieure ou égale à 40 000 m<sup>2</sup> (rubrique n°38).

**Soumis à enquête publique si étude d'impact** (enquête publique régie par le code de l'environnement).

**Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques** si étude d'impact directe ou au cas-par-cas.

**Lien entre procédures** : dépôt simultané nécessaire du permis de construire avec la demande d'autorisation unique loi sur l'eau qui comprendra la demande d'autorisation de défrichement et la dérogation espèces protégées.

**Accès routier** (extérieurs à l'emprise du projet « Center Parcs », les voies de desserte internes au projet ne rentrent pas dans cette synthèse et sont autorisées dans le cadre du permis de construire du projet)

**Description** : route aménagée.

**Procédures associées** : DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour expropriation, dossier loi sur l'eau (rejet d'eaux pluviales issues d'un bassin versant intercepté, présence de zones humides) : si nécessité d'expropriation, la DUP est prise par le préfet ;

**Préalables aux procédures** : demande de cas-par-cas pour déterminer si le projet sera soumis à Étude d'Impact dans le cas d'un tracé inférieur à 3 km.

**Projet soumis au régime d'étude d'impact** : étude d'Impact au cas-par-cas en dessous de 3 km de tracé (rubrique n°6 du tableau annexe à l'article R122-2 CE) ; étude d'impact directe au-delà de 3 km.

**Soumis à enquête publique si étude d'impact** (code de l'environnement) et/ou expropriation dans le cadre de DUP (code de l'expropriation) dans ce dernier cas : possibilité d'Enquête Publique unique, à la demande, de forme code de l'environnement).

**Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques** si étude d'impact directe ou après cas-par-cas.

**Lien entre procédures** : voir lien entre la délivrance du Permis de Construire et la création de l'accès routier.

## Eau potable

**Description** : création des canalisations d'adduction en eau potable.

**Procédures associées** : étude d'impact en fonction des dimensions et de la longueur (rubrique n°18 du tableau annexe à l'article R122-2 CE).

- nécessité de création de servitude (en vertu du code rural) si le tracé des canalisations empruntent des propriétés privées ;

- nécessité de se rapprocher de l'Agence Régionale de Santé (pour autorisation de desserte en eau potable depuis une source).

**Préalables aux procédures** : demande de cas par cas pour déterminer si le projet sera soumis à étude d'Impact en fonction des seuils (dimensions/longueur voir rubrique n°18 du tableau annexe à l'article R122-2 CE).

**Projet soumis au régime d'étude d'impact** au cas par cas si canalisation inférieure aux dimensions et longueurs indiquées rubrique n°18 du tableau annexe à l'article R122-2 CE, étude d'impact directement au-delà.

**Soumis à enquête publique si étude d'impact** (enquête publique régie par le code de l'environnement).

**Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques** si étude d'impact directe ou après cas par cas.

**Lien entre procédures** : voir lien entre la délivrance du Permis de Construire et la desserte en eau potable.

## Évacuation des Eaux Usées

**Description** : création des canalisations de transports des eaux usées entre le Center Parcs et la station de traitement.

**Procédures associées** : étude d'impact au cas-par-cas ou directe, en fonction des dimensions (transport de fluides, rubrique n°32 du tableau annexe à l'article R122-2 CE) :

- nécessité de création de servitude (en vertu du code rural) si le tracé des canalisations empruntent des propriétés privées ;
- délibération du maître d'ouvrage des réseaux d'eaux usées.

**Préalables aux procédures** : demande de cas par cas pour déterminer si le projet sera soumis à étude d'Impact en fonction des seuils (dimensions/longueur voir rubrique n°32).

**Projet soumis au régime d'étude d'impact** au cas par cas si les dimensions de la canalisation correspondent à celles indiquées à la rubrique n°32 (supérieur ou égal à 500 m<sup>2</sup>, ou supérieur ou égal à 2 kilomètres) ou étude d'impact directe (supérieur ou égal 2000 m<sup>2</sup>, ou supérieur ou égal à 5 kilomètres).

**Soumis à enquête publique si étude d'impact** (enquête publique régie par le code de l'environnement).

**Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques** si étude d'impact directe ou après cas par cas.

**Lien entre procédures** : voir lien entre la délivrance du Permis de Construire et la création des sorties d'eaux usées.

## Traitement des eaux usées

**Description** : station de traitement des eaux usées et rejet dans les eaux douces superficielles.

**Procédures associées** : déclaration loi sur l'eau sans étude d'impact (inférieur au seuil de 10 000 Équivalents Habitants – soit 600 kg de DBO5 ; rubrique N° 20 du tableau annexe de l'article R122-2 et article R214-1 rubrique 2.1.1.2 CE) :  
- délivrée par le préfet de département.

**Préalables aux procédures** : aucuns.

**Non soumis au régime d'évaluation environnementale** (plans).

**Lien entre procédures** : voir lien entre la délivrance du PC et la mise en service effective de la STEP.

Lien avec autorisation au titre de la loi sur l'eau (rejet dans les eaux superficielles).

## Planification de l'assainissement

**Description** : zonage d'assainissement (régé par le Code Général des Collectivités Territoriales).

**Procédures associées** : cohérence nécessaire avec le PLU et les choix en matière de gestion et de traitement des eaux usées et des problèmes de ruissellement des eaux pluviales.  
- réalisée par l'autorité compétente en matière d'assainissement.

**Préalables aux procédures** : demande de cas-par-cas, article R122-17 du code de l'environnement.

**Plan soumis au régime d'évaluation environnementale** : démarche de cas-par-cas systématique pour le zonage d'assainissement, préalable à l'enquête publique.

**Soumis à Enquête publique si étude d'impact** (enquête publique régie par le code de l'environnement) : celle-ci se déroule en même temps que celle du PLU, du 14 septembre au 14 octobre 2015.

**Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques** uniquement si le zonage est soumis à évaluation environnementale, après démarche de cas par cas.

**Lien entre procédures** : pas de lien direct avec le PLU, mais réflexions à mener en parallèle sur l'urbanisation de la commune et les choix en matière d'assainissement.

## Eaux pluviales

**Description** : gestion et stockage des eaux pluviales, bassins de rétention, de stockage, d'infiltrations, réseaux de collecte, noues, etc...

**Procédures associées** : autorisation au titre de la loi sur l'eau (si plus de 20 ha de bassin versant concerné dont les eaux sont interceptées), délivrée par le préfet de département.

**Préalables aux procédures** : étude d'impact au cas par cas ou directe du défrichement.

**Projet soumis au régime d'étude d'impact** : l'étude d'impact du projet doit faire partie du dossier, si elle est liée au défrichement ou au Permis de Construire.

**Soumis à Enquête publique si étude d'impact** (enquête publique régie par le code de l'environnement, si autorisation unique loi sur l'eau).

**Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques** si étude d'impact liée au défrichement, directement ou après cas par cas.

**Lien entre procédures** : autorisation unique loi sur l'eau comprend le défrichement et la dérogation espèces protégées.

## Défrichement

**Description** : coupes d'arbres et changement de la destination forestière des boisements.

**Procédures associées** : rubrique n°51 du tableau annexe à l'article R122-2 CE : procédure cas par cas (plus de 0,5 ha et inférieure à 25 ha), ou étude d'impact directe (supérieure ou égale à 25 ha) ; autorisation unique loi sur l'eau si elle est requise :

- délivrée par le Préfet de département.

**Préalables aux procédures** : examen cas par cas pour défrichement ou étude d'impact directe.

**Projet soumis au régime d'étude d'impact** en fonction de la rubrique n°51 du tableau annexe à l'article R122-2 CE.

**Soumis à enquête publique si étude d'impact** (enquête publique régie par le code de l'environnement, liée à la procédure autorisation unique loi sur l'eau).

**Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques** si étude d'impact directe ou après cas-par-cas.

**Lien entre procédures** : autorisation unique loi sur l'eau comprend le défrichement et la dérogation espèces protégées.

## Protection des espèces

**Description** : perturbation intentionnelle et destruction d'habitats naturels d'espèces protégées.

**Procédures associées** : dérogation espèces protégées (art. L411-2 CE).  
- délivrée par le préfet de département.

**Pas de préalables aux procédures.**

**Non soumis à Enquête publique** mais instruite dans le cadre de l'autorisation unique loi sur l'eau.

**Pas d'avis de l'Autorité Environnementale.**

**Lien entre procédures** : l'autorisation unique loi sur l'eau comprend le défrichement et la dérogation espèces protégées, et l'obtention de la dérogation préalable est un préalable aux travaux.

## Accès aux propriétés

**Description** : accession aux propriétés (éventuel).

**Procédures associées** : autorisation de pénétration dans les propriétés privées pour études ou travaux : application de la loi de 1892.  
- délivrée par le préfet de département.

**Préalables aux procédures** : si nécessaire aux études et/ou aux travaux.

**Pas d'avis de l'Autorité Environnementale.**

**Lien entre procédures** : aucun.

## Installation de combustion

**Description** : en fonction du type de chaufferie retenu par le Groupe Pierre & Vacances.

Procédure ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement) , traitée en parallèle du permis de construire.

## ***Autres thématiques ne relevant pas du champ de compétence de la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire :***

### Gaz / Électricité

**Description** : création des canalisations de gaz et création des canalisations de transport d'électricité ou des liaisons aériennes.

Voir avec la DREAL Bourgogne les autorisations nécessaires concernant les canalisations de transport de matières dangereuses et le transport d'électricité.

**Lien entre procédures** : voir lien entre la délivrance du Permis de Construire et desserte des réseaux Gaz et électricité.

## Télécommunication

**Description** : création de réseaux de télécommunication.

Voir avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

**Lien entre procédures** : voir lien entre la délivrance du Permis de Construire et desserte en Télécommunication.

## Archéologie

**Description** : fouilles archéologiques préventives, préalables aux travaux à voir avec la DRAC et le service Régional de l'Archéologie (voire l'INRAP).

### Extraits du tableau annexe de l'article R 122-2 du code de l'environnement

Catégories d'aménagements, d'ouvrages et de travaux	Projets soumis à étude d'impact	Projets soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/ CE
<b>Infrastructures de transport</b>		
6° Infrastructures routières	c) Travaux de création d'une route à 4 voies ou plus, d'allongement, d'alignement et/ou d'élargissement d'une route existante à 2 voies ou moins pour en faire une route à 4 voies ou plus.	
	d) Toutes autres routes d'une longueur égale ou supérieure à 3 kilomètres.	d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.
<b>Milieux aquatiques, littoraux et maritimes</b>		
18° Installation d'aqueducs et de canalisations d'eau potable.	Aqueduc ou canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 mètres carrés.	Aqueduc ou canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur à 500 mètres carrés et inférieur à 2 000 mètres carrés.
20° Installations de traitement des eaux résiduaires.	a) Stations d'épuration des agglomérations ou dispositifs d'assainissement non collectif soumises à autorisation au titre de l'article R. 214-1 du code de l'environnement.	
		b) Stations d'épuration situées dans la bande littorale de cent mètres prévue au III de l'article L. 146-4 du code de l'urbanisme, dans la bande littorale prévue à l'article L. 156-2 de ce code, ou dans un espace remarquable du littoral prévu par l'article L. 146-6 du même code.
<b>Energie</b>		
32° Canalisations pour le transport de fluides autres que les gaz inflammables, nocifs ou toxiques et que le dioxyde de carbone, l'eau chaude, la vapeur d'eau et l'eau surchauffée.	Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 mètres carrés, ou dont la longueur est égale ou supérieure à 5 kilomètres.	Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 500 mètres carrés ou dont la longueur est égale ou supérieure à 2 kilomètres.

Catégories d'aménagements, d'ouvrages et de travaux	Projets soumis à étude d'impact	Projets soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/ CE
---	---------------------------------	--

**Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains**

36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Travaux ou constructions, réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 40 000 mètres carrés.	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés.
38° Construction d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs.	Équipements culturels, sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 5 000 personnes.	Équipements culturels, sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes et moins de 5 000 personnes.
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation.	a) Défrichements portant sur une superficie totale, même fragmentée, égale ou supérieure à 25 hectares.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares.
	b) Dérogations à l'interdiction générale de défrichement mentionnée à l'article L. 374-1 du code forestier ayant pour objet des opérations d'urbanisation ou d'implantation industrielle ou d'exploitation de matériaux.	
	c) Premiers boisements d'une superficie totale égale ou supérieure à 25 hectares.	c) Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares.







## **CHAPITRE 3**

### **Conclusion**

Ce débat a été souvent tendu et difficile et il n'a pas davantage réduit l'hostilité des uns au projet que conduit les autres à conditionner leur adhésion à des évolutions. Il marque néanmoins une étape en ayant permis de clarifier un nombre important de points qu'il était nécessaire de mieux connaître avant d'arrêter une position. Le débat sur le projet de center parcs du Rousset amène la commission à formuler quelques remarques concernant les difficultés auxquelles, comme celui de Poligny, ce débat s'est trouvé confronté.

## Première difficulté : la place du débat dans le calendrier du projet et dans les agendas électoraux

Il est intervenu dans un contexte doublement particulier. D'une part, il a été organisé alors qu'un protocole assez précis avait été signé entre Pierre & Vacances et les présidents des Conseils départementaux et régionaux, et d'autre part, il a eu lieu entre deux élections locales majeures, celle du renouvellement de l'exécutif départemental et l'élection à venir de l'exécutif d'une grande région regroupant Bourgogne et Franche Comté. D'aucuns considèrent qu'il est intervenu trop tard pour que soit sérieusement abordée la question de l'opportunité, alors que les engagements étaient actés et l'idée d'un débat alibi servant seulement à améliorer le projet a été largement émise. Rappelons toutefois que Pierre & Vacances n'était pas tenu de saisir la Commission nationale du débat public et qu'il l'a fait en plein accord avec les exécutifs locaux. Même si cette saisine a pu sembler tardive, elle est apparue comme une démarche responsable.

Le débat autour du Center Parcs au Rousset a montré que, au-delà de pétitions de principe, l'opportunité d'un projet n'est pas une position abstraite mais la résultante d'une analyse multicritères. C'est bien la synthèse des différentes approches, l'utilité du projet pour la collectivité, son acceptabilité sociale, ses impacts économiques et environnementaux, ses coûts, qui permettent de construire un avis global sur l'opportunité d'un projet et de réexaminer le cas échéant les engagements qui auraient été pris. Sans doute l'éventualité d'accueillir ce projet aurait-elle pu être débattue sur son principe et sur celui d'une implication financière des collectivités avant la signature d'un protocole, mais il semble néanmoins que le débat a apporté suffisamment de réponses au public et aux responsables élus pour permettre à chacun de se faire sa propre opinion en pesant les avantages et les inconvénients d'un tel projet.

La tenue du débat entre deux élections a été une difficulté pour les exécutifs locaux. Le Conseil Départemental qui venait d'être renouvelé a pris le temps de s'approprier le dossier notamment pour apporter des réponses aux questions le concernant mais a néanmoins dès le début du débat confirmé son soutien au projet ; le Conseil Régional, confronté aux inconnues liées à la fusion avec la Franche Comté, a également confirmé ses engagements sans être en capacité de s'engager pour les années à venir au-delà de ce qui avait été envisagé. Cette période entre deux élections locales a favorisé la politisation du débat.

## Seconde difficulté : une maîtrise d'ouvrage complexe

Pierre & Vacances s'est présenté comme seul maître d'ouvrage et cela correspondait à la réalité juridique. Pour autant, le montage financier de ce projet comportant l'implication financière des collectivités locales par le biais d'une SEM qui prendrait en charge l'équipement central et le financement par la collectivité de la desserte du site par les réseaux, peut s'interpréter comme une responsabilité partagée. De très nombreuses questions et interventions étaient adressées au Conseil départemental et non au maître d'ouvrage en titre. Sans que cela ait été exprimé en ces termes, les collectivités déclarant être seulement en appui du projet, le Conseil départemental et le Conseil régional, par la voix de vice-présidents, ont néanmoins assumé leurs engagements en expliquant leurs choix et en répondant à la totalité des questions.

## Autre difficulté : soumettre au débat public un projet peu malléable

Le projet de Center Parcs est peu adapté au débat public en raison de la faible plasticité de son concept. Il s'agit d'un produit qui a son équilibre propre et une conception modélisée peu susceptible d'intégrer les demandes de modifications importantes qui seraient issues d'un débat.

Il ne s'agit pas d'un équipement public dont le programme est finement adapté aux besoins locaux, mais d'une offre de loisirs qui est destinée à une chalandise extérieure au territoire, même si elle ne vient pas de très loin. Cet aspect formaté a conforté la perception d'un projet hors sol dont certains ont vu les impacts positifs alors que d'autres se sont sentis dépossédés du pouvoir d'accueillir ou de refuser un équipement touristique qu'ils jugent démesuré. Cette incapacité à faire évoluer le projet lui-même explique en partie que ce débat se soit souvent déplacé pour aller très au-delà des aspects propres au Center Parcs et porter sur des visions divergentes et très politiques du développement d'un territoire.

## Enfin, une confrontation parfois délicate entre démocratie représentative et démocratie participative

Ce débat a fait apparaître un important besoin d'expression d'une partie de la population ce qui a parfois créé des malentendus et des crispations entre les deux formes de démocratie.

Les élus ont souvent ressenti les critiques et même certaines questions comme une remise en cause de leur légitimité et certains ont fait part de leur agacement. « Nous sommes vos élus et vous devez nous respecter et nous faire un peu confiance » ont-ils dit à plusieurs reprises. De leur côté, les opposants au projet ont considéré que la signature du protocole portant sur un partenariat financier de cette importance sans en avoir débattu avec les citoyens était une tentative de passage en force.

Les opposants faisaient valoir que le résultat des élections ne constituait pas un blanc-seing pour la durée d'un mandat et que l'information et la participation des citoyens aux décisions étaient des droits qu'ils entendaient défendre et ce d'autant qu'il s'agissait d'utilisation d'argent public. Outre la recherche d'éléments de toute nature destinés à argumenter leur opposition, c'est cette implication des collectivités locales dans le projet qui a conduit les opposants à vouloir tout comprendre du dossier et en particulier les aspects économiques et financiers. Cela a manifestement été ressenti comme une défiance par les élus locaux et régionaux.

Les véritables conclusions de ce débat seront tirées par ceux qui l'ont initialement proposé, c'est-à-dire conjointement le maître d'ouvrage et les collectivités territoriales qui s'y associeraient en constituant l'essentiel du capital de la SEM. C'est à eux qu'il appartiendra, au plus tard début 2016, de dire s'ils confirment ce projet, y renoncent, ou encore s'ils le réalisent selon des modalités infléchies par rapport à ce qui était envisagé initialement.

Tous les participants à ce débat – et ils sont nombreux – espèrent que le maître d'ouvrage et les collectivités locales feront bon usage des apports d'un débat certes illustré par des désaccords profonds mais qui a soulevé des questions intéressantes et apporté de nombreuses précisions.

Si Pierre & Vacances et les collectivités locales partenaires confirmaient leur décision de s'engager dans ce projet, la Commission émet le vœu que l'association des citoyens se poursuive par des travaux concrets sur les aspects les plus délicats du projet et en particulier sur les questions environnementales ainsi que sur l'implication des milieux économiques dans la réalisation et le fonctionnement du Center Parcs. Pierre & Vacances a pris des engagements sur cette volonté de poursuivre la concertation et développer des partenariats lors de la dernière réunion du débat.



# ANNEXES

## **Saisine et décisions de la CNDP**

Décision de la CNDP d'organiser le débat

Nomination de la présidente et des membres de la CPDP

Décision sur le dossier et les modalités d'organisation du débat public

Décision de prendre acte de la démission de Bruno Védrine

Décision de prolonger le débat au 4 septembre

## **La préparation et le déroulement du débat**

Liste des entretiens préalables

Détail des opérations d'affichage et de tractage

La liste des points de vue du débat

La liste des retombées presse

## **Glossaire des sigles et acronymes**



SEANCE DU 3 DECEMBRE 2014

DÉCISION N° 2014 / 39/ CPR / 1

PROJET CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET (Saône et Loire)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8-II,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Directeur général adjoint de Pierre & Vacances du 25 novembre 2014,

Considérant que :

- le projet Center Parcs sur la commune du Rousset (Saône et Loire), bien que ne relevant pas de l'article L 121-8-II, présente des enjeux socio-économiques importants mais également des impacts environnementaux sensibles (accessibilité du site, espace forestier, zone humide, ...),
- un autre projet Center Parcs est envisagé simultanément sur la commune de Poligny (Jura),

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le projet Center Parcs sur la commune du Rousset (Saône et Loire) fera l'objet d'un débat public .  
La Commission nationale du débat public organisera elle-même ce débat et en confiera l'organisation à une commission particulière.

Article 2 :

Une même commission particulière du débat public organisera les deux débats relatifs aux projets Center Parcs du Rousset (Saône et Loire) et de Poligny (Jura).

Le Président

Christian CEYRIT





SEANCE DU 7 JANVIER 2015

---

DÉCISION N° 2015 / 3 / CPR / 2

---

PROJET CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET (Saône et Loire)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8-II,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Directeur général adjoint de Pierre & Vacances du 25 novembre 2014,
- vu sa décision n° 2014/39/CPR/1 du 3 décembre 2014 décidant de l'organisation d'un débat public,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Madame Claude BREVAN est désignée présidente de la commission particulière du débat public sur le projet Center Parcs sur la commune du Rousset (Saône et Loire).

Article 2 :

Sur proposition de Madame Claude BREVAN, les personnes suivantes sont nommées membres de la commission particulière :

- Monsieur Xavier BOLZE
- Monsieur Jean-Stéphane DEVISSE
- Madame Fatima OUASSAK
- Madame Anne-Marie ODUNLAMI
- Monsieur Philippe QUEVREMONT
- Monsieur Bruno VEDRINE

Le Président

Christian LEYRIT



SEANCE DU 1er AVRIL 2015

---

DÉCISION N° 2015 / 17 / CPR / 3

---

PROJET CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET (Saône et Loire)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8-II,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Directeur général adjoint de Pierre & Vacances du 25 novembre 2014,
- vu sa décision n° 2014/39/CPR/1 du 3 décembre 2014 décidant de l'organisation d'un débat public,
- vu sa décision n°2015/3/CPR/2 désignant la présidente et les membres de la commission particulière du débat public,
- vu le projet de dossier du maître d'ouvrage et de document de synthèse reçus le 25 février,
- vu les propositions de la présidente de la commission particulière du débat public concernant les dates et modalités d'organisation du débat,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission nationale considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 20 avril 2015 au 20 juillet 2015. Les modalités d'organisation du débat, proposées par la présidente de la commission particulière, sont approuvées.

Le Président

Christian LEYRIT



SEANCE DU 6 MAI 2015

DÉCISION N° 2015 / 26 / CPR / 4

PROJET CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET (Saône et Loire)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8-II,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Directeur général adjoint de Pierre & Vacances du 25 novembre 2014,
- vu sa décision n°2014/39/CPR/1 du 3 décembre 2014 décidant l'organisation d'un débat public,
- vu sa décision n°2015/3/CPR/2 désignant la présidente et les membres de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n°2015/17/CPR/3 du 1er avril 2015 fixant les dates et les modalités d'organisation du débat,
- vu la lettre de Monsieur Bruno VEDRINE du 29 avril 2015 présentant sa démission,

DÉCIDE :

Article unique :

Il est pris acte de la démission de Monsieur Bruno VEDRINE de la CPDP en charge de l'organisation du débat public sur le projet de Center Parcs sur la commune du Rousset.

Le Président

Christian LEYRIT



SEANCE DU 3 JUIN 2015

DÉCISION N° 2015 / 28 / CPR / 5

PROJET CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET (Saône et Loire)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8-II,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Directeur général adjoint de Pierre & Vacances du 25 novembre 2014,
- vu sa décision n°2014/39/CPR/1 du 3 décembre 2014 décidant l'organisation d'un débat public,
- vu sa décision n°2015/3/CPR/2 du 7 janvier 2015 désignant la présidente et les membres de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n°2015/17/CPR/3 du 1er avril 2015 fixant les dates et les modalités d'organisation du débat,

Sur proposition de Madame Claude BREVAN,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Le débat public sur le projet de Center Parcs sur la commune du Rousset est prolongé jusqu'au 4 septembre 2015.

Le Président

Christian LEYRIT

## Liste des entretiens préalables

La CPDP a mené 29 entretiens, rencontrant près de 51 personnes avant le débat.  
Les acteurs rencontrés sont listés ci-après par type d'organisme et ordre alphabétique.

### Sénat :

- **Jean-Patrick COURTOIS**, Sénateur de Saône-et-Loire
- **Jean-Paul EMORINE**, Sénateur de Saône-et-Loire

### Assemblée nationale :

- **Edith GUEUGNEAU**, Députée de la 2<sup>e</sup> circonscription de Saône-et-Loire

### Services de l'Etat :

- **Sylvie BLANC**, Pôle entreprises, économie, emploi DIRECCTE Bourgogne (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)
- **Eric DELZANT**, Préfet de Bourgogne
- **Christian DUSSARRAT**, Directeur de la DDT de Saône-et-Loire (Direction Départementale des Territoires)
- **Florence LAUBIER**, Directrice adjointe de la DREAL Bourgogne (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- **Gilbert PAYET**, Préfet de Saône-et-Loire
- **Philippe SAFFREY**, Sous-préfet de Charolles
- **Hugues SORY**, Chef du Service Ressources et Patrimoines Naturels à La DREAL Bourgogne
- **Fabien SUDRY**, Préfet de Saône-et-Loire
- **Michel TRELAT**, Pôle entreprises, économie, emploi DIRECCTE Bourgogne

### Conseil régional de Bourgogne :

- **Gérald GORDAT**, Conseiller régional de Bourgogne
- **Jean-Claude LAGRANGE**, Vice-président du Conseil régional de Bourgogne chargé de l'emploi et du développement économique
- **François PATRIAT**, Président du Conseil régional de Bourgogne

### Conseil départemental de Saône-et-Loire :

- **André ACCARY**, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire
- **Rémi CHAINTRON**, Président du Conseil général de Saône-et-Loire
- **Jean-Paul DRAPIER**, Président de l'Agence de Développement Touristique et de promotion du territoire de Bourgogne du sud
- **Régis LAVINA**, Directeur de l'Agence de Développement Touristique et de promotion du territoire de Bourgogne du sud
- **Fabien GENET**, Vice-président du Conseil départemental de Saône-et-Loire chargé du développement économique et des territoires, du numérique, du Très Haut Débit et des relations avec l'Union européenne
- **Pierre SALOMON**, Directeur général adjoint du Conseil général de Saône-et-Loire

#### Intercommunalités et communes :

- **Pierre BERTHIER**, Maire de Charolles
- **Henri BONIAU**, Maire de Cluny
- **Sylviane BONNOT**, Maire du Rousset
- **Jean-François BORDET**, Président de la Communauté de communes Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent
- **Marie-Claude JARROT**, Maire de Montceau-les-Mines
- **Jean MONAVON**, Maire de la Guiche
- **Emmanuel REY**, Maire de Marizy

#### Agences, établissements publics :

- **Christophe DES ROSEAUX**, Responsable du tourisme, des loisirs et de la culture - Direction du développement territorial et du réseau de la Caisse des Dépôts
- **Emmanuel DURAND**, Chef du service départemental de l'ONEMA de Saône-et-Loire
- **Xavier JANIN**, Directeur régional adjoint de la Caisse des Dépôts en Bourgogne
- **Anne-Laure GARNIER-BORDERELLE**, Déléguée inter-régionale de l'ONEMA Bourgogne/Franche-Comté (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)

#### Acteurs économiques :

- **Marcel CHIFFLOT**, Président de la section Saône-et-Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne
- **Christian DECERLE**, Président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
- **Bernard ECHALIER**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire
- **François KOCKMANN**, Directeur général de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
- **Laurent MANSON**, Responsable du Pôle Etudes Economiques - Urbanisme – Fichier des entreprises, CCI 71
- **Vincent PROTAIS**, Chargé de mission sur le bois dans la construction auprès d'APROVALBOIS
- **Christelle ROUSSELET**, Déléguée générale d'APROVALBOIS (Association pour la Promotion et la Valorisation des Activités du Bois en Bourgogne)

#### Associations et organisations politiques :

- **Collectif du Geai du Rousset**
- **Cécile DIAZ**, Chargée de missions Natura 2000 et zones humides auprès du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
- **Romain GAMELON**, Directeur du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
- **Jean-Pierre GILLOT**, Président du Comité Départemental de Protection de la Nature en Saône-et-Loire
- **Georges GUYONNET**, Président de la Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques de Saône-et-Loire
- **Claire MALLARD**, déléguée régionale Europe Ecologie les Verts (EELV) Bourgogne
- **Jacques PELUS**, Président de Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire

## Détail des opérations d'affichage et de tractage

<b>OPÉRATIONS D'AFFICHAGE POUR LE LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC</b>	<b>DATE</b>
Montceau les Mines	Mardi 14 avril
Charolles	Mercredi 15 avril
Cluny	Samedi 18 avril
Le Rousset et communes environnantes	Jeudi 21 avril

<b>OPÉRATION DE TRACTAGE AVANT CHAQUE RÉUNION GÉNÉRALE</b>	<b>DATE</b>
<b>1<sup>e</sup> RÉUNION GÉNÉRALE (VENDREDI 24 AVRIL)</b>	
Marché de Montceau les Mines	Mardi 14 avril
Marché de Charolles	Mercredi 15 avril
Marché de Buxy	Jeudi 16 avril
Salons des vins et festival d'oenotourisme de Mâcon	Vendredi 17 avril
Marché de Cluny	Samedi 18 avril
Marché de Saint Gengoux le National	Mardi 21 avril
<b>2<sup>e</sup> RÉUNION GÉNÉRALE (LUNDI 8 JUIN)</b>	
Marché de Saint Gengoux le National	Mardi 2 juin
Marché de Charolles	Mercredi 3 juin
Marché de Saint-Vallier	Vendredi 5 juin
Centre Leclerc de Paray le Monial	Samedi 6 juin
<b>3<sup>e</sup> RÉUNION GÉNÉRALE (VENDREDI 3 JUILLET)</b>	
Marché de Cluny	Samedi 27 juin
Centre Leclerc Montceau	Samedi 27 juin
Marché de Genelard	Dimanche 28 juin
Marché de Charolles	Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet



## Liste des points de vue des acteurs et propositions dans la boîtes à idées

68 points de vue ont été rédigés lors de ce débat public : 16 cahiers d'acteur et 26 contributions, 26 délibérations, vœux et déclarations.

### Les cahiers d'acteur (par ordre de publication)

- **Cahier d'acteur N°1** : Chambres consulaires de Saône-et-Loire
- **Cahier d'acteur N°2** : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Charolais-Brionnais
- **Cahier d'acteur N°3** : Communautés de communes du Charolais
- **Cahier d'acteur N°4** : Accueil Paysan Bourgogne
- **Cahier d'acteur N°5** : Association Pro-Geai du Rousset (Sans Center Parcs)
- **Cahier d'acteur N°6** : Association Ensemble 71 !
- **Cahier d'acteur N°7** : Association Savoir, Comprendre, Agir
- **Cahier d'acteur N°8** : Groupe Europe Ecologie Les Verts du Conseil régional de Bourgogne
- **Cahier d'acteur N°9** : Association Adret Morvan
- **Cahier d'acteur N°10** : Europe Ecologie Les Verts Bourgogne et Saône-et-Loire
- **Cahier d'acteur N°11** : Association CAPEN 71
- **Cahier d'acteur N°12** : Association France Nature Environnement Bourgogne
- **Cahier d'acteur N°13** : Groupe de Gauche du Conseil départemental de Saône-et-Loire
- **Cahier d'acteur N°14** : Association Action Solidarité Rurale
- **Cahier d'acteur N°15** : Forces économiques bourguignonnes et collectivités locales unies
- **Cahier d'acteur N°16** : Fédération Parti Communiste Français de Saône-et-Loire

### Les contributions (par ordre de publication)

- **Contribution de la Confédération des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature de Saône-et-Loire (CAPEN 71)**
- **Contribution du collectif du Geai du Rousset** : fiche sur les enjeux environnementaux
- **Contribution commune de FDSEA - Jeunes agriculteurs - CAPEB – CGPME**
- **Contribution d'Ensemble 71** : point de vue politique
- **Contribution de René Montagnon**, membre de la commission nationale environnement EELV et responsable de la commission Forêt
- **Contribution d'EELV Bourgogne** : Construire une politique de tourisme durable
- **Contribution de Michèle Demeure sur le tourisme**
- **Contribution de Jacky Lièvre** : Center Parcs et la crise climatique
- **Contribution de Michèle Demeure** : Incohérences et promesses
- **Contribution du Secrétaire Général agroalimentaire de la CFDT 71**
- **Contribution de René Auger** : Réflexions à la lecture du Protocole d'accord
- **Contribution du Président de la Communautés de Communes « Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent »**
- **Contribution d'EELV Bourgogne** : Une nouvelle étape pour les collectivités contre les « Paradis Fiscaux »
- **Contribution de Corinne Lièvre** : La Bourgogne créative et responsable
- **Contribution commune de la CAPEN 71 et du collectif du Geai du Rousset** : « Zones humides »
- **Contribution d'Eric Daillie** : « Greenwashing »
- **Contribution de l'ACE Arconce** : Services publics pour intérêts privés
- **Contribution de Michèle Demeure** : Vite, un Quick !
- **Contribution des Communistes de Mâcon** : un projet qui assèche le développement local

- **Contribution de Fontaine** : Arconce été 2015
- **Contribution du Président de la Communauté de Communes de l'Ouest Clunisois**
- **Contribution de l'ONEMA** : note technique
- **Contribution du Comité départemental de protection de la nature en Saône-et-Loire**
- **Contribution de la CCI de Saône-et-Loire** : pour l'emploi, pour l'activité et pour l'attractivité
- **Contribution de FNE Bourgogne**
- **Contribution de la CAPEN 71** : Center Parcs ou TEPOS, il faut choisir !

#### **Les délibérations, vœux et déclarations (par ordre de publication)**

- **Délibération de la commune de Saint-Bonnet-de-Joux**
- **Vœu de la Communauté de communes du Charolais**
- **Vœu de la commune de Saint-Vincent Bragny**
- **Vœu du bureau communautaire du Clunisois**
- **Délibération de la commune de Matour**
- **Déclaration de soutien au projet des chambres consulaires de Saône-et-Loire**
- **Délibération de la commune de Salornay sur Guy**
- **Déclaration de soutien du Centre Rural de Charly**
- **Délibération de la commune de Saint Marcelin de Cray**
- **Déclaration de soutien de l'association des Maires de France de Saône-et-Loire**
- **Motion de soutien de la CCI de Saône-et-Loire**
- **Déclaration de soutien officielle de T-PME de Saône-et-Loire**
- **Déclaration de soutien de FFB BTP 71**
- **Délibération de la commune de Vitry les Cluny**
- **Délibération du Medef 71**
- **Déclaration de soutien de Christian Decerle, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire**
- **Vœu des élus PS-PC et non-inscrits**
- **Vœu du Syndicat mixte du Chalonnais**
- **Délibération du Conseil municipal de Cluny**
- **Déclaration de soutien de Marie Mercier, Sénateur-Maire de Châtenoy-le-Royal**
- **Déclaration de soutien de la FDSEA de Saône-et-Loire**
- **Délibération du Conseil municipal de Châtenoy-le-Royal**
- **Déclaration de soutien de Maxime Thiébault, tête de liste de Debout la France**
- **Délibération du Conseil municipal de la commune de Marizy**
- **Délibération de soutien au projet par l'Association des Maires de France de Saône-et-Loire**
- **Déclaration de Soutien au projet de Center Parcs Le Rousset par les parlementaires de Saône-et-Loire : Philippe Baumel, Arnaud Danjean, Jérôme Durain, Jean-Paul Emorine, Edith Gueugneau, Marie Mercier, Christophe Sirugue et Thomas Thévenoud**

## Les retombées presse

La comptabilisation des articles a démarré le 27 mars 2015 et a été arrêtée le 11 septembre 2015.

### PRESSE ÉCRITE / PRESSE NATIONALE

#### Presse agricole

- « **Quel tourisme ? Center Parcs : refuser l'industrialisation des campagnes** », Campagnes Solidaires – 1<sup>er</sup> Juillet 2015

#### Presse BTP/architecture/construction

- « **370M€** », Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment – 8 mai 2015

#### Presse satirique

- « **La démocratie environnementale, ça fait mal** », Le Canard Enchaîné – 10 juin 2015

### PRESSE RÉGIONALE

#### Presse quotidienne

- « **Un débat public de trois mois débutera le 20 avril** », Le Journal de Saône-et-Loire – 7 avril 2015
- « **Réunis pour le Center Parcs** », Le Journal de Saône-et-Loire – 9 avril 2015
- « **Le dossier du Center Parcs est visible sur internet** », Le Journal de Saône-et-Loire – 11 avril 2015
- « **Center Parcs : les fleurets sont sortis** », Le Journal de Saône-et-Loire – 25 avril 2015
- « **Bon pour notre capacité d'accueil** », Le Journal de Saône-et-Loire – 25 avril 2015
- « **ATTAC – Une réunion publique sur le Center Parcs** », Le Journal de Saône-et-Loire – 6 mai 2015
- « **Center Parcs : « un massacre à la tronçonneuse organisé »** », Le Journal de Saône-et-Loire – 9 mai 2015
- « **Atelier Center Parcs : match nul** », Le Journal de Saône-et-Loire – 13 mai 2015
- « **Center Parcs : des échanges vifs et quelques promesses** », Le Journal de Saône-et-Loire – 14 mai 2015
- « **Center Parcs : deux blocs face à face** », Le Progrès – 14 mai 2015
- « **Center Parcs au Rousset** », Le Journal de Saône-et-Loire – 26 mai 2015
- « **Center Parcs : un débat qui se poursuit sur le Web** », Le Journal de Saône-et-Loire – 28 mai 2015
- « **Au fil du conseil** », Le Journal de Saône-et-Loire – 3 juin 2015
- « **Echarpons-nous dans les bois** », Le Journal de Saône-et-Loire – 7 juin 2015
- « **Le Rousset. Visite électrique hier du site retenu pour le projet d'implantation d'un Center Parcs** », Le Progrès – 7 juin 2015
- « **Charolles : réunion sur le Center Parcs** », Le Journal de Saône-et-Loire – 8 juin 2015
- « **Réunion débat sur le Center Parcs** », Le Journal de Saône-et-Loire – 8 juin 2015
- « **Le Center Parcs à mi-débat : des oppositions toujours vives** », Le Journal de Saône-et-Loire – 9 juin 2015
- « **La futur montage financier du Center Parcs (re)met le feu aux poudres** », Le Progrès – 25 juin 2015
- « **L'art de récolter ce que l'on SEM** », Le Journal de Saône-et-Loire – 25 juin 2015
- « **Deux visions inconciliables** », Le Journal de Saône-et-Loire – 4 juillet 2015
- « **Center Parcs : fin du débat public** », Le Journal de Saône-et-Loire – 28 août 2015
- « **Démonstration de force des partisans du Center Parcs** », Le Journal de Saône-et-Loire – 31 août 2015
- « **Les pro donnent de la voix** », Le Journal de Saône-et-Loire – 31 août 2015
- « **Deux visions antagonistes** », Le Journal de Saône-et-Loire – 3 septembre 2015
- « **Trois mois de débat public. Et ensuite ?** », Le Journal de Saône-et-Loire – 3 septembre 2015

- « **Débat public : le grand fossé** », Le Journal de Saône-et-Loire – 5 septembre 2015
- « **Débat rééquilibré** », Le Journal de Saône-et-Loire – 5 septembre 2015
- « **Echanges constructifs** », Le Journal de Saône-et-Loire – 5 septembre 2015

#### Presse agricole

- « **Center Parcs du Rousset : un « oui » sans réserve** ? L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire – 27 mars 2015
- « **Center Parcs : prenez la parole** », L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire – 1<sup>er</sup> mai 2015
- « **Une chance pour l'agriculture** », L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire – 12 juin 2015
- « **Un débat ?** », L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire – 19 juin 2015
- « **De la hauteur et de l'ambition !** », L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire – 28 août 2015

#### Presse de la CCI

- « **Sans titre** », Actuéco – Mai 2015
- « **Le Rousset : des débats publics pour Center Parcs** », Actuéco – Mai 2015
- « **Pourquoi la CCI soutient le projet** », Actuéco – Juillet 2015

#### Presse du Conseil départemental

- « **Center Parcs du Rousset en débat** », Saône & Loire infos – 21 juin 2015

### PRESSE INTERNET

#### Presse quotidienne nationale

- « **Lancement du débat public autour d'un futur Center Parcs** », AFP – 24 avril 2015
- « **Débat public autour d'un futur Center Parcs** », Lefigaro.fr – 24 avril 2015

#### Presse quotidienne régionale

- « **Le Rousset (71)** », Bienpublic.com – 11 avril 2015
- « **On a épiluché le dossier Center Parcs** », Lejssl.com – 24 avril 2015
- « **Projet de Center Parcs en Saône-et-Loire : la première réunion publique a réuni 250 personnes** », France3-regions.francetv.info.fr – 24 avril 2015
- « **Center Parcs : les fleurets sont sortis** », Lejssl.com – 25 avril 2015
- « **Center Parcs : le débat public fait une victime** », Lejssl.com – 2 mai 2015
- « **Center Parcs : « un massacre à la tronçonneuse organisé »** », Lejssl.com – 9 mai 2015
- « **Atelier Center Parcs : match nul** », Lejssl.com – 13 mai 2015
- « **Center Parcs : des échanges vifs et quelques promesses** », Lejssl.com – 14 mai 2015
- « **Center Parcs : deux blocs face à face** », Leprogres.fr – 14 mai 2015
- « **Center Parcs : le débat public prolongé (communiqué)** », Lejssl.com – 6 juin 2015
- « **Dans la forêt du projet Center Parcs** », Lejssl.com – 6 juin 2015
- « **Le Rousset. Visite électrique hier du site retenu pour le projet d'implantation d'un Center Parcs** », Leprogres.fr – 7 juin 2015
- « **Arnaud Montebourg aux côtés d'André Accary pour soutenir le projet** », Lejssl.com – 8 juin 2015
- « **A Charolles, Arnaud Montebourg défend le projet de Center Parcs au Rousset** », France3-regions.francetv.info.fr – 9 juin 2015
- « **Le futur montage financier du Center Parcs (re)met le feu aux poudres** », Leprogres.fr – 25 juin 2015

- « **Projet de Center Parcs au Rousset** : le débat public est prolongé jusqu'au 4 septembre », France3-regions.francetvinfo.fr – 1<sup>er</sup> juillet 2015
- « **Center Parcs en Saône-et-Loire : pourquoi les élus de gauche veulent-ils voir le projet aboutir ?** », France3-regions.francetvinfo.fr – 2 septembre 2015

#### Presse périodique régionale

- « **Vous avez dit « débat public » ? Ça commence très mal !** », Vivre-a-chalon.com – 4 avril 2015
- « **Débat public Center Parcs : les conditions pour un réel débat sont-elles réunies ?** », Info-chalon.com – 19 avril 2015
- « **Center Parcs : les Mâconnais invités à s'impliquer dans le débat autour du projet du Rousset** », Macon-infos.com – 12 mai 2015
- « **Center Parcs fait toujours débat en Saône-et-Loire** », Info-chalon.com – 10 juin 2015
- « **Center Parcs le Rousset : après la réunion du 8 juin 2015 à Charolles** », Vivre-a-chalon.com – 12 juin 2015
- « **Partisans et adversaires ont débattu sans convaincre hier** », Vivre-a-chalon.com – 4 juillet 2015
- « **Salle comble à Marizy pour le dernier débat public sur l'installation d'un Center Parcs en Saône-et-Loire** », Info-chalon.com – 5 septembre 2015
- « **Center Parcs en Saône-et-Loire – une réponse attendue début 2016** », Info-chalon.com – 6 septembre 2015
- « **Les anti Center Parcs vont prolonger le débat en Saône-et-Loire** », Info-chalon.com – 7 septembre 2015

#### Presse économique régionale

- « **Center Parcs en Bourgogne et en Franche-Comté : deux conceptions du tourisme s'affrontent** », Trace-secritesnews.fr – 8 septembre 2015

#### Presse agricole

- « **Tourisme/Saône-et-Loire – Projet de Center Parcs au Rousset** », Lafranceagricole.fr – 27 avril 2015

#### Presse collectivités locales

- « **Center Parcs : les débats publics sont lancés dans le Jura et en Bourgogne** », Macommune.info – 25 avril 2015
- « **Lancement du débat public sur un projet de Center Parcs au Rousset** », Lagazette.fr – 27 avril 2015
- « **Center Parcs du Rousset et de Poligny : le débat public prolongé jusqu'au 4 septembre** », Macommune.info – 6 juin 2015

#### Presse environnement

- « **Center Parcs : la consolidation d'un monde marchandisé et artificialisé** », Reporterre.net – 15 juin 2015

#### RADIO

- « **Interview de Claude Brévan** », Radio Bresse – 23 avril 2015

#### TV

- « **Journal du 12-13h** », France 3 Bourgogne – 20 avril 2015
- « **Journal du 19-20 h** », France 3 Bourgogne – 20 avril 2015
- « **Visite d'Arnaud Montebourg lors de la réunion publique de mi-débat** », France 3 Bourgogne – 9 juin 2015
- « **Journal du 12-13h** », France 3 Bourgogne – 5 septembre 2015

## Glossaire des sigles et acronymes

**AFUL** : Association Foncière Urbaine Libre  
**AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne  
**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée  
**AOP** : Appellation d'Origine Protégée  
**label BBC** : Bâtiment Basse Consommation  
**CA** : Chambre d'Agriculture  
**CAPEN 71**: Confédération des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature de Saône-et-Loire  
**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie  
**CD** : Conseil Départemental  
**CDC** : Caisse des Dépôts et Consignations  
**CESE** : Conseil Economique, Social et Environnemental  
**CFDT** : Confédération Française Démocratique du Travail  
**CGPME** : Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises  
**CMA** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
**CNDP** : Commission Nationale du Débat Public  
**CPDP** : Commission Particulière du Débat Public  
**DDT** : Direction Départementale des Territoires  
**DMO** : Dossier du Maître d'Ouvrage  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**EELV** : Europe Ecologie les Verts  
**FFB BTP 71** : Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics de Saône-et-Loire  
**FDSEA** : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles  
**HQE** : Haute Qualité Environnementale  
**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
**MEDEF** : Mouvement des Entreprises de France  
**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
**PCF** : Parti Communiste Français  
**PVCP** : Pierre & Vacances Center Parcs  
**RT 2015** : Réglementation Thermique 2015  
**SCRAE** : Schéma Régional Climat, Air et Energie  
**SCRE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SEM** : Société d'Economie Mixte  
**SNC** : Société en Nom Collectif  
**VEFA** : Vente en Etat Futur d'Achèvement  
**ZICO** : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux  
**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique  
**ZPPAUP** : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager











**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

DÉBAT PUBLIC **Center Parcs Rousset**  
244, boulevard Saint-Germain 75007 Paris  
Tél. : 01 44 49 85 60 - Fax : 01 44 49 85 61  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr) - email : [contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)